

MÉMOIRES

SUR

LA BASTILLE,

ET SUR LA DÉTENTION

D'E M. LINGUET,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

Surrexit è mortuis.



L O N D R E S ,

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY , Snowhill.

M. DCC. LXXXIII.

MEMOIRS

208

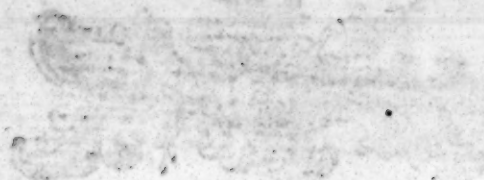
L. A. B. A. S. L. L. E.



ET SUR LA

DE M. L'INQUIET

ACQUISITION LUMIERE



LONDRES

De l'imprimerie de T. Smith, Newhall

M. DCC. LXXIII.

EXPLICATION DE L'ESTAMPE.

LE Courier du Bas-Rhin, c'est-à-dire la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes & éclairés, des vrais Philosophes, en annonçant ces Mémoires, N°. 1, 1783, a présenté une idée que l'on a saisie, pour en faire le sujet de cette Estampe.

On y voit la Statue de Louis XVI, avec les attributs de la Royauté, élevée au milieu des débris d'un Château à moitié ruiné, qui est censé représenter la Bastille.

Ce Prince tend les mains avec bonté vers les Prisonniers qu'il vient de délivrer, & dont les attitudes expriment leur reconnoissance: son geste majestueux & doux tout à la fois répond au demi-vers d'Alzire, placé au bas de la gravure. Sur le piédestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le Courier du Bas-Rhin.

A LOUIS XVI,

Sur l'Emplacement de la BASTILLE.

Dans le fonds on apperçoit l'Horloge scandaleux décrit page 78 de ces Mémoires; le cadran est frappé, & entamé par la foudre, qui, au lieu de l'inscription insolente rappelée à la même page, a gravé sur le mur ces mots précieux tirés de la Déclaration du 30 Août, 1780, sur les nouvelles Prisons:

“ Ces souffrances inconnues, & ces peines obscures, du moment qu’elles ne contribuent point au maintien de l’ordre par la publicité, & par l’exemple, deviennent inutiles à notre justice ”,

Phrase qui emporte seule la réprobation des Bastilles, puisque, comme on va le voir, leur destination spéciale est précisément d’infliger, & d’infliger arbitrairement, & d’infliger bien plus souvent à des innocens qu’à des coupables, des souffrances inconnues, & des peines obscures.

N. B. Une méprise singulière arrivée dans le cours de l’impression, a dérangé l’ordre des signatures: on a été obligé d’ajouter entre la fin de la feuille D, & le commencement de la suivante, une seconde feuille D, indiquée par le mot bis, dont les chiffres commencent à 51 & suivent jusqu’à 66, nombres, qui par conséquent se trouvent employés deux fois. On ne doit pas croire pour cela que l’exemplaire soit défectueux. (*)

Ces Mémoires étant compris dans les Annales, & composant trois Numéros, n’auroient dû se distribuer que par portions; cependant, par égard pour l’impatience du Public, & pour ne pas suspendre l’intérêt, on distribuera les trois Numéros à la fois. Par ce moyen le N^o. LXXVI ne paroîtra que le 30 Mars prochain.

(*) NB. Comme M. Linguet fait souvent des citations de pages dans le cours de ses *Annales*, nous avons cru devoir aller page pour page, & laisser subsister l’erreur, si c’en est une.





M É M O I R E S

S U R

L A B A S T I L L E ,

Et la Détention de l'Auteur dans ce Château-Royal, depuis le 27 Septembre 1780, jusqu'au 19 Mai 1782. ()*

LONDRES, ce 5 Décembre 1782.

JE suis en *Angleterre* : il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus dans la *Bastille* ; il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être.

Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a méritée ; les innocens , parce qu'ils sont innocens ; les coupables , parce qu'ils

(*) NB. J'ai été obligé de faire beaucoup de Notes , & plusieurs sont un peu longues : j'ai pris le parti de les rejeter à la fin , en marquant exactement les renvois qui les indiquent. Cette méthode distrahit moins le Lecteur ; & elle rappellera un autre ouvrage , où je me suis bien trouvé de l'avoir employée.

ne doivent être convaincus, jugés, punis, que suivant les Loix, & qu'on n'en suit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la *Bastille*; parce que, si ce n'est en *Enfer* peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la *Bastille*, & que s'il est possible de justifier l'institution de la *Bastille* en elle-même, dans de certains cas, il ne l'est dans aucun d'en justifier le *Régime*: il faut faire voir que ce régime aussi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la justice & de l'humanité, aux mœurs de la Nation, à la douceur qui caractérise la Maison Royale de France, & sur-tout à la bonté, à l'équité du Souverain qui en occupe aujourd'hui le trône.

C'est par cette discussion que je vais consacrer la reprise de mon travail, & ma rentrée dans ma pénible carrière.

Les deux premiers articles semblent m'être purement personnels, & n'intéresser que moi. On verra qu'ils sont liés inséparablement avec le troisième, & qu'ils en font une partie essentielle. Ils forment ensemble un cours d'oppressions, un enchaînement d'iniquités & de douleurs, dont assurément il y a bien peu d'exemples depuis l'histoire de *Job*.

D'ailleurs serois-je digne de traiter le dernier, si je ne commençois par éclaircir les deux autres? Si je n'étois qu'un transfuge affamé de vengeance, ou un coupable flétri du pardon, quel poids auroient mes réclamations?

Mais après avoir vu les preuves de mon inno-

cence, on fera plus vivement frappé du tableau des horreurs dont elle n'a pu me préserver: l'intérêt augmentera encore, si l'on pense que ces horreurs il n'y a point de *François*, ni d'*Etranger*, de ceux qui voyagent en *France*, qui puisse s'assurer de ne les éprouver jamais. Les *Bastilles Françoises* ont dévoré, elles dévorent journellement des hommes de tous les rangs, & de toutes les nations: on pourroit graver sur les avenues de ces gouffres (1) l'avis adressé aux passans, sur la porte de quelques cimetières, *Hodie mihi, cras tibi.*

Qui peut en effet se promettre d'éviter un sort dont la qualité d'héritier présomptif de la couronne n'a pu garantir un *Louis XII*, ni des lauriers accumulés un *Condé* (2), un *Luxembourg*; ni les vertus ou la science un *Sacy*, & tant d'autres; ni la morgue des compagnies de *Robe* un *Pucelle*, ni les plus importans services un *La Bourdonnaie*; ni le droit des gens tant d'*Anglais*, d'*Allemands*, d'*Italiens*, &c. dont les noms sculptés par la rage de l'ennui sur ces funestes murs, y forment de toutes parts une espèce de géographie aussi variée qu'effrayante? &c. C'est donc, pour ainsi dire, le caractère d'une épidémie redoutable à tout le genre humain que je vais déterminer ici.

Malgré la prodigieuse quantité de témoins qui ont involontairement visité ces abymes, les détails intérieurs en sont très-peu connus: les Mémoires de *La Porte*, de *Gourville*, de *M^{de}. De Staal*, n'en apprennent presque rien; du moins

de ce qu'ils disent, il ne résulte que la preuve d'un fait inconcevable : c'est que de leur tems ce *Tartare* étoit une espèce de *Champs Elisées* auprès de ce qu'il est aujourd'hui.

Alors les prisonniers recevoient des visites : ils se voyoient entr'eux familièrement : ils se promenoient ensemble : les officiers de l'*état major* parloient, mangeoient avec eux : ils étoient pour eux des consolateurs autant que des gardiens : *La Porte* parle en propres termes des **LIBERTÉS de la BASTILLE** ; il donne ce nom à tous les adoucissmens que l'on vient de voir , dont jouissoient lui & tous ses compagnons d'infortune.

Et *La Porte* parle du règne du *Cardinal de RICHELIEU* : *La Porte* étoit un des hommes du royaume qui devoit être le moins ménagé : le despotisme de l'impitoyable Ministre étoit personnellement intéressé à lui arracher un secret précieux dont il étoit le confident, ou sa vengeance à le tourmenter : la *Bastille* n'avoit donc point dans ce tems-là d'amertumes qu'il n'ait dû boire, ni de tourmens qu'il n'ait dû subir. Que l'on compare sa description avec la mienne (3).

Comment s'est opéré cet accroissement de barbaries ? Je l'ignore : mais une bien douloureuse expérience ne m'en a que trop appris la réalité. Tandis que tout paroît tendre dans les mœurs générales à la mollesse , plutôt qu'à la rigueur ; tandis que le Prince qui règne aujourd'hui sur la *France* ne manifeste que des in-

tentions bienfaisantes ; tandis que des modifications humaines ont assuré par ses ordres , dans les prisons ordinaires , des soulagemens , même aux criminels convaincus , on ne s'occupe à la *Bastille* qu'à multiplier les supplices pour l'innocence. Ses cachots ont acquis plus d'atrocités que les autres n'en ont perdu.

Révéler cette incroyable dépravation ; c'est , sous un Prince équitable , en nécessiter la réforme : ainsi mes derniers adieux à ma Patrie sont encore un service que je lui rendrai : mon dernier hommage au Roi vertueux qui la gouverne sera pour lui une occasion de plus de faire le bien qu'il aime , & qu'il cherche.

Mais cette révélation n'y a-t-il rien qui me l'interdise ? Tous les objets que je traite ici , puis-je les traiter sans scrupule ? Puis-je *en conscience* mettre le Public dans le secret des terribles mystères auxquels le 27 Septembre 1780 m'a initié ?

Les gardiens de la *Bastille* n'ont pas à la vérité à leur disposition les eaux de *Léthé* , pour détruire dans la mémoire de leurs victimes le souvenir de leurs cruautés : mais ils essaient d'y suppléer. Le despotisme qui fait du silence un des tourmens de la *Bastille* quand on y est , tâche d'en faire un devoir religieux quand on en sort ; on force tous les *Jonas* qu'elle revomit à JURER qu'ils ne révéleront jamais rien , ni directement , ni indirectement , de ce qu'ils ont pu y apprendre , ou y souffrir.

C'est un Magistrat dans le costume consacré en apparence à la justice; (4) ce sont des Militaires décorés du gage apparent d'un service pur, (5) & d'une vie dévouée à la défense des citoyens, qui président à ce dernier acte d'une oppression dont ils ont été les instrumens. On montre au demi-ressuscité la porte qui seule peut le rendre à la vie, à demi-ouverte, & prête à se refermer s'il hésite; on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence, le parjure, ou la mort.

Hommes sensibles de toutes les nations, ca-
sultes rigides qui savez ce que l'honneur & la
délicatesse prescrivent, prononcez. Ma plume
doit-elle être liée, parce que mes mains l'ont été
injustement? Non sans doute; vous me criez
d'une voix unanime que l'infraction de cet en-
gagement ignominieux n'est pas un parjure,
que le crime est de l'exiger, & non pas de le
rompre.

Vous avez absous le célèbre *Dellon* d'avoir
brisé ce frein fabriqué par une inquisition reli-
gieuse, qui ayant précisément les mêmes prin-
cipes que celle-ci, emploie les mêmes ressources
pour en ensevelir la honte, & le scandale.
Vous vous réunissez tous pour renouveler &
consacrer à jamais cet axiome précieux à la so-
ciété; cet axiome dont l'oubli donneroit trop d'a-
vantage aux méchans armés du pouvoir, que le
serment a été institué pour garantir les conven-
tions légitimes, pour assurer l'observation des
Loix, & non pour défendre, pour aider à per-
pétuer les abus qui les enfreignent.

§. I.

*On m'a fait une nécessité de revenir en
ANGLETERRE.*

Après ce qui s'étoit passé en 1777 entre M. le Comte de *Vergennes* & moi, (6) ce Ministre étoit de tous les politiques de l'*Europe*, celui avec lequel je devois avoir le moins de relation. Cependant à l'approche de la rupture entre la *France* & l'*Angleterre*, en Mars 1778, comptant sur la réputation de délicatesse personnelle, & de probité privée qu'il s'est faite, j'ai cru pouvoir hasarder de lui écrire, pour lui communiquer ma répugnance à rester dans un pays qui alloit devenir ennemi du mien: je lui demandois si, en changeant de séjour par un principe aussi patriotique, je n'aurois pas à craindre de nouvelles persécutions de la part du Ministère de *France*: je finissois par ces mots.

„ Je sens bien que les circonstances ne me
„ permettent pas d'espérer pour le présent des
„ réparations: mais mon cœur se contenteroit
„ de celle que le Public me fait, si en me trans-
„ plantant je pouvois compter sur du repos,
„ & j'y compterois si j'avois votre parole pour
„ gage:

„ Je vous demande pardon si, malgré mon
„ innocence bien, & peut-être trop bien prou-

„ vée , je crois devoir prendre des sûretés ;
 „ mais tel est le malheur de ma position ; &
 „ j'ose croire que vous ne m'en faurez pas
 „ mauvais gré. Si je me défie du Ministère ,
 „ vous voyez combien j'ai de confiance dans le
 „ Ministre. ”

Le 20 du même mois M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu en ces termes. “ Vous me
 „ faites part , Monsieur , &c. M. le Comte
 „ de *Maurepas* , auquel j'en ai fait part , ap-
 „ prouve fort cette résolution ; & il M'AUTO-
 „ RISE à vous mander que vous pouvez bannir
 „ toute inquiétude de ce côté-ci. . . . Je crois ,
 „ Monsieur , qu'avec cette assurance vous pou-
 „ vez prendre le parti que vous jugerez le plus
 „ convenable. *Je ne vous la donnerois pas , si*
 „ *je ne devois la regarder moi-même comme très-*
 „ *certaine.* ”

Le 7 Avril suivant , j'ai demandé à M. le
 Comte de *Vergennes* de nouveaux éclaircisse-
 mens : j'ai fait un nouveau sacrifice , plus pé-
 nible peut-être , & , j'ose le dire , plus noble
 encore que celui de mon séjour. (7) M. le
 Comte de *Vergennes* m'a répondu le 23. “ J'ai
 „ reçu , Monsieur , votre lettre , sur laquelle
 „ je ne puis que vous confirmer ce que je vous
 „ ai marqué par ma précédente. Elle vous
 „ annonce , tant de la part de M. le Comte
 „ de *Maurepas* , que de la mienne , une sù-
 „ RETÉ ENTIÈRE POUR VOTRE PERSONNE ,
 „ dans le nouveau domicile que vous vous pro-
 „ posez de prendre. Je vous en renouvelle
 „ bien volontiers l'assurance , & celle de *votts*

„laisser le maître de continuer vos travaux litté-
„raires, étant bien persuadé que le Roi, la Re-
„ligion, ni l'Etat n'y feront point attaqués.”

Sur cette fauve-garde bien solennelle, comme on le voit, bien authentique, & sans conditions, j'ai quitté l'Angleterre. Je me suis fixé à Bruxelles. J'ai fait plusieurs voyages en France en 1778, en 1779: j'ai vu les Ministres: les *Annales* ont continué d'avoir un cours aussi libre qu'honorable; la littérature, j'ose le dire, n'a point produit d'ouvrage où le Roi, la Religion, l'Etat, aient été plus scrupuleusement respectés.

Cependant, le 27 Septembre 1780, ayant été attiré à Paris par une suite de trahisons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me suis vu arrêté en plein jour, avec un opprobre réfléchi, & combiné, (8) plongé dans des cachots destinés uniquement, en apparence, aux ennemis du Roi, de la Religion, ou de l'Etat, & livré dans ma personne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des géoliers barbares, des calomniateurs sans frein, des suppôts avides, & des agens infidèles peuvent se permettre d'indignités.

Après vingt mois passés sans aucune sorte d'adoucissement, ni d'explication, ma captivité a paru finir le 19 Mai 1782; & elle n'a fait réellement que changer de forme. Le Lieutenant Général de police de Paris venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étois plus prisonnier,

m'a notifié que j'étois *exilé*. Il m'a remis un ordre qui me reléguoit dans un petit bourg à 40 lieues de *Paris*, avec défense d'en *désemparer* A PEINE DE DÉSOBÉISSANCE.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer sur le motif de l'*Exil* que sur celui de la *Prison*; quoique j'eusse les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partoît du Ministère, & non pas du Roi, je n'ai pas refusé de me soumettre. J'ai demandé seulement deux graces bien simples: l'une, la permission de rester à *Paris*, au moins jusqu'à ce que j'eusse recouvré les forces nécessaires pour m'en éloigner, & tiré des mains plus que suspectes, qui se trouvoient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il falloit pour y vivre; l'autre, d'aller à *Bruxelles* passer quelques jours, pour y mettre fin à la confusion qui depuis deux ans consumoit le reste de ma fortune.

Je devois d'autant plus espérer de la condescendance sur ces deux articles, que le désordre auquel j'avois à remédier étoit émané du Ministère de *France* directement. Il avoit fait requérir *ministériellement* à *Bruxelles*, au nom du Roi de *France*, par le Chargé-d'affaires de *France* (9), secondé d'un Exempt de la Police de *Paris* (10), & d'un substitut que je nommerai ailleurs (11), le transport non-seulement de *mes papiers*, mais de *mon argent*: & ce qu'on n'avoit pas emporté, on l'avoit dissipé. On avoit payé à mes frais les courses du Sous-ministre (12), de l'Exempt en Chef, de l'Exempt en Second: on avoit

payé une garde dont le service consistoit à piller, sous prétexte de conserver: on avoit payé les officiers du pays, empressés de disputer ma dépouille aux officiers étrangers. L'injustice Française avoit été prodigue de mes espèces envers la justice Brabançonne.

De plus, n'ayant recouvré l'existence qu'avec un nouveau présent à faire à ma Patrie; ayant à constater par l'expérience une invention très-précieuse, à réaliser pour l'utilité publique un nouvel usage de la lumière, imaginé dans un tems où je ne la voyois pas; la confiance qui me faisoit espérer la modification, & même la révocation de mon exil, étoit assurément fondée.

La curiosité m'a obtenu un court délai sur le premier point; & je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience: elle a réussi (13). Le jour même en m'a dit, *Partez pour RETHEL, & n'en désespérez pas*; quoique pour obtenir la permission d'aller à *Bruxelles*, je donnasse verbalement, & par écrit, ma parole de revenir sur-le-champ; quoique depuis un mois je n'eusse cessé de renouveler la promesse déjà offerte du fonds de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire, de *ne plus écrire que d'après les vues du Ministère de France*, mais de ne plus écrire du-tout, si on l'exigeoit; de me renfermer dans un silence absolu, pourvu qu'en échange de ce sacrifice, on me rendit au moins les droits ordinaires de citoyen; (14) pourvu qu'en me résignant, puisqu'on le vouloit, à cesser d'être utile à la société, on cessât

m'a notifié que j'étois *exilé*. Il m'a remis un ordre qui me reléguoit dans un petit bourg à 40 lieues de *Paris*, avec défense d'en *désemparer* A PEINE DE DÉSŒBÉISSANCE.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer sur le motif de l'*Exil* que sur celui de la *Prison*; quoique j'eusse les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partoît du Ministère, & non pas du Roi, je n'ai pas refusé de me soumettre. J'ai demandé seulement deux graces bien simples: l'une, la permission de rester à *Paris*, au moins jusqu'à ce que j'eusse recouvré les forces nécessaires pour m'en éloigner, & tiré des mains plus que suspectes, qui se trouvoient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il falloit pour y vivre; l'autre, d'aller à *Bruxelles* passer quelques jours, pour y mettre fin à la confusion qui depuis deux ans consumoit le reste de ma fortune.

Je devois d'autant plus espérer de la condescendance sur ces deux articles, que le désordre auquel j'avois à remédier étoit émané du Ministère de *France* directement. Il avoit fait requérir *ministériellement* à *Bruxelles*, au nom du Roi de *France*, par le Chargé-d'affaires de *France* (9), secondé d'un Exempt de la Police de *Paris* (10), & d'un substitut que je nommerai ailleurs (11), le transport non-seulement de *mes papiers*, mais de *mon argent*: & ce qu'on n'avoit pas emporté, on l'avoit dissipé. On avoit payé à mes frais les courses du Sous-ministre (12), de l'Exempt en Chef, de l'Exempt en Second: on avoit

payé une garde dont le service consistoit à piller, sous prétexte de conserver : on avoit payé les officiers du pays, empressés de disputer ma dépouille aux officiers étrangers. L'injustice Française avoit été prodigue de mes espèces envers la justice Brabançonne.

De plus, n'ayant recouvré l'existence qu'avec un nouveau présent à faire à ma Patrie ; ayant à constater par l'expérience une invention très-précieuse, à réaliser pour l'utilité publique un nouvel usage de la lumière, imaginé dans un tems où je ne la voyois pas ; la confiance qui me faisoit espérer la modification, & même la révocation de mon exil, étoit assurément fondée.

La curiosité m'a obtenu un court délai sur le premier point ; & je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience : elle a réussi (13). Le jour même on m'a dit, *Partez pour RETHEL, & n'en désespérez pas* ; quoique pour obtenir la permission d'aller à *Bruxelles*, je donnasse verbalement, & par écrit, ma parole de revenir sur-le-champ ; quoique depuis un mois je n'eusse cessé de renouveler la promesse déjà offerte du fonds de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire, de ne plus écrire que d'après les vues du Ministère de France, mais de ne plus écrire du-tout, si on l'exigeoit ; de me renfermer dans un silence absolu, pourvu qu'en échange de ce sacrifice, on me rendit au moins les droits ordinaires de citoyen ; (14) pourvu qu'en me résignant, puisqu'on le vouloit, à cesser d'être utile à la société, on cessât

de me traiter plus rigoureusement que tant d'hommes qui lui sont à charge. Je mettois même dans ces instances & ces offres une douceur, une soumission, qui scandalisoient presque les témoins impartiaux, & ont persuadé à quelques-uns qu'enfin mon cœur avoit fléchi, ou ma tête cédé, sous l'excès de l'infortune.

Ils se trompoient : ma conduite en ce moment n'étoit pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occasions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat, sans avoir épuisé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Ici, ce n'est que quand il ne m'a plus été possible de douter qu'il n'y eût un plan formé de m'anéantir le reste de mes jours, d'achever de me faire perdre ce qui me restoit de ressources en tout genre, en m'éloignant également de mes amis & de mes affaires, que je me suis enfin déterminé à une démarche devenue indispensable.

Alors même j'ai encore écouté les scrupules d'un sujet soumis, qui respecte le nom de son Prince jusques dans l'abus que ses Ministres osent se permettre d'en faire. Revenu à *Bruxelles*, je n'ai point songé d'abord à chercher une autre retraite. Quoique effrayé de la dévastation de ma maison; quoique indigné des bassesses, des infidélités sans nombre commises par les agens ministériels qui avoient couru y traiter mes effets, comme on traitoit ma personne à *Paris*; je me bornois à regretter mes pertes, à

rassembler mes débris. Je ne voulois chercher que des distractions.

Je méditois un voyage de plusieurs années ; après avoir porté mon hommage aux pieds d'un Prince qui donne à tous les Princes de si nobles leçons par son exemple , & qui rend au trône des *Césars* un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis long-tems , mon dessein étoit de passer en *Italie* , & d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monumens des siècles passés ce que j'ai souffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du Ministère de *France* ne m'a pas été laissé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnoit pas de ne m'être point piqué d'une obéissance parfaitement littérale ; & que , par les embûches dressées sur la route , le chemin de l'*Italie* redeviendrait infailliblement pour moi celui de la *Bastille*.

Comme cet avis me venoit de la même main qui m'avoit prévenu de la *première Lettre-de-cachet* , (car j'en avois été prévenu , mais j'avois refusé d'y croire) je n'ai pas pensé qu'il fût sage d'en braver une seconde. J'ai mis entre ces largesses du Ministère de *France* & moi une distance qu'elles ne franchissent point. Mes vrais protecteurs , ceux qui ont contribué à mon salut , ne seront pas fâchés sans doute que j'aie pris des précautions sûres pour conserver le fruit de leur amitié. Si les autres en marquoient du

ressentiment, ils achéveroient de prouver combien elles étoient nécessaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes & impartiaux : Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait ? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire ?

Qu'on daigne réfléchir un moment sur les circonstances qui ont accompagné & suivi la restitution de ma liberté. Quoi ! à l'ordre de sortir de *Paris* où j'avois les affaires les plus pressantes, on joint la défense de me rendre à *Bruxelles* où des intérêts non moins précieux m'appelloient ? L'unique réponse à mes prières, à mes offres, à mes humiliations même, pour obtenir la dispense d'une de ces deux injonctions, c'en est une troisième, qui me condamne, après une inaction, une mort de deux années, à continuer de végéter au fond d'un bourg inconnu, dans une oisiveté aussi ruineuse que fatigante ! Ce sont-là les faveurs, les graces, qui succèdent à une oppression sans exemple dans toutes ses parties !

Quel pouvoit en être l'objet ? De me punir ! Eh, de quoi ! Quel étoit mon crime ? Me l'avoit-on dit ? me le disoit-on ? La tardive justice que l'on venoit enfin de me rendre prouvoit assez mon innocence. Qui croira que, si l'on avoit pu fabriquer l'ombre d'un prétexte pour motiver des chaînes éternelles, on eût brisé celles dont on m'avoit chargé sans motif ? Un coupable convaincu, condamné,

peut bien recevoir comme une faveur la diminution de son supplice : mais un innocent !

Devois-je regarder ce caprice du Ministère comme une attention paternelle ? Sans doute il ne prétendoit pas me traiter comme on traite ces affamés qui ont long-tems souffert de la disette. Un médecin sage ne leur rend que peu-à-peu les alimens dont une trop grande quantité risqueroit d'abord de les étouffer. Mais probablement on ne craignoit pas de même pour moi l'effet subit du grand air ; on n'avoit pas la délicatesse de ne me remettre au régime de la liberté, qu'insensiblement, afin qu'il me fût plus salutaire.

Si cette diète politique avoit un objet, ce n'est pas à moi qu'on vouloit qu'elle épargnât des dangers. Ce qu'elle étoit destinée à prévenir, c'est l'explosion de ces soupirs accumulés pendant deux ans de désespoir ; ce sont les premières aspirations d'un cœur déchiré pendant cet espace avec un sang-froid si barbare, & une injustice si tranquille. Ce sont mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie ; contre des attentats dont les suites en abrègeront le reste ; contre des traitemens qui n'ont jamais eu d'exemple, qui n'en auront jamais peut-être ; même à la *Bastille* (15). Voilà ce que l'on redoutoit.

Mais pour que cette précaution ne fût pas un nouvel outrage, & une iniquité de plus,

au moins falloit-il la concilier avec l'arrangement de mes affaires personnelles, & le soin de mes intérêts domestiques : je ne demandois ni pension, ni indemnités, ni places; je ne sollicitois que la permission de réunir les lambeaux de mes propriétés indignement attaquées, & dissipées plus indignement encore. Sans cela, pillé par les substituts du Ministère *François*, de la Police *Françoise*; ruiné par un agent infidèle; ne pouvant ni faire mes recouvrements arriérés, ni remédier aux déprédations passées, ni prévenir les futures, comment aurois-je vécu à *Réthel Mazarin*? Les *Lettres-de-cachet* sont-elles donc des lettres de change?

On a insinué dans le public qu'en exigeant de moi cette dernière épreuve, on m'avoit annoncé des récompenses; qu'on me préparoit des couronnes, si j'avois subi avec résignation ce dernier acte de mon martyre; mais que j'avois tout dédaigné, & préféré l'espoir aveugle de la vengeance à la jouissance paisible des bienfaits qui m'auroient dédommagé de mon infortune.

Rien n'est plus faux:

L'unique récompense que l'on m'ait présentée, c'est l'espoir *d'apprendre un jour, si j'étois long-tems bien obéissant*, LE VÉRITABLE MOTIF DE MA DÉTENTION; c'est un homme en faveur qui m'a offert cet appas. Un homme en place s'est borné à me dire: *Si vous voulez vivre ici*.
TACHEZ DE VOUS FAIRE OUBLIER.

J'a

J'ai cru qu'il étoit plus facile, plus sûr, plus nécessaire de tâcher de m'échapper. Mais je le répète : docile encore dans ma désobéissance apparente; révérent, chérissant encore des liens dont ceux de la *Bastille* ne m'avoient cependant que trop affranchi, c'est dans le voisinage de ma Patrie, c'est dans un pays qui en est pour ainsi dire la continuation, que je me serois contenté de chercher une retraite, si elle avoit pu être assurée : il a fallu l'excès de la prévarication, & du danger, pour me repousser dans l'asyle inaccessible où je suis, & que je n'aurois jamais dû quitter.

Ceux que ma retraite & mon indépendance actuelle allarment peut-être avec raison, ne manqueront pas de s'armer du seul prétexte apparent qui puisse servir leur malignité. Ils m'accuseront d'*ingratitude* & de *Révolte*. Ils diront que si ma conduite passée n'offre point de *Crime d'Etat*, le choix de mon asyle présent en est un. L'effort qu'ils ont rendu indispensable, ils le peindront comme une évasion criminelle. Ils produiront comme une preuve de la justesse des pressentimens qu'ils opposoient à la restitution de ma liberté, l'usage qu'ils m'ont forcé d'en faire ; & l'emploi d'une faculté qu'on auroit pu, diront-ils, se dispenser de me rendre.

Qu'on eût pu s'en dispenser, il n'y a pas de doute : quand on a la force en main, ce qu'on ravit sans droit, on est maître de le garder tou-

jours: rien de plus clair. Mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit.

Il est question seulement de savoir, d'un côté, si, parce qu'une captivité sans cause n'a pas été sans terme, j'ai dû me soumettre aveuglement à la continuation d'une rigueur constamment inique dès son principe; & de l'autre, si ayant apprécié ce qu'elle valoit une prohibition révoltante, à laquelle il est impossible de supposer que le Roi ait eu part, j'ai pu me croire en sûreté ailleurs qu'ici contre un despotisme ministériel qui n'avoit pas respecté une sauvegarde solennelle, émanée de lui-même.

Il ne faut pas oublier cette promesse bien inutile, mais bien authentique, signée au nom du Comte de *Maurepas*, qui n'existe plus, par M. le Comte de *Vergennes*, qui existe encore; elle me garantissoit, comme on l'a vu, *la sûreté de ma personne*, non pas, comme on l'a dit, *pour un tems limité*, mais pour toujours, & sans aucune restriction, ou du moins sans autre restriction, même présumée, que celle à laquelle assurément je n'ai pas manqué, de continuer à *respecter le Roi, la Religion, & l'Etat*.

A-t-on laissé ignorer au Roi ce motif de ma sécurité dans ses états; ou bien, en me calomniant auprès de lui pour détruire l'estime dont il m'honoroit, pour le déterminer à une rigueur que la vérité n'auroit certainement pas motivée, lui a-t-on persuadé que cette barrière ne devoit pas l'arrêter? Je n'en fais rien.

Ce que je fais, c'est qu'avec ma sauvegarde & mon innocence, sous un règne équitable & doux, j'ai été traité, pendant deux ans, non pas comme un accusé, prévenu de quelque délit; (car à un tel homme on lui fait son procès; on l'instruit du grief qui en est le motif; on lui permet de se défendre); mais comme un coupable convaincu de tous les crimes de *Lèse-majesté* possibles. Or, la parole des Ministres de *France*, & la pureté de ma conduite, ne m'ayant pas garanti pour le passé, quand leur vindicative infidélité manquoit même de prétexte, que devois-je espérer pour l'avenir, en restant dans le voisinage de la *France*, après avoir par une démarche légitime, nécessaire, mais contraire à leurs volontés, fourni d'après les règles de leur implacable despotisme un prétexte apparent pour une nouvelle oppression? Je ne pouvois pas me flatter d'être plus irrépréhensible: devois-je m'attendre qu'ils deviendroient plus timorés?

Dans les circonstances où je me trouvois, le choix de ma retraite étoit-il libre? Ai-je pu, ai-je dû balancer entre la *Bastille* & l'*Angleterre*? Après avoir quitté sans honte, avec gloire peut-être, cette Nation généreuse, n'ai-je pas pu sans remords revenir implorer sa protection? (*)

(*) Pour apprécier équitablement mon retour, il faut lire, après ceci, la page 321 du Tome III. des *Annales Politiques*, &c.

§. II.

Que ma détention n'a eu aucun motif fondé.

Bien justifié sur le reproche d'ingratitude ou de révolte dans l'usage de ma liberté recouvrée, il ne m'est pas permis de laisser subsister le moindre nuage sur les causes qui me l'ont fait perdre, ou plutôt sur le fait précis qu'il n'y en a eu aucune capable de motiver l'abus de pouvoir dont cette perte a été le fruit. Je dois cette courte discussion à moi-même, à mes amis, à la confiance des hommes honnêtes, qui jugeant de mon ame par la leur, m'ont toujours défendu sur la seule conviction de mon innocence. Il faut leur prouver que ce pressentiment ne les trompoit pas.

Ma réputation a été trop long-tems livrée à la rage de mes ennemis, qui ne craignoient pas de réponse; à la licence des gazetiers, justifiée, il est vrai, par l'appareil & la rigueur de ma détention. Comment se persuader que sous un gouvernement qui n'est point atroce, & sur-tout sous un Roi dont les bonnes intentions sont connues, un traitement si sévère n'eût pas des motifs proportionnés?

Un Ministre étranger, qui s'est intéressé vivement pour moi, par sa propre inclination, &

par l'ordre de son Souverain, m'a dit à ma sortie, que jamais il n'y avoit eu *d'Affaire d'Etat* plus gravement traitée que la mienne; & que, malgré son penchant à me croire innocent, il avoit conclu de la manière dont on lui fermoit la bouche dans ses sollicitations, que j'étois coupable d'un crime de *Lèse-majesté*, dont on me faisoit grace de ne pas précipiter le châtiment.

Et tous ceux qui ont fait des démarches en ma faveur ont reçu le même accueil. Tantôt un silence glaçant; tantôt des marques de regret, & de pitié; quelquefois même des éloges qui sembloient indiquer une bonne volonté devenue impuissante par les raisons les plus terribles; enfin des demi-mots qui laissoient à l'imagination la plus vaste, la plus lugubre carrière sur l'énormité des délits, & la durée, comme la justice de la punition; voilà ce que trouvoient mes amis chez tous les gens en place, du moins chez ceux à qui l'on ne pouvoit pas supposer que les vrais motifs de ma détention fussent cachés.

Il est inconcevable, je l'avoue, que l'objet d'un semblable manège, non seulement se trouve en définitif absolument innocent, mais même qu'il n'ait jamais été inculpé; il est inconcevable qu'en livrant sa personne à des traitemens que les plus grands crimes, les mieux prouvés, auroient à peine justifiés, on livrât de sang-froid son honneur à l'indiscrétion, à la malignité publiques; qu'on autorisât cette ma-

lignité à regarder, à donner comme une preuve de ses attentats la rigueur injuste dont on l'accabloit, & que les distributeurs de ces réticences perfides fussent précisément ceux qui en connoissoient le mieux l'injustice & le danger; qu'enfin ce danger, cette injustice entraissent dans les calculs de leur vengeance, dans le lucre qu'ils prétendoient tirer de leur oppressive imposture.

Il est inconcevable qu'il existe un Ministère capable d'une cruauté aussi soutenue, aussi raffinée, d'une hypocrisie aussi profonde: il l'est que des hommes occupés, ou censés occupés des affaires publiques les plus importantes, trouvent le tems de combiner une si honteuse fraude; qu'ils se liguent ainsi pour en imposer à la fois au Prince qui les honore de sa confiance, & au public témoin de leurs démarches; qu'ils se confédèrent pour perdre par de semblables manœuvres, qui? Un simple particulier, un homme irréprochable, dont l'unique faute étoit d'avoir trop aimé sa Patrie, & pris trop de confiance dans leurs paroles. Mais ce fait est plus vrai encore qu'étonnant.

J'ignore, je le répète, ce que l'on a pu dire au Roi; de quelles calomnies on s'est servi pour faire prévaloir dans son esprit la nécessité apparente de m'écraser par un coup éclatant, sur le plaisir qu'il paroïssoit prendre à me lire, & le penchant qu'il avoit à me protéger: jamais rien ne m'en a été communiqué: pendant les vingt mois de ma détention, je n'ai pas subi

l'ombre d'un interrogatoire, pas l'apparence d'un examen. Je porte aux Ministres de *France*, à la face de l'*Europe*, le défi solennel de produire un seul acte qui prouve que l'on ait rempli à mon égard la moindre formalité.

Ma sortie, comme on l'a vu, a été accompagnée du même mystère: l'ordre d'exil n'a pas été moins silencieux: ainsi je ne puis me justifier précisément sur rien, puisque j'ignore absolument de quoi l'on a pu m'accuser.

Mais c'est déjà, sans doute, un grand préjugé que ce silence envers un homme sur qui l'on aggravoit d'ailleurs toutes les espèces de cruautés qui supposent une conviction complète & foudroyante. Toutes les loix le proscrivent; on ne peut se le permettre qu'à la *Bastille*, & peut-être en ce lieu même n'a-t-on jamais osé se le permettre qu'envers moi. Il ne faudroit pas d'autres preuves de la nullité, ou de la fausseté des accusations.

Voici plus: voici qui achevera de lever toute espèce de doute: on n'a cessé de me dire à la *Bastille*, que ma détention étoit émanée de la volonté directe & immédiate du Roi; que je n'étois pas un homme assez obscur pour qu'on eût hazardé un coup d'autorité contre moi sans son aveu: c'est cette barrière sacrée que l'on n'a cessé d'opposer à mes efforts pour découvrir, pour entrevoir au moins les motifs si soigneusement cachés de ma détention. Cet aveu, cette volonté ont donc eu pour principe

des délations quelconques, des griefs articulés, & précis.

Eh bien, calomniateurs audacieux, qui auriez réussi à m'enlever l'estime du Protecteur que la nature & la providence m'avoient donné, c'est à ses pieds que je vous cite : je vous dénonce à son ame honnête & franche que vous avez trompée. Si vous lui avez rien dit qui ait pu rendre un instant suspect mon amour pour sa personne, mon dévouement à ses intérêts, mon aversion, mon horreur pour toute espèce de manœuvre, en général, & sur-tout pour celles qui auroient eu un but opposé, je le déclare en termes formels, vous avez dit autant de menfonges que de paroles.

Et ne vous flattez pas d'échapper à mes instances sous ce voile si souvent profané du respect dû aux *Secrets de l'Etat* : ne vous abusez pas en espérant qu'il cachera les ressorts de votre despotisme frauduleux, comme la *Bastille* en cache les résultats : Non ; je vous poursuivrai jusques dans cet asyle que vous fouillez ; je ne cesserai d'y faire retentir ces mots terribles pour vous, & auxquels le Monarque équitable à qui je les adresse, ne fera peut-être pas insensible : “ Vous l'avez trompé : ma conduite „ & ma plume ont toujours été pures comme „ mon cœur ”.

Vous avez laissé dire, assurer, imprimer dans toutes les gazettes, “ Que j'avois tramé des „ projets dangereux ; que j'avois composé, &

„ donné des mémoires capables d'attirer à la
„ France des réclamations embarrassantes , ou
„ du moins d'en réveiller le desir ”. C'est-là le
bruit que j'ai trouvé le plus accrédité , en for-
tant du tombeau ; c'est - là l'opprobre auquel
vous aviez dévoué ma cendre , si , malgré vos
efforts , une main toute puissante ne m'en avoit
pas arraché.

Peut-être l'obstacle que vous avez mis à
mon retour à *Bruxelles* , a-t-il eu pour objet de
confirmer encore , d'accréditer cette imposture
aussi criminelle qu'absurde. Peut-être , après
avoir eu l'art de la rendre probable aux yeux
que vous vouliez tromper , avez-vous eu celui
d'empêcher les éclaircissémens entre les deux
Souverains qu'elle intéresseoit , & de prévenir une
explication qui m'auroit justifié.

Peut-être même , redoutant la protection dont
m'honoroit l'auguste & vertueuse Princesse qui
est le lien de leur union , n'avez-vous forgé
cette calomnie que pour la réduire au silence
quand il s'agiroit de moi ; épouse de l'un , sœur
de l'autre , tant que les faits ne seroient pas
éclaircis , elle devoit craindre de paroître s'in-
téresser pour un homme suspect de leur avoir
manqué également à tous deux : & comment
éclaircir ces faits , puisque dans la matière dé-
licate sur laquelle vous portiez les soupçons , il
étoit si facile d'éluder les éclaircissémens !

Mais vous n'aurez pas le crédit d'étouffer la
protestation que je consigne ici. Renfermé ex-

clusivement dans mes travaux littéraires, je ne me suis permis d'autres spéculations politiques, sans exception, que celles que j'ai publiées dans les *Annales*: j'ose invoquer ici, pour détruire l'imposture que vous avez ou inventée, ou tolérée, le Souverain auguste dont elle compromettoit le nom. Loin de me livrer à la démence folle, qui auroit voulu présager & justifier le démembrement de la *France*, c'est dans son sein que je n'ai cessé de me préparer une retraite (16). C'est de ses prospérités que j'ai perpétuellement fait dépendre la mienne, jusqu'au moment où vous avez payé l'attachement le plus tendre par des supplices à peine réservés à ses plus implacables ennemis, jusques-là elle n'a point eu d'enfant plus soumis, de sujet plus fidèle.

Si mon ame a conçu l'idée d'un sentiment différent à ceux que je développe ici, sans doute il en existe quelque trace. Eh bien, découvrez-les, produisez-les au jour: fouillez tous les bureaux: mettez en mouvement les espions privilégiés dont vous payez si cher l'activité clandestine: si en effet je suis coupable, la hardiesse de ma dénégation donnera autant d'indignation contre moi, aux dépositaires des preuves de mes perfidies, que ma trahison primitive leur auroit inspiré de mépris dès le commencement: ils s'empresseront de vous aider à confondre un imposteur hypocrite, qui oseroit se flatter d'abuser de leur indulgence, & s'efforceroit de concilier l'apparence de la vertu avec les manœuvres du crime. Il n'y a ni

intérêt, ni *secret d'Etat* qui puisse s'opposer à ces révélations qui vous feroient si précieuses.

Mais que je suis loin de les craindre ! Ma conduite, comme tous mes ouvrages, sans exception, n'a cessé de porter l'empreinte d'un même sentiment : c'est celui de l'enthousiasme patriotique : c'est celui d'une délicatesse sur cet article poussée jusqu'à l'excès. Voilà sur quoi ma bouche, ma plume, mon cœur ont toujours invariablement été d'accord. Voilà sur quoi il faut me démentir par des faits, ou reconnoître combien est odieuse & criminelle la machination qui a pu rendre un instant mon innocence problématique.

Mais mes écritures privées ont-elles été aussi intactes que mes actions publiques ? N'ai-je pas commis quelque imprudence intérieure, quelque indiscretion secrète qui ait pu justifier l'animadversion du Gouvernement ? N'ai-je pas choqué quelque homme puissant, au rang de qui l'on ait cru devoir une réparation ? Voilà la dernière ressource de mes persécuteurs : & c'est aussi le dernier trait de la fatalité qui me destinoit à être un modèle d'oppression passive dans tous les genres.

N'est-il pas étrange, après ce que j'ai souffert de la rage des corps, de la prévarication des hommes en place, que je sois obligé de me justifier sur un pareil sujet ; de rendre compte de tous les soupirs que l'indignation a pu m'arracher, de toutes les convulsions que

la douleur a pu me causer? Mais il faut bien me prêter à cette énumération, d'abord parce qu'elle est nécessaire, & ensuite parce qu'elle achevera de dévoiler toute l'horreur, toute la lâcheté des manœuvres dont j'ai été la victime.

Le seul grief de l'espèce dont il s'agit qui m'ait été communiqué, celui qu'on m'a présenté comme l'unique cause de ma détention, c'est une lettre à M. le *Mal. de Duras*: je ne prétens pas la justifier, & la discussion en seroit fort inutile; mais c'étoit une lettre particulière, & qui ne concernoit en lui que le particulier; une lettre provoquée, nécessitée même, par des procédés plus reprehensibles qu'elle n'étoit violente; une lettre secrète, que je n'ai jamais montrée; une lettre que je n'ai pas nié d'avoir écrite, parce que je ne fais pas mentir, mais que M. le Maréchal de *Duras*, au moins dans le public, a toujours nié d'avoir reçue; une lettre dont il a toujours affirmé ne s'être pas plaint, dont en effet il s'est si peu plaint qu'on n'a pas pu m'en représenter l'original, malgré mes réquisitions, & qui par conséquent dans tous les cas, ne pouvoit devenir le fondement ni d'une procédure, ni d'une punition quelconque; une lettre enfin sur laquelle ma réponse, quand on m'a demandé si je l'avois écrite, auroit dû faire rougir la haine, & défarmer la vengeance. (17)

Quelle qu'elle fût, il est évident que l'éclat seul auroit pu la rendre criminelle, & elle n'en

avoit pas eu. Quelle qu'elle fût, quand même elle auroit été publiée avec autant de scandale que ma détention en a produit, ce n'étoit pas *un crime d'état*. Quelle qu'elle fût, assurément elle n'auroit pas justifié vingt mois de *Bastille*, & une continuité du traitement le plus atroce dont cette enceinte infernale ait jamais été le théâtre.

On fera curieux, je le sens bien, de connoître cette pièce, aussi fatale que mystérieuse; &, si je n'étois sensible qu'au desir de la vengeance, je la publierois. Mais je respecte encore ici même les intentions du Roi: dès que ma lettre a pu lui déplaire, je l'abandonne: j'en fais le sacrifice au jugement qu'il en a porté, sans attacher d'autre prix à ce dernier hommage que la satisfaction de l'avoir rendu. (18)

Mais il en existe une autre dans les bureaux ministériels de *France*, qui a peut-être plus contribué encore que la précédente à mon infortune: celle-là on s'est bien gardé de la remettre sous les yeux du Roi; & en effet elle m'auroit garanti de tout, si elle avoit pu y paroître. On ne me l'a jamais rappelée: mais, comme je ne doute pas qu'elle n'ait influé beaucoup plus que l'autre sur la résolution du Ministère; comme il est évident qu'en se servant de la première pour aigrir l'esprit du Roi, on a eu la discrétion de lui cacher la seconde, qui n'avoit pu aigrir & alarmer que ses Ministres, je crois qu'il est de mon devoir de la consigner ici.

Elle est du lendemain de celle à M. le Maréchal de *Duras* : elle étoit adressée à M. *Le Noir*, Lieutenant de Police, par les mains de qui passaient les *Annales* pour se rendre dans celles du distributeur.

Il faut se rappeler qu'en Mars 1780, les Nos. LIX. & LX. avoient été arrêtés successivement, à la sollicitation de M. le Maréchal de *Duras*, & du *Parlement de Paris*. J'avois enduré patiemment la première suppression : à la seconde j'écrivois le 7 Avril 1780, à M. le Maréchal de *Duras* la lettre qu'il ne montre pas, ni moi non plus : & le lendemain, à M. *Le Noir*, celle que voici.

„ Bruxelles, 8 Avril 1780.

„ MONSIEUR,

„ Après avoir donné ma lettre d'hier à une
 „ indignation trop légitime, je vais faire en-
 „ core quelques efforts au nom de la justice &
 „ de la raison, quoique j'aie appris à mes dé-
 „ pens combien elles ont peu de pouvoir en
 „ France contre les manœuvres & le crédit. Voici
 „ un court mémoire, que je vous prie de remet-
 „ tre sous les yeux des Ministres : on ne man-
 „ quera pas de dire encore, que *c'est ma mau-*
 „ *vaise tête* ; mais il me semble que ce sont mes
 „ bonnes raisons.

„ Je ne puis concevoir que M. le Maréchal
 „ de *Duras* veuille encore de l'éclat. J'avoue

„ qu'on ne peut rien ajouter à ce que M. le
„ Comte *Desgrée* lui a dit : mais c'est quelque
„ chose que de le répéter , & de faire observer
„ au public que M. *Le Maréchal* n'en a pas ob-
„ tenu satisfaction. Il me semble qu'à sa place
„ c'est sur-tout le bruit qu'il faudroit éviter : il
„ va en faire plus qu'il n'en a fait dans sa vie.

„ Quoiqu'il en soit, je ne puis que vous ré-
„ péter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous
„ dire plusieurs fois, sur ma répugnance à re-
„ tomber dans toutes les tracasseries passées ,
„ sur le desir ardent que j'ai de n'y être plus
„ exposé, mais en même tems sur le courage
„ avec lequel je les soutiendrai. Il m'en coû-
„ tera ma fortune ; mais je suis accoutumé aux
„ sacrifices.

„ On a arrêté à *Paris* le débit des Numéros
„ LIX & LX des *Annales* : ils sont publiés ,
„ distribués en *Angleterre* , en *Hollande* , en
„ *Allemagne* , dans les *Pays-Bas* : ils le sont en
„ *France* même par les contrefacteurs. Arrêter
„ à *Paris* seulement l'édition légitime , tandis
„ qu'on tolère , qu'on favorise toutes les au-
„ tres , c'est commettre une injustice révoltan-
„ te , & encore plus inutile : on n'empêchera
„ pas les Numéros prohibés d'entrer à *Paris* ;
„ on les y rendra seulement plus remarqués ,
„ plus courus , plus précieux : la sensation en
„ sera plus vive , & plus prolongée. Je ne
„ vois pas ce qu'il y a à gagner pour les inté-
„ ressés.

„ Ces Numéros n'ont rien de répréhensible
„ à beaucoup près. Le LIX pouvoit être in-
„ finiment plus fort. Je ne suppose pas que les
„ intérêts du très-ridicule neveu de M. de *Ley-*
„ *rit* (19) entrent pour rien dans cette suppres-
„ sion. Il ne s'agit donc que d'épargner à M.
„ le Maréchal de *Duras* le désagrément d'une ré-
„ flexion fâcheuse sur son affaire : mais n'est-
„ elle que dans ce Numéro, ou plutôt n'y est-
„ elle pas adoucie, du moins à l'avantage du
„ Commandant?

„ Quand deux hommes faits par leur nom &
„ leur état pour donner l'exemple de la probi-
„ té dans les actions, & de la délicatesse dans
„ les paroles, s'accusent réciproquement à la
„ face de l'*Europe*, de friponnerie, de larcins
„ de toute espèce, en articulant les mots;
„ qu'ils s'adressent à un tribunal réglé pour ob-
„ tenir réparation, justice, & que ce tribunal
„ laisse la chose indécise, il commet au moins
„ une prévarication, & peut-être deux. S'il
„ y a un coupable, c'est un scandale qu'il ne
„ soit pas puni; s'il n'y en a pas, c'en est un
„ bien plus fort que l'arrêt étende les soupçons
„ au lieu de les détruire, & flétrisse deux in-
„ nocens au lieu de les absoudre. Voilà tout
„ ce que j'ai dit: c'est sur les Juges que tombe
„ ma remarque. Le Public n'est pas si indul-
„ gent: c'est l'Ecrivain de *Castellan* qu'il dési-
„ gne comme le vrai coupable, & la suppres-
„ sion mandée du Numéro LIX. ne le réhabi-
„ litera pas.

„ Quan

„ Quant au Numéro LX ce sont des faits.
 „ Les vexations des *Parlemens* ; leurs tyrannies
 „ intérieures ; le support que tous les mem-
 „ bres croient se devoir , & se donnent en effet
 „ les uns aux autres dans les occasions où ils
 „ devraient le moins se permettre de confondre
 „ leur caractère légal avec leurs intérêts par-
 „ ticuliers ; la corruption des *Secrétaires* , leurs
 „ manèges , leurs infidélités , leur habitude de
 „ se faire payer par les deux parties , &c. sont
 „ des choses constantes. Puisque l'autorité ne
 „ veut ni punir ni reprimer ces abus , il faut
 „ au moins que la certitude de ne pouvoir les
 „ dérober à la censure publique y mette une
 „ espèce de frein : c'est l'intérêt du Gouverne-
 „ ment : c'est celui même des Compagnies que
 „ tant d'excès avilissent.

„ Tant que j'ai écrit d'ANGLETERRE je n'ai
 „ éprouvé aucune tracasserie ; (20) & j'ai écrit
 „ des choses bien plus fortes. C'est cependant
 „ sur le plan conçu , rédigé , exécuté en *Angle-*
 „ terre , & bien connu en France , que les con-
 „ ventions ont été formées entre le Public de
 „ France , les Postes de France , & moi. C'est d'a-
 „ près ce plan que les souscriptions ont été ou-
 „ vertes & reçues ; que la distribution de l'ou-
 „ vrage a été autorisée ; que le Roi a accepté
 „ les exemplaires que je lui ai adressés directe-
 „ ment : on n'a pas mis pour condition , que
 „ je respecterois les lâchetés des *Maréchaux de*
 „ France , si quelqu'un d'eux en commettoit ,
 „ ou les prévarications des Tribunaux. On

» n'en a mis aucune ; je n'en aurois pas ac-
» cepté.

» Je n'ai jamais entendu me soumettre à au-
» cune espèce de Censure : au contraire, j'ai
» protesté hautement, j'ai imprimé plusieurs
» fois, que je n'aurois point d'autre Censeur
» que ma propre délicatesse. Je n'ai pas dit
» un mot qu'elle puisse désavouer. D'où vien-
» nent donc les entraves auxquelles on prétend
» me soumettre ?

» En repassant la mer j'ai changé de lieu,
» mais non pas de cœur ; j'ai fait sans regret
» le sacrifice de ma fortune ; je ne ferai pas
» celui de mon indépendance, ni des prérogati-
» ves auxquelles un accord solennel m'a don-
» né droit. On peut me punir de mon amour
» pour la *France*, de ma confiance au Minis-
» tère de *France*, de mon dévouement en tout
» sens pour ma patrie ; on peut me détermi-
» ner, à force de dégoût, à cesser d'écrire,
» on ne me réduira jamais à écrire en esclav-
» ve. De toutes les indemnités que le Gou-
» vernement de *France* me doit, la franchise
» de ma plume est, ce me semble, la moins
» coûteuse, & j'ose le dire, la plus utile pour
» lui ».

Voilà, je n'en doute pas, & je n'en ai jamais
douté, quoique je n'en aie jamais parlé, la vé-
ritable cause de mes infortunes ; voilà ce qui a
décidé le Ministère de *France* à saisir l'occasion
de se venger : il n'avoit pas pu refuser à la

hauteur, à la netteté de ma conduite; lors de ma sortie d'*Angleterre*, la parole solennelle dont j'ai parlé; il n'avoit pas pu trouver depuis même de prétexte pour la violer.

D'ailleurs je dois à la mémoire de M. le Comte de *Maurepas* cette justice : il n'étoit ni vindicatif, ni implacable : occupé uniquement de perpétuer son repos & son crédit, il ne cherchoit point d'autre jouissance. Ce que les *Annales* avoient de gai, il s'en amusoit : le sérieux, il ne s'en inquiétoit guère. Peut-être même trouvoit-il plaisant que ce fut lui qui eut l'air de me protéger.

Ses agens dans l'administration ne pensoient pas de même : les uns se souvenoient encore de la lettre à M. le Comte de *Vergennes*, & des portraits qu'elle contient : les autres redoutoient la franchise peu politique des *Annales*. Les filoux, a dit un homme sensé, craignent les *reverberes* : le succès de cet ouvrage, les suffrages les plus respectables réunis en sa faveur, l'empressement de tout ce qui ne le redoutoit pas, c'est-à-dire de tous les hommes vertueux & impartiaux, avoient enchaîné la mauvaise volonté.

Mais, quand on eut pour arracher le consentement du vieillard la lettre du 8 Avril, que l'on ne montrait qu'à lui, & qu'il fut aisé de lui faire prendre pour des menaces; quand on eut pour prévenir l'esprit du jeune Roi l'autre lettre du 7 qu'on ne montrait aussi

qu'à lui, avec ce qu'on y a joint sans doute, & qui ne se disoit également qu'à lui, il a été facile de fabriquer l'ordre qu'on avoit désespéré peut-être jusques-là de se procurer. On ne pourra pas douter que les choses ne se soient ainsi passées, si l'on songe que la lettre à M. Le Noir est du VIII AVRIL 1780, & la *Lettre-de-cachet* du XVI du même mois.

Mais cette même date amène une bien autre conséquence : la seule idée en fait encore trembler ma main ; & c'est avec autant d'horreur que de faiblissement que je vais la développer.

Le 16 Avril 1780, je n'étois pas en France. J'étois le maître de n'y jamais rentrer : si mon aveugle fanatisme pour ma Patrie ; si ma confiance, plus folle encore qu'aveugle, dans une promesse de Ministres François, jointe à mille trahisons, comme on le verra plus bas, ne m'avoit fait négliger des avis trop sûrs, je n'y serois jamais rentré. La *Lettre-de-cachet* n'auroit donc jamais eu d'exécution. On forgeoit donc cette foudre au hazard, & sans savoir si jamais elle produiroit son effet. Le Ministère de France a donc de ces réserves meurtrières ; il a des magasins où il dépose ces instrumens de fausseté ; & il attend paisiblement, comme un chasseur à l'affût, que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il veut lui porter.

Il y a plus : il imite le manège de ce chasseur dans ses préliminaires, comme dans son objet. Vingt perfidies plus lâches les unes que

les autres ont été multipliées successivement pour me déguiser le piège que l'on venoit de placer sur ma route. Le seul cours rendu à la publicité des *Annales*, immédiatement après le 16 Avril, n'en est-il pas une de la plus criminelle espèce !

Quoi ! l'on continuoît à répandre dans le public, sous la garantie de l'autorité royale, un ouvrage dont l'auteur étoit pros crit secrètement, & dévoué par les Ministres à l'opprobre, aux rigueurs réservées pour les ennemis du Roi & de l'Etat ! On continuoît à le recevoir pour le remettre au Roi ; on le lui remettoit : on feignoit d'applaudir aux marques de satisfaction dont il continuoît de l'honorer : on avoit soin de m'en informer !

Le même organe par lequel transpiroient jusqu'à moi les nouvelles d'une approbation si flatteuse, étoit employé à m'attirer à *Paris*. L'espion masqué en ami que la police pensionnoit, à mes dépens, depuis cinq ans pour pénétrer dans mes secrets, instruit que je n'ignorois pas celui-là, ne cessoit de combattre l'effroi qu'il m'avoit inspiré, par cette considération, qu'on n'auroit pas rendu la liberté aux *Annales*, si on avoit voulu l'enlever à l'auteur ; & que je pouvois sans crainte venir en *France*, puisque mes ouvrages étoient si bien accueillis à *Versailles*. On faisoit ainsi servir un nom sacré à faciliter le succès d'une iniquité, dont ce même nom devoit être l'instrument !

Elle n'a eu lieu qu'au bout de six mois ; mais au bout de six ans , de vingt , la *Lettre-de-cachet* qui l'ordonnoit auroit eu la même efficacité. J'étois donc pour le reste de ma vie dévoué à subir , dans quelque tems que ce fût , l'atteinte de ce poignard ; & dans la dernière vieillesse , lorsque rassasié de calamités , épuisé de travaux , je serois venu demander à ma patrie , pour prix de tant d'efforts , de sacrifices , la permission d'y mourir en paix , je n'aurois trouvé de porte pour y rentrer que la *Bastille* , ni d'autre tombeau que ses cachots !

D'après ces réflexions , quel nom donner , grand Dieu , à la *Lettre-de-cachet* du 16 Avril 1780 ! Comment qualifier cet empressement à la fabriquer , & cette patience à attendre le moment d'en faire usage !

Maintenant qu'on songe qu'une détention ainsi motivée , ainsi préparée , ainsi consommée , a duré près de *Deux ans* ; qu'elle a porté à mes affaires & à ma santé un préjudice presque également irréparable ; que si ma ruine absolue au civil , & mon anéantissement entier au physique n'en ont pas été le fruit , j'en suis redevable à une faveur particulière de la Providence , qui me prédestinant apparemment au ministère que je remplis en ce moment , c'est-à-dire , à publier les horreurs de la *Bastille* , m'a donné d'une organisation expresse pour les supporter.

Si c'étoit à M. le Mal. de *Duras* qu'on eût cru devoir une satisfaction aussi complète , on

ne pourroit s'empêcher de répéter ce qu'a dit à cette occasion un des plus illustres Souverains de l'Europe : „ *Ce Monsieur de Duras est donc un bien grand Seigneur !* ”

Les exemples ne font rien en ce genre : dans une matière où tout est caprice & despotisme, les autorités, les comparaisons font bien inutiles : je ne puis cependant m'empêcher d'en faire une.

Dans le nombre innombrable des *Embastille-mens* qui ont eu pour objet une satisfaction due à des personnes puissantes, on peut compter celui de *La Beaumelle*. Cet écrivain plus qu'indiscret avoit osé dans ses mémoires de M^{de}. de *Maintenon* insérer cette phrase : *La Cour de Vienne accusée depuis long-tems d'avoir toujours à ses gages des empoisonneurs* Certainement l'offense étoit grave & publique : le châtiment pouvoit sans injustice être sévère, & la réparation éclatante.

Cependant *Cinq mois de Bastille* parurent suffisans. *La Beaumelle* trouva même une protection efficace dans la générosité de la Cour qu'il avoit insultée. C'est à sa sollicitation qu'il devint libre, & point *Exilé*.

Tout homme de guerre qu'est M. le Mal. de *Duras* ; tout homme de lettres qu'est M. le Mal. de *Duras* ; tout homme d'esprit qu'est M. le Mal. de *Duras* ; malgré tous ces titres, il n'est pas probable qu'il ait paru au Ministère Fran-

çois, lui tout seul, un personnage plus important que la Maison d'*Autriche* entière; quelles que violentes qu'on veuille supposer mes six lignes ignorées, à M. le Mal. de *Duras*, on ne peut pas imaginer de les comparer à l'inculpation publique, & aussi atroce que fausse, du roman dont il s'agit.

Si donc M. le Mal. de *Duras* a bien voulu servir de prête-nom à la *Lettre-de-cachet* contre moi, quand on l'a enfantée, il est évident que ce n'est pas à lui que je dois en imputer la durée; il n'auroit pas demandé, on ne lui auroit pas offert, un si long sacrifice. (21) Il n'a pas tenu à cette indiscretion, ou plutôt à cette malignité, qui me cherchoient par-tout des torts, & au Ministère *François* des excuses, qu'on ne le crut exigé par une divinité terrestre un peu plus imposante. Elles ne se sont pas bornées à compromettre à mon occasion le nom d'un seul Souverain. Après avoir donné mes prétendues relations avec l'un comme le motif de l'iniquité du 27 Septembre 1780, on a voulu en rendre un autre directement complice. On a publié qu'elle avoit été accordée aux instances de sa Majesté *Prussienne*. Le bruit s'est répandu, & il subsiste encore, que ce Monarque piqué de l'Épître à M. d'*Alembert*, (*) & des détails que j'ai cru devoir publier à l'occasion de la célèbre affaire du *Meunier*, (**) & plus

(*) Voyez le Tome IX. des *Annales Politiques*, &c. page 79.

(**) Ibid. page 4 & suivantes.

encore aiguillonné par les instances des petits *Platons de Paris*, avoit sollicité à *Versailles* ma détention ; que le Ministère de *France* n'avoit pu refuser cette condescendance à un philosophe aussi important, & que les portes de ma geole m'avoient pas pu s'ouvrir sans l'aveu de celui par l'ordre de qui elles s'étoient fermées.

Mais quelle apparence qu'un Législateur aussi équitable, aussi bienfaisant chez lui, se fût abaissé jusqu'à solliciter une injustice, une oppression pour son compte chez autrui ? Quelle apparence qu'ayant fait tout récemment à l'Auteur des *Annales* l'honneur d'en adopter même les expressions dans une de ses lois, (†) il se fût permis un caprice de cette espèce contre ce même écrivain, qui ne l'avoit jamais offensé ? Quelle apparence d'ailleurs que *Versailles* eût cru devoir un hommage aussi cruel à *Potzdam*, qu'on eût osé faire au Roi de *France* la proposition de se rendre l'exécuteur des vengeances du Roi de *Prusse* ?

Dans des délits publics, qui tendent à flétrir l'honneur d'une Couronne, tel que celui de *La Beaumelle* dont je viens de parler, les Princes peuvent sans doute se rendre les uns aux autres le service de les réprimer, quoiqu'ils n'y soient pas personnellement intéressés ; mais dans tout

(†) Voyez le Tome VII. des *Annales Politiques*, &c. page 434.

le reste ils portent entr'eux la jalousie du pouvoir au point de protéger, & quelquefois au préjudice de l'ordre commun, même les coupables : comment les soupçonner de se concilier pour la proscription d'un innocent ?

Enfin ce qui achève de justifier le Roi de *Prusse*, & de démontrer que je n'ai pas été le *Callisthène* de l'*Alexandre* du Nord, c'est la date de la *Lettre-de-cachet* dont il s'agit. Le 16 Avril 1780 est de beaucoup antérieur aux prétendus torts avec lesquels on auroit voulu la lier. Il est donc clair que ce Prince n'a point souillé sa carrière philosophique, en poursuivant avec un pareil acharnement un écrivain qui, à la vérité, n'a point recherché ses faveurs, mais à qui certainement il n'a pas pu refuser son estime.

Le détail des traitemens que j'ai essuyés, la longueur même de ma détention, sont encore autant de preuves qu'il n'y a eu aucune part. S'il en avoit été le véritable auteur, la perte de la liberté ne lui auroit-elle pas paru une réparation suffisante ? Auroit-il exigé des Ministres de *Versailles* ces raffinemens de vengeance dont je parlerai tout-à-l'heure ; ou ceux-ci l'auroient-ils méconnu, outragé, au point de croire s'en faire un mérite auprès de lui ? Loin de se prêter à prolonger ma détresse, sa générosité ne l'auroit-elle pas pressé de suivre l'exemple de la Cour de *Vienne* envers *La Beaumelle* ? Infiniment moins fondé à se plaindre, auroit-il été plus implacable ? Auroit-il pres-

crit à la *Bastille* envers un *François* des rigueurs, qu'un de ses sujets vraiment criminel, n'auroit pas eu à craindre à *Spandaw* !

Il est bien étonnant que le nom de deux aussi grands Princes se trouve ainsi mêlé dans les infortunes d'un simple particulier, de celui peut-être de tous les hommes qui ont cultivé la littérature, à qui la simplicité personnelle, son éloignement pour toute espèce d'éclat, son horreur pour toute espèce d'intrigues, son indifférence pour la fortune, & tous les objets de l'ambition, auroit peut-être dû le plus épargner les dangers attachés à l'honneur d'être connu des Souverains : mais enfin il est au moins aussi évident que ni l'un ni l'autre de ceux dont je parle ici n'a pu y contribuer. Ma détention n'a pas plus eu pour cause dans son principe, ou dans sa durée, de prétendues réquisitions parties de *Berlin*, que de prétendus renseignemens envoyés à *Vienne*.

Mais quel a donc été l'objet, le motif de cette durée ? Pour celui-là on ne me l'a pas caché : c'est la seule confidence que l'on m'ait jamais faite à la *Bastille* : c'est la seule réponse dont on ait jamais honoré mes supplications.

Au bout de quinze jours on m'a dit franchement, qu'il ne s'agissoit plus de M. de *Duras* :
„ Et de quoi s'agit-il donc ? Oh, ils craignent
„ que vous ne cherchiez à vous venger : on
„ vous ouvreroit les portes tout-à-l'heure, s'ils
„ étoient sûrs que vous n'éclatastiez pas contre

» eux : » car en me parlant des Dieux de ce *Tartare*, c'est-à-dire des Ministres, on ne se servoit jamais avec moi que de ce mot collectif ILS. Voilà ce qu'on n'a cessé de me dire pendant *Vingt mois*, & ce que le Public favoit bien sans que je le lui apprisse.

Qu'on se mette à ma place, & qu'on apprécie de quelle terreur, de quelle accablante indignation ces lâches aveux devoient remplir mon ame. C'étoit donc un éclat futur & incertain qui déterminoit ma servitude présente ! Après m'avoir immolé à une vengeance injuste, on en éternisoit les effets uniquement pour la tranquillité de mes oppresseurs ? Suivant leur rituel politique, je devois être captif tant que je serois à *craindre*, c'est-à-dire, tant que mon ame ne seroit pas avilie, ou mes organes dérangés, ou au moins mes foibles talens détruits par les glaces de l'âge, & les convulsions du désespoir.

Quelle inconcevable destinée ! Quand il s'étoit agi de m'enlever mon état, pour complaire à une troupe d'affassins en robe, un *Avocat-Général* leur complice n'avoit pas eu honte de dire en plein tribunal, en pleine audience, qu'on ne pouvoit pas me le laisser, à cause des troubles que *je ne manquerois pas d'exciter UN JOUR (*)*, dans je ne fais quel ordre ; & ici, où il s'agissoit de ma personne, on la

(*) Voyez l'*Appel à la Postérité*, page 35.

dévouoit froidement à un esclavage sans terme, en considération du ressentiment *que je ne manquerois pas d'avoir* UN JOUR !

Ainsi toujours paisible dans le fait, & redoutable en idée ; toujours irrépréhensible au présent, & coupable au futur, c'est de l'avenir qu'on me punit ! Mes ennemis n'ont jamais pu excuser leurs iniquités que par une présomption plus inique encore ! Ils ont toujours donné pour motif de leurs injustices actuelles mon ressentiment *infaillible* contre les injustices passées ! Jamais on n'a voulu essayer si ce n'étoient pas ces prophéties dictées par une timidité stupide, ou une haine adroite, qui manquoient de fondement !

Sans doute c'en étoit bien ici l'occasion : l'ame pure & sensible du Roi s'étoit émue au souvenir de ma détresse. Quand l'intrigue s'agitoit pour éblouir sa droiture, & la calomnie pour l'égarer ; elle avoit veillé, parlé pour moi : il avoit senti que la punition des fautes, quelles qu'elles fussent, dont il me croyoit alors coupable, ne devoit pas être éternelle. Un pressentiment secret de mon innocence, lui avoit peut-être, même avant ceci, déjà rendu suspect l'acharnement de ses Conseillers : malgré leurs efforts il a prononcé le *Surge & ambula* tout puissant, qui a mis fin à mes infortunes.

N'étoit-ce pas-là le moment, si la raison du moins, au défaut de la justice ; si une politique

éclairée avoient pu quelque chose sur l'esprit des Ministres, d'essayer ce que pourroit l'indulgence sur le mien, sur cette ame indomptable, dont ils prétendoient avoir été forcés de punir les écarts avec tant d'éclat? Je n'ai cessé de le répéter, dans les mille & un mémoires que j'ai soupirés du fond de la *Bastille*: je ne connoissois encore ma Patrie que par ses rigueurs; & je l'avois adorée: quelle auroit été mon idolâtrie, à l'instant où abjurant une prévention injuste, & des caprices cruels, on lui auroit permis de me tendre les bras; où à ce sentiment que ses duretés n'avoient pas altéré, j'aurois pu joindre celui de la reconnoissance pour un premier bienfait (*); où rentré dans tous les droits du reste

(*) Ce mot comporte un éclaircissement que je puis renvoyer aux Notes: il est trop important pour moi qu'on ne le perde pas de vue.

Parmi les absurdités, & les mensonges sans nombre dont mon infortune, comme c'est l'usage, m'a rendu l'objet, on en a glissé une qu'il ne m'est pas permis de mépriser: on a dit, on a écrit, on a imprimé que le Ministère de *France* avoit sur moi des droits d'autant plus forts, que j'en recevois une *pension de deux mille écus*.

Je suis obligé de déclarer, qu'il n'y a jamais eu d'imposture plus impudente. Il est inconcevable qu'on l'ait hazardée, postérieurement au 27 Septembre 1780, après ce que j'avois dit en Août précédent, N°. LXIX. des *Annales*, page 296:

“ Il n'y en a qu'un seul (des Rois de l'*Europe*) envers „ qui le respect, l'attachement, la fidélité, soient pour

de la famille, j'aurois pu me dire à moi-même : des préjugés fâcheux m'ont nui : eh bien, travaillons à les détruire : on m'a reproché de la violence, de la fougue : pouffons la douceur, & la patience jusqu'à l'excès : tâchons de dissiper les craintes, de défarmer la haine, d'ôter tout prétexte à l'inquiétude.

„ moi des devoirs ; un seul de qui J'EUSSE PU accepter
 „ les bienfaits sans rougir, & sans scrupule. Or, celui-
 „ là je ne lui ai jamais demandé, je ne lui demanderai
 „ jamais que justice ”.

Il ne s'agit pas ici de la réponse que l'on a faite à cette demande : mais il est clair que l'homme qui tenoit ce langage publiquement, dans un ouvrage imprimé, n'étoit pas *pensionné*.

Les seules marques d'attention que j'ai reçues dans ma vie, du Ministère de *France*, sont trois *Lettres-de-cachet* ; l'une de *Bastille*, & deux d'*Exil*, dont la première étoit la punition d'avoir défendu, comme *Avocat*, M. de *Belle-garde*, condamné solennellement d'abord comme coupable, & solennellement reconnu innocent, trois ans après.

Les autres affaires que j'ai traitées, soit comme Jurisconsulte, soit simplement comme Homme de Lettres, ne m'ont pas toutes valu des distinctions aussi flatteuses : mais il n'y en a pas une dont l'ingratitude des cliens que je faufois, les prévarications des tribunaux que je forçois d'être justes, la stupidité, ou la corruption des hommes en place que je démasquois, n'ait empoisonné pour moi le succès. Il n'y a point d'amour-propre à dire que le Barreau & la Littérature n'ont point produit d'homme dont la vie ait été semée d'anecdotes plus in-

En sortant du sépulchre, ces dispositions mon premier mouvement a été de les confirmer : *Lazare* nouveau, débarrassé du suaire funèbre qui avoit pendant vingt mois intercepté tous les mouvemens de ma bouche & de mon cœur, c'est la sensibilité, c'est l'amour de la paix, c'est la *Reconnoissance* que j'ai annoncé : pendant cinq semaines entières, je n'ai cessé de tendre vers ces despotes pusillanimes autant qu'implacables,

croyables en ce genre depuis la Défense de M. le Duc d'*Aiguillon*, jusqu'à mes Réflexions sur celle de M. de *Lally*.

J'oserais dire plus, quand on devoit m'accuser d'amour-propre, & reveiller les anciens cris d'*égoïsme* : il n'y a pas eu d'écrivain dont le zèle ait été plus pur, l'ame plus inaccessible au manège, en tout genre, comme aux considérations personnelles, les faibles talens plus exclusivement dévoués à la défense de la justice, à la manifestation de la vérité : & il y paroît bien, aux fruits que j'en ai tirés.

Puisque j'ai parlé ici de l'exil occasionné par la défense de M. de *Belle-garde*, je dois rendre hommage à la générosité de M. le M^{al}. de *Biron*, en cette occasion. Il étoit Chef du Conseil de Guerre que la *Lettre-de-cachet* sembloit venger. Il se donna les plus grands mouvemens pour en précipiter la révocation. A mon retour l'accueil le plus honnête, le plus flatteur, fut l'appareil qu'il mit à ma blessure.

Des Chevaliers *François* tel est le caractère :

Mais ce n'est pas apparemment celui des Chevaliers *Littérateurs*, ni des Maréchaux *Académiciens*.

cables, des mains encore meurtries des fers dont ils les avoient si longtems chargées. Je ne leur demandois que la grace de m'éprouver, & je n'ai pu l'obtenir ! ils n'ont osé croire que mes paroles fussent sincères ! Indignes d'apprécier mon cœur, ils ont cru leurs *Lettres-de-cachet* un frein plus sûr que ma délicatesse : & quand la jouissance d'une liberté désormais inaltérable, me console à-peine du prix qu'elle me coûte, ils s'applaudissent peut-être de la sagacité qui leur faisoit deviner l'usage *Infailible* que j'en ferois.

Ecartons ces retours & ces regrets qui n'ont plus d'application : n'ayant pu être admis à convaincre les Ministres de *France* de ma résignation, profitons au moins de la faculté qu'ils m'ont forcé de me donner de démasquer aux yeux du Public leurs injustices, de révéler leurs barbaries. Les unes sont déjà bien constantes : entrons enfin dans le détail des autres : & si, à la lecture de ces mémoires, quelques lecteurs sont tentés de dire que jamais oppression n'a été reprochée avec tant d'énergie, forçons-les de convenir également qu'il n'y en a jamais eu d'aussi cruelle.



§. III.

Du Régime de La BASTILLE.

Je ne touche point ici pour le présent à une question délicate, dont la discussion feroit plus pénible que la solution n'en pourroit être utile. Je ne cherche point si les *Prisons d'Etat* sont nécessaires à un gouvernement; s'il faut à toutes les administrations de ces dépôts soustraits à l'inspection des Loix; si ce ressort violent, & toujours dangereux, peut être regardé comme indispensable dans des machines qui, pour se conserver, ont quelquefois besoin d'essuyer des secousses extraordinaires; si enfin ce qu'on désigne en *France* par le nom bizarre de *Lettre-de-cachet*, est une maladie particulière & propre à ce royaume, comme la *Peste* à l'*Egypte*, la *Petite Vérole* à l'*Arabie*, les inondations de cendres brûlantes au voisinage des *Volcans*, &c. ce problème est à-peu-près résolu par les faits; si cette solution n'est pas celle qu'admettroit une philosophie humaine, elle n'en est pas moins adoptée par une politique universelle.

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource, ou de quelque équivalent. *Rome* dans le tems de sa plus pure liberté avoit des *Dictateurs*. Les ordres de ce magistrat suprême valaient bien des *Lettres-de-cachet*, puisqu'il dispoit sans appel, & sans ren-

dre de compte , non-seulement de la liberté , mais de la vie des citoyens.

A *Sparte* la *Raison d'état* pouffoit le despotisme encore plus loin , pour ainsi dire. Les Rois mêmes , c'est-à-dire les chefs de la nation , y étoient soumis ; les *Ephores* pouvoient les envoyer en prison ; c'étoit à la vérité le contraire d'une *Lettre-de-cachet* ; mais enfin c'en étoit une espèce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'Administration est le plus surveillée, le plus restreinte, dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir , à *Londres* même , il existe une *Tour* destinée à renfermer les *Criminels d'état*. Le *Parlement* , ce gardien des libertés privées , autant que des franchises publiques , non-seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes & les autres ; mais il en fait quelquefois usage : il ne croit par-là ni violer , ni compromettre les privilèges du Peuple. (22)

A plus forte raison , une semblable institution pourroit-elle paroître excusable en *France* , où les caractères étant plus impétueux , les prétentions des différens pouvoirs qui ne cessent de s'y choquer moins circonscrites , & l'autorité royale sans bornes comme sans étendue bien constatées , on peut dans de certains momens s'imaginer avoir besoin d'un frein , ou d'un épouvantail qui défende les prérogatives du

trône, si ce ne sont pas celles de la nation. Mais encore une fois je n'entre point ici dans cet examen : ce n'est pas de la légitimité de la *Bastille* que je m'occupe en ce moment ; c'est de son régime. Or ce régime est horrible : il ne ressemble à rien de ce qui s'est jamais pratiqué, ou se pratique aujourd'hui dans le monde. (23)

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervescence passagère a tant multipliés ces dernières années, nous lisons qu'aux *Terres Australes*, dans quelques-unes des îles que la nature sembloit y avoir cachées au reste du monde, il existe une nation légère, douce, frivole même par essence, dont le gouvernement n'est point sanguinaire ; où les affaires les plus sérieuses prennent toujours une tournure plaisante ; & dans la capitale de laquelle cependant on conserve avec soin un abyme, où tous les citoyens sans exception peuvent être à chaque instant précipités ; où en effet on en précipite journellement quelques-uns, sur des ordres dont il n'est possible ni d'éviter le coup, ni d'espérer l'examen, ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte :

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier ; plus éloigné de ses parents, de ses amis, & sur-tout de la justice, que s'il étoit transféré dans une autre planète ; que ses réclamations sont étouffées sans ressource, ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au dehors, & c'est précisément celui qui est toujours intéressé à les supprimer, en raison de

ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui les nécessite, est plus grave & plus palpable :

Qu'il est abandonné, au moins très-long-tems, sans livres, sans papier, sans communication avec qui que ce soit, au tourment d'ignorer ce qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, sa fortune, son honneur, & de quoi on l'a accusé, & de quoi on l'accusera, & quel sort on lui réserve; tourment dont une solitude sans aucune espèce de distraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs, & la sensation plus profonde :

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens; gardiens qui, malgré le signe d'honneur attaché à leur vêtement, étant capables pour de l'argent de s'avilir jusqu'à se rendre sur un ordre arbitraire de lâches satellites, ne répugneroient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore, & plus barbare, si on l'exigeoit d'eux au même titre; qu'ainsi il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui sert; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte, le cri lugubre des verroux qui la chargent peut lui paroître le précurseur d'un arrêt de mort, & le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter; sans que le sentiment de son innocence, ou l'équité du Prince, soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté; puisque les mêmes mains qui se prétent

à l'affaffiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *Lettre-de-cachet*, ne se refuseroient pas fans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation; & que dans un lieu où tout est douleur & mystère, il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis & cachés avec la même facilité :

Que s'il conserve sa santé, elle n'est qu'un supplice de plus, parce que sa sensibilité est plus vive, & ses privations plus douloureuses; si elle succombe, comme il arrive presque toujours, le régime de la maison qui ne change point le livre sans secours, sans consolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper; qu'il va laisser sa famille malheureuse, sa mémoire compromise; que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus; que sa fin sera peut-être ignorée; que sa femme, ses enfans abusés, feront encore des vœux & des efforts pour sa délivrance, long-tems après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne conservera plus que ses ossemens décharnés :

Si un pareil tableau se trouvoit dans les voyages de *Cooke*, ou de l'Amiral *Anson*, quelle impression produiroit-il? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un imposteur; ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille servitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare, & une nation si avilie?

Helas! c'est celui de la *Bastille*, & qu'il est

encore au-dessous de la vérité ! Qu'il est loin de rendre ces tortures de l'ame, ces convulsions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éternise les douleurs de la mort, sans jamais en amener le repos ; enfin tout ce que les geoliers de la *Bastille* peuvent faire souffrir, & ce que personne ne peut peindre !

Le premier article de leur code c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations ; mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute non-seulement sur la *résidence*, mais sur la *vie* de l'homme disparu entre leurs mains ; mystère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourroient, ou le consoler, ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier ni où il est, ni même s'il est encore.

L'homme qu'un officier de la *Bastille* voit & angarie tous les jours, il soutient sans rougir quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais ni vu, ni connu. Quand mes vrais amis sollicitoient auprès du Ministre chargé du département de ces *Oubliettes* la permission de me voir, il répondoit comme un homme étonné, même qu'on put me croire à la *Bastille*. Le Gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre eux, sur son *honneur*, & *foi de Gentilhomme*, que je n'y étois plus, que je n'y avois pas été huit jours ; car le scandale de ma détention, le soin que l'on avoit eu de l'opérer en plein jour, & en pleine rue, ne lui permettoit pas de soutenir, comme il l'auroit fait sans cela, que je n'y étois jamais entré.

Un laquais ment de même à la porte de son maître quand il en a reçu l'ordre : mais ce n'est que pour écarter des visites importunes : ses faussetés ont un but utile, ou un effet agréable : il ne les appuie point par un air pénétré, ni par des sermens : & cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un Ministre, & d'un Gouverneur de la *Bastille*, qui ne trompent que pour tourmenter, & dont les mensonges ne produisent que des douleurs.

J'ose le demander, quel est l'objet de cette incertitude affectée où on laisse un public entier, des amis, une famille, sur l'existence physique de l'homme qu'on leur a ravi ? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convaincre, & d'assurer son châtimement : car, 1°. cette clandestinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs, soit pour instruire son procès, soit pour consommer sa punition, s'il y en a une de prononcée : 2°. mon exemple prouve que la *Bastille* recèle souvent des hommes à qui non-seulement on ne veut pas faire de procès, mais à qui l'on n'en peut pas faire ; & ce sont précisément ceux-là sur le sort de qui l'on affecte d'épaissir le plus le nuage : dans quel dessein, je le répète ?

Le régime de ce Château étant expressément institué pour déchirer les âmes, pour rendre *la vie dure*, comme me l'a dit naïvement une fois, un des questionnaires à *croix de St. Louis*, qui ne frémissent pas de ces fonctions, je conçois que l'isolement absolu, l'ignorance sans exception où l'on tient un prisonnier de

ce que l'on a fait, de ce que l'on fait, de ce que l'on fera, pour ou contre lui, est un moyen parfaitement convenable au but que l'on se propose; rien n'est mieux imaginé pour faire passer un homme par toutes les gradations du désespoir, sur-tout s'il a le malheur d'avoir une de ces ames fières & actives, que le sentiment de l'injustice révolte, pour qui l'occupation est un besoin, & l'attente un supplice: mais pourquoi faut-il associer à ses tourmens ses parens, ses amis, que l'on feint de ne pas vouloir associer à ses infortunes?

Au moins quand il y a un procès établi, on connoît la nature de l'accusation; on fait jusqu'où elle doit s'étendre: on suit les progrès de la procédure; on ne perd point la victime de vue, jusqu'au sacrifice, ou jusqu'au triomphe. L'inquiétude a des bornes, & la douleur des consolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné soustrait à tous les yeux accuse ses amis, sa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui: sa captivité dépend d'un caprice, ses fers pouvant ou tomber à chaque moment, ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le revoir, comme pour lui, une période complète, où ils épuisent toutes les angoisses de l'attente, & toutes les horreurs de la privation: le matin on pleure du souvenir de ce que l'on a déjà souffert, & le soir par la certitude d'avoir encore à souffrir, sans qu'il soit

possible même d'entrevoir une fin à ses supplices; ou si l'imagination essaie de s'en fixer une, ce n'est que pour se préparer de nouveaux déchiremens.

Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la *Bastille*, cette effroyable politique avoit un objet: c'étoit de se défaire sans bruit, & sans éclat, des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui auroit refusé son ministère: quand il avoit pros crit un innocent, car on ne pros crit que ceux-là, les coupables on les juge; quand il avoit pros crit un innocent, il vouloit qu'on ignorât l'époque de sa mort, afin de ne la fixer qu'au moment précis qui convenoit à ses intérêts, ou à sa vengeance.

Mais *Louis XVI* n'est pas *Louis XI*: l'un est aussi humain que l'autre étoit barbare: l'un respecte autant la justice & les loix; il en recommande aussi soigneusement l'observation, que l'autre se plaisoit à les faire violer, & à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conserve-t-on sous l'humanité de *Louis XVI* le régime inventé par la tyrannie de *Louis XI*? Comment sous le Prince à qui l'équité est chère, & le sang des hommes précieux, les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étoient un spectacle délicieux, qui appelloit le bourreau son *Compère*, & ne marchoit jamais que sous l'escorte d'un fatellite, son compère aussi, mais plus féroce, plus sanguinaire que tous les bourreaux ensemble?

Encore si c'étoit la gravité des délits, ou l'espèce des personnes qui déterminassent cet étrange & périlleux incognito; si l'on ne couvrait de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un supplice prochain, ou des intrigans que leur naissance, ou leurs richesses, ou leurs relations rendissent redoutable, on auroit au moins une excuse, ou un prétexte.

Mais la *Bastille*, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit: le sacrilège qui a médité la ruine de sa Patrie; & l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur: & le lâche qui a trafiqué des secrets de l'Etat, & celui qui a dit aux Ministres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts; & celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne deshonne sa famille par des crimes, & celui dont on ne redoute que les talens, sont tous plongés dans les mêmes ténèbres (*).

(*) Cela n'est pas tout-à-fait exact. On verra plus bas en faveur de qui, & dans quels cas ces ténèbres s'éclaircissent. Ainsi je ne prétens pas qu'il n'y ait jamais d'exception; je parle du *régime général*, de ce que j'ai éprouvé personnellement, de ce que l'on m'a dit sans cesse être le costume habituel & l'ordre commun de la maison. On sent bien que c'est sur-tout à l'innocence qu'il doit être funeste. Dans des rigueurs dont le caprice dispose, il n'y a que la protection qui puisse procurer des dispenses: or dès qu'un homme innocent est à la *Bastille*,

Et qu'on y songe bien : elles sont doubles : elles empêchent de voir , comme d'être vu : non-seulement elles ôtent au prisonnier la connaissance de ce qui peut l'intéresser personnellement , la faculté de régler ses propres affaires ; de prévenir par des arrangemens définitifs ou provisoires , sa ruine , & celle quelquefois de ses correspondans , celle sur-tout d'éclairer ses protecteurs , de désarmer ses ennemis ; enfin , tout ce qui pourroit l'occuper utilement : mais elles lui dérobent jusqu'à l'aspect des affaires publiques qui pourroit le distraire : devenu étranger à l'univers entier , on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y passe. Il y a peut-être dans ces cachots tel homme qui fatigue journellement de ses prières *Louis XV* & le Duc de la Vrillière : il se croit encore enchaîné par eux : il est sans cesse à genoux devant ces deux fantômes dont il n'existe plus que la mémoire : & les officiers du lieu , témoins de son erreur , ont la stupide délicatesse , ou le scrupule barbare de ne pas l'en tirer.

De cette ignorance active & passive , il résulte des effets infiniment funestes pour l'infortuné ainsi abusé : s'il n'a été sacrifié , par exemple , qu'à la vengeance personnelle d'un homme en place , il n'est point foulagé par la

il est bien clair , ou qu'il n'a pas de protecteurs ; ou que ses protecteurs sont moins puissans que ses ennemis. C'est donc sur-tout pour lui qu'est préparé l'abominable régime dont il est ici question.

chûte même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même, puisqu'il n'en est pas instruit : s'il n'a pas des amis ardens ; si sa famille est timide, ou obscure, ou indifférente, ou éloignée, l'oppression reste la même, quoique l'oppressé soit évanoui. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource, qu'à redresser les torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la *Bastille*, non pas parce qu'on desire qu'il y soit, mais parce qu'il y est ; parce qu'on l'oublie ; parce que les bureaux ne sont pas sollicités ; & que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier, si ce n'est la facilité d'y tomber.

J'en puis citer un exemple, autre que le mien, & sans compromettre personne. De mon tems la *Bastille* recéloit un *Génevois*, nommé *Pelisseri*. Son crime unique étoit d'avoir fait quelques remarques sur les opérations financières de M. *Neker*. Quand un hazard très-singulier m'en a instruit, il y étoit depuis trois ans : il y est peut-être encore ; & ne connoit ni la subversion de sa patrie, ni celle du Ministre qu'il accuse avec raison de la sienne. Il ne sortira que quand un autre hazard, ou peut-être la mention que j'en fais ici rappellera sa mémoire aux cerveaux mobiles qui maîtrisent l'immobilité de la *Bastille* : peut-être enfin sentira-t-on combien il est affreux d'éterniser ainsi au nom de l'*Etat* la vengeance personnelle d'un administrateur passager ; de punir un étranger, un homme honnête, d'avoir été assez éclairé pour pressentir ce que le gouvernement ne

devoit pas tarder à faire lui-même ; car enfin que reste-t-il des opérations de M. *Neker* ? Si M. *Pelissier* a été coupable en les censurant , que sont donc ceux qui les ont détruites ? (24)

Peut-on ne pas frémir d'horreur , en songeant que celles dont je trace le pénible tableau ont été le prix d'une indiscretion , qui , quelques mois plus tard , est devenue , non-seulement une action prudente , mais une nécessité. Le panégyriste de M. *Neker* aujourd'hui risqueroit sans contredit de se trouver le commensal de son critique : & tandis qu'un despotisme sans pudeur multiplie arbitrairement les victimes de ces terribles inconséquences , leurs réclamations se perdent dans les ténèbres inaccessibles dont je parle.

Encore une fois , qu'on y songe bien , rien n'en sort , comme rien n'y pénètre : les tentatives même qu'un prisonnier peut hasarder , auprès de ses protecteurs , pour les intéresser à obtenir ou une procédure ou un pardon , on les intercepte , on les ensevelit : avertis même par ces indications indiscrettes des côtés par lesquels il peut se flatter d'être secouru , les limiers de la Police se hâtent de fermer les passages aux efforts que l'on pourroit tenter en sa faveur. On ne lui laisse le pouvoir de solliciter ceux qui peuvent solliciter pour lui , que quand il a bu jusqu'à la dernière goutte la mesure de fiel que le despotisme & la haine lui ont préparée.

Ses facultés
Police
pour la
que la l
ils se d
chacun
soigneu
jour , n
terrorer
Ni le
écrit , n

Dans
j'avois
mille R
Monsieu
de leur
malheur
veillan
étoient
que ten
non pa
permis.
puisqu'
former
soustrai
de ces
ces Pui
cachete
dre leu
inutiles
parts p
magiqu
les ron

Ses lettres, quand on ne lui enlève pas la faculté d'écrire, passent toutes ouvertes à la *Police*: ou bien elles y sont décachetées. C'est pour les préposés à ce triage un amusement que la lecture de ces douloureuses lamentations: ils se divertissent un moment du ton sur lequel chacun des encagés soupire: & puis on enlisse soigneusement le produit épistolaire de chaque jour, non pour en faire usage, mais pour l'enterrer dans des dépôts inconnus, ou le brûler. Ni le prisonnier qui a écrit, ni ceux à qui il écrit, n'en entendent jamais parler.

Dans les premiers tems de ma détention, j'avois imploré les bontés des Princes de la Famille Royale. (25) Instruit dès auparavant que *Monsieur*, & M^{gr}. le *Comte d'Artois* m'honoroient de leur estime, je m'étois flatté que dans mon malheur, ils ne me refuseroient pas leur bienveillance. Je leur avois écrit: les lettres étoient cachetées: le *Lieutenant de Police* quelque tems après me dit qu'il les avoit lues, mais non pas rendues: qu'on ne le lui avoit pas permis. Et sur ce que je lui observai que puisqu'il en favoit le contenu, il pouvoit en informer les Princes généreux à qui il les avoit soustraites, il me répondit, *qu'il n'approchoit pas de ces Puissances*. Et l'homme à qui l'accès de ces Puissances étoit interdit, avoit celle de décacheter leurs lettres, de les supprimer, de rendre leurs bonnes intentions, & celles du Roi inutiles, enfin d'élever autour de moi des remparts plus impénétrables que tous les châteaux magiques dont l'imagination a jamais peuplé les romans!

Entrons maintenant dans l'intérieur de ces remparts : voyons comment s'y prennent les *Cerbères* qui en ont la garde pour compléter leur abominable ministère, pour achever d'y rendre la *vie dure*.

Le prélude quand on leur amène une proie nouvelle, c'est la *Fouille*. Leur prise de possession de la personne d'un prisonnier, leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches, aux tatonnemens de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions, & ne les rend que plus honteuses; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, & d'un signe d'honneur qui suppose, il faut le répéter, un service *sans tâche*.

Ils lui enlèvent son *argent*, de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entre eux; ses bijoux, par la même considération; ses *papiers*, de peur qu'il n'y trouve une ressource contre l'ennui auquel on veut le dévouer; ses *ciseaux*, *couteaux*, &c. de peur, lui dit-on, qu'il ne se coupe la gorge, ou qu'il n'assassine ses geoliers : car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie qui est longue, souvent coupée par des plaisanteries, & des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire, on vous entraîne vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie.

Elles

Elle
dont le
douze
& quan
tiqué
grilles
de la m
reaux
d'épaiss
la supé
solide
pond j
à-peine
quoiqu
de larg

Autr
ou qua
toutes
cette m
lation
fection
les a f
les plu
qu'elle
peut se
curité.

Ainsi
glacière
que le
poèles
murs e
puisse

Elles sont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, douze pieds d'épaisseur, & dans le bas trente & quarante. Chacune a un seul soupirail pratiqué dans le mur, mais traversé par trois grilles de fer, l'une en *dedans*, l'autre au milieu de la muraille, la troisième en *dehors*. Les barreaux sont croisés; ils ont un pouce carré d'épaisseur: & par un raffinement qui prouve la supériorité du génie des inventeurs, la partie solide de chacune de ces étranges mailles répond juste au vuide d'une autre, ce qui laisse à-peine à la vue un passage de deux pouces, quoique les mailles en aient à-peu-près quatre de large.

Autrefois chacun de ces caveaux avoit trois ou quatre ouvertures, toutes petites, il est vrai, toutes décorées des mêmes réseaux: mais enfin cette multiplicité de lucarnes aidait à la circulation de l'air; elle prévenoit l'humidité, l'infection, &c.: un Gouverneur plein d'humanité les a fait boucher: il n'en reste qu'une: dans les plus belles journées, le peu de lumière qu'elle laisse transpirer dans la chambre ne peut servir qu'à en faire mieux distinguer l'obscurité.

Ainsi en hyver ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre; en été ce sont des poëles humides, où l'on étouffe, parce que les murs en sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher.

Il y en a une partie, & la mienne étoit de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégorge le grand égout de la Rue *St. Antoine*; de sorte que quand on le nettoie, ou en été dans les jours de chaleur un peu continuée, ou après chaque inondation, accident assez commun au printems & en automne dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière, il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boullins que l'on appelle des *chambres*, elle ne se dissipe que très-lentement.

C'est dans cet atmosphère qu'un prisonnier respire: c'est là que pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les jours, & souvent les nuits, collé contre la grille intérieure, qui l'écarte comme je viens de le dire, même du trou taillé en forme de *fenêtre* par laquelle coule jusqu'à lui une ombre de jour & d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette sarbacane étroite ne servent souvent qu'à épaisir autour de lui la fétidité qui le suffoque.

En hyver malheur à l'infortuné qui ne peut pas se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom *du Roi*. Autrefois il se délivroit sans compte, & sans mesure, en raison de la consommation de chacun. On ne chicanoit pas des hommes d'ailleurs privés de tout, & réduits à une immobilité si cruelle sur la quantité de feu qu'ils croyoient nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction, ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles. Le Prince vouloit qu'ils

jouissent de ce soulagement, ou de cette distraction, sans en restreindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même : les procédés sont changés. Le Gouverneur actuel a fixé la consommation de chaque réclus à six bûches *grosses* ou *petites*. On fait qu'à *Paris* les bûches d'appartement ne sont que la moitié de celles du commerce, parce qu'elles sont sciées par le milieu. Elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois plus mince, &, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les restes de magasins, dépouillés par le tems & l'humidité de tous leurs sels, & abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers tels que les *brasseurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. Six de ces allumettes composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la *Bastille*.

On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue : ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête Gouverneur : ils souffrent. (*Voyez ci-après la note 29, page 156.*)

Les meubles sont dignes du jour qui les éclaire, & de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il est bon d'avertir d'abord que par son forfait avec le Ministère, le Gouverneur doit les *fournir*, & les *entretenir* à ses dépens : c'est une des très-petites charges attachées à

son immense revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuser des incommodités du séjour, parce qu'il ne peut pas changer la situation des lieux: il peut pallier l'odieuse lefinerie dont je viens de parler, qu'il exerce sur la consommation du bois, sous prétexte qu'elle tend à épargner de la dépense *au Roi*. Mais sur l'article des meubles qui ne regardent que lui, & qui lui sont payés, il n'a ni excuses, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre sont nécessairement tout à la fois un vol, & une cruauté.

Or deux matelats rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siège ne tenoit qu'avec *des ficelles*, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de fayance, dont un pour boire; & deux pavés pour soutenir le feu; voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commisération du *Porte-clef*, après plusieurs mois, une *pincette* & une *pelle* de fer. Il ne m'a pas été possible d'obtenir des *chenets*: &, soit politique, soit inhumanité, ce que le Gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un prisonnier se le procure à ses propres frais. Ce n'est qu'au bout de *huit mois* que j'ai pu me faire acheter une *téière*: pour avoir, avec mon argent, un fauteuil ordinaire & solide, il en a fallu *douze*; & *quinze* pour remplacer par de la fayance commune la crasseuse & dégoûtante vaisselle d'*étain* qui circule seule dans la maison.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire acheter dans les premiers jours, c'est une couverture de laine: en voici l'occasion.

Le mois de Septembre est, comme on fait, le tems où les œufs des teignes qui rongent les étoffes de laine se changent en papillons. A l'ouverture de l'ancre qui m'étoit assigné, il s'éleva du lit, non pas un nombre, non pas un nuage, de ces insectes; mais une large & épaisse colonne dont le développement inonda la chambre en un instant. Je reculai d'horreur: *Bon, bon*, me dit en fouriant un des introducteurs, *vous n'y aurez pas couché deux nuits, qu'il n'y en aura plus un seul.*

Le soir, le *Lieutenant de Police* vint suivant l'usage me souhaiter la *bien-venue*. Je montrai une répugnance si violente pour un grabat ainsi peuplé, qu'on voulut bien me laisser parvenir une couverture neuve, & me permettre de faire battre les *matelats*, le tout à *mes dépens*. Comme les *lits de plume* sont interdits à la *Bastille*, sans doute parce que ces délicatesses ne conviennent pas à des hommes à qui le Ministère veut sur-tout donner des leçons de mortification, j'aurois voulu, au moins tous les trois mois, faire donner à mes misérables *matelats* cette espèce de rajeunissement. Le Gouverneur propriétaire s'y opposoit tant qu'il pouvoit, quoiqu'il ne dut lui en rien coûter; mais parce que cette façon, disoit-il, *les use*.

M^{de}. de *Staal* raconte qu'elle fit tendre dans sa chambre une tapisserie. Dut-elle cette condescendance à sa qualité de favorite d'une grande-Princesse, ou bien à ce que les mœurs du tems laissoient encore d'humain même à la *Bastille*.

comme le prouvent les autres détails de sa captivité, je ne le fais pas. Ce qui est sûr, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes instances pour obtenir à mes dépens, ou une toile qui eût aidé à absorber l'humidité des murs, en cachant leur teinte lugubre ; ou du papier qui eût produit le même effet, en me procurant de plus la diversion de le coller moi-même, ont été inutiles.

Dans ma chambre, le spectacle de ces murs avoit quelque chose d'affreux. Un de mes prédécesseurs, peintre apparemment, ou amateur, & moins exclusivement fevré de tout ce qui pouvoit ou nourrir son ame, ou occuper ses mains, a obtenu la permission de barbouiller ce séjour à sa manière. C'est un octogone qui a quatre grands côtés, & quatre petits. Chacun est incrusté d'un tableau très-convenable au lieu : ce sont les détails de la *passion*.

Mais soit par goût ; soit qu'on n'ait voulu lui passer qu'une couleur assortie au sujet, & à l'appartement, il n'a employé que de l'ocre, & n'a fait que des camayeux dont on peut imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons ; quand mes yeux se portèrent sur ces panneaux dont l'obscurité durcissoit encore la teinte ; où je ne voyois en gros que des attitudes de douleur, que des appareils de supplices, sans en distinguer le sujet ; ce que l'on raconte des *Oubliettes*, ce que l'on fait des *Sambenitos*, me revint à l'imagination. Je crus fermement que

ces cadres étoient autant d'emblèmes du fort qui m'attendoit, & qu'on ne m'avoit donné cette chambre que pour m'y préparer. Je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. Ames sensibles appréciez ce moment.

Ainsi logés, ainsi meublés, si du moins les captifs conservoient la faculté qu'ils avoient autrefois, celle dont les coupables même ne sont point privés dans les prisons ordinaires, que la justice seule dirige; c'est-à-dire, celle de converser entr'eux, de se voir, de former de ces liaisons que la nécessité excuse dans les autres dépôts, même entre l'homme honnête, & celui qui ne l'est pas; mais qui pourroient souvent à la *Bastille* être fondées sur une estime réciproque; sans oublier leur détresse, ils en auroient plus de force pour la supporter. On voit de certaines liqueurs, qui chacune à part blessent le goût: en les mêlant, elles acquièrent une faveur moins rebutante: il en est de même de l'infortune: mais c'est précisément cet amalgame de soupirs que les *Bastilleurs* ont grand soin de prévenir: ce qu'un prisonnier diminueroit de ses amertumes seroit autant de retranché sur leurs jouissances. Leur devise est le mot qu'adressoit à ses bourreaux *Caligula*, quand il leur commandoit un assassinat; *frappes de façon qu'il se sente mourir.*

Du moment où un homme leur est livré, il est perdu, comme je l'ai dit, pour l'univers entier: il n'existe plus dans le monde que pour eux: ils ne sont pas moins attentifs à prévenir toute

sorte de correspondance intérieure entre leurs victimes, qu'à leur interdire toute espèce d'épanchement au-dehors. *La Porte* & d'autres parlent du commerce qu'ils entretenoient avec leurs voisins par des cheminées, &c.

Encore une fois cela pouvoit être de leur tems : aujourd'hui les tuyaux des cheminées sont traversés comme les fenêtres dans leur longueur de trois grilles les unes au-dessus des autres, dont la première commence à trois pieds du foyer ; & leur embouchure s'élève à plusieurs pieds au-dessus de la terrasse : les *privés*, soulagement très-rare, car je crois qu'il n'y a dans tout le château que deux chambres qui en soient douées, sont pourvus de la même garniture : une grande partie des chambres est voûtée ; les autres ont des planchers doubles.

Quand on juge à propos de faire descendre un captif, soit pour un interrogatoire, s'il est assez heureux pour en subir ; soit pour voir le médecin, s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne ; soit pour la prétendue promenade dont je parlerai tout-à-l'heure ; soit par un simple caprice du Gouverneur, il ne trouve par-tout que le silence, des déserts, & l'obscurité. Un croassement funèbre du *Porte-clef* qui le guide fait disparaître tout ce qui peut le voir, ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'*état major*, où sont les cuisines, où sont admis les étrangers, se cuirassent à l'instant de *rideaux*, de *volets*, de *jalousies* ; & l'on a la cruauté de

ne procéder à cette opération que quand il est à portée de s'en appercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, & des hommes qu'il auroit peut-être un très-grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher : ce qui multiplie ses angoisses en raison de ses attachemens.

J'ai cru long-tems que j'avois pour commensale une personne dont la conservation pouvoit seule me consoler de mes autres pertes, & par les fers de laquelle on y auroit en effet mis le comble, si l'on avoit pu tromper sa vigilance. Les réponses qu'attiroient mes questions à ce sujet n'étoient propres qu'à confirmer mes alarmes : car quand ces hommes raffinés dans l'art de meurtrir les âmes trouvent l'occasion de mêler au silence habituel qui tourmente, une franchise simulée qui puisse désespérer, ils ne la manquent pas : qu'ils parlent, ou qu'ils se taisent, ils ont grand soin que leur activité soit cruelle comme leur inaction.

C'est par ces manœuvres qu'un père & un fils, un mari & une femme, des parentés entières peuvent peupler à la fois la *Bastille*, sans se douter qu'ils aient auprès d'eux des objets si chers ; ou y languir dans la persuasion qu'une détresse commune enveloppe toute la famille, quoiqu'une partie s'y soit soustraite. Quand un Gouverneur de *St. Domingue* jugea à propos, il y a quelques années, de se défaire un matin de toute la justice d'une de ses villes, & d'emballer un tribunal entier pour le renvoyer en *France* sur

le même vaisseau, on mit tout en arrivant ce Parlement *Américain* à la *Bastille*.

Les pauvres gens y trouvèrent une bien autre servitude que celle de leurs *Nègres*: ils y furent huit mois, sans savoir ce qu'étoit devenu chacun d'eux; & cependant on leur faisoit leur procès! & en définitif ils ont été reconnus innocens! & ils n'ont eu d'autre indemnité que la permission d'aller reprendre leurs places!

Mais si l'on est si soigneux d'empêcher les captifs, soit de correspondre entr'eux, soit même de se connoître, on ne songe point du tout à leur dissimuler qu'ils ne sont pas seuls. Ces planchers doubles, ces voûtes, impénétrables aux consolations, rendent fidèlement les indices par lesquels un infortuné qui souffre est averti qu'il a au-dessus, ou au-dessous de lui, un autre infortuné non moins à plaindre: les portes, les clefs, ne sont pas plus muettes, ainsi que les verroux. Le fracas des unes, le cliquetis des autres, le lourd roulement des troisièmes retentissent au loin dans les volutes de pierre qui forment les escaliers, & se propagent d'une manière effrayante dans le vuide immense des tours. Il m'étoit facile par-là de supputer combien j'avois de voisins, & c'étoit une nouvelle source de convulsions.

Sentir que l'on a sur sa tête ou sous ses pieds un être malheureux à qui l'on pourroit donner, ou de qui l'on pourroit recevoir du soulagement; l'entendre marcher, soupirer; penser

qu'on n'en est éloigné que d'une demi-toise ; combiner sans cesse le plaisir de franchir cet espace & l'impossibilité d'y réussir ; avoir également à s'affliger , & du fracas qui annonce un nouveau-venu condamné à partager vos fers, sans les alléger , & du silence de ces cachots, qui vous avertit qu'un des compagnons de votre misère a été plus fortuné que vous, c'est un supplice dont on ne peut pas le former d'idée. Ce sont ceux de *Tentale*, d'*Ixion*, de *Sisyphes*, réunis.

Et il en occasionne quelquefois un plus horrible encore. Je ne puis douter que le camarade qui occupoit la chambre au-dessous de moi ne soit mort, naturellement ou non, pendant mon séjour. Une nuit, vers deux heures du matin j'entendis dans l'escalier un grand tumulte : on montoit en grand nombre , & avec fracas, on s'arrêtoit à cette porte : il y eut des débats, des contestations, des allées, des venues : j'entendis très-distinctement des efforts, des gémissements.

Etoit-ce une visite secourable, ou une exécution ? Introduisoit-on un médecin, ou un bourreau ? Je l'ignore : mais trois jours après, à la même heure, j'entendis à la même porte un bruit moins violent ; je crus distinguer qu'on montoit, qu'on posoit, qu'on remplissoit, qu'on accommodoit une *bierre* : à ces formalités succéda une forte odeur de *genièvre*. Ailleurs ce seroit un événement tout simple : mais à la *Bastille*, & à une pareille heure ; & à deux pas de foi !

Si le régime de la *Bastille* met ainsi à la discrétion de ses gardiens, par cette voie, & par une autre dont je parlerai bientôt, la vie de quiconque y est précipité, ils veulent aussi qu'elle ne dépende absolument que d'eux; ils savent, & c'est une de leurs plus précieuses jouissances, que leur régime doit produire le désespoir: ils savent qu'il y a mille momens où celles sur-tout de leurs victimes dont aucune action reprehensible n'a flétri le courage, ni l'habitude fervile de l'obéissance énervé la sensibilité, seroient tentées de se soustraire par un effort passager à cette longue suite d'agonies: & c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas; ils craignent encore plus qu'un de leurs captifs ne se dérobe aux horreurs dont ils le nourrissent, par la mort, que par la fuite. Ces *Phalariens* redoutent sur-tout qu'on ne sente pas assez long-tems le feu de leur Taureau: & par un art qui ne peut se trouver qu'à la *Bastille*, les précautions mêmes qu'ils multiplient contre ces prétendus accidens, sont aussi humiliantes que douloureuses, aussi propres à entretenir le desir de la catastrophe qu'elles préviennent, qu'à en empêcher l'exécution.

J'ai dit qu'on ne laissoit à un prisonnier ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Ainsi, quand on lui sert les alimens que ses larmes arrosent, ou que ses soupirs repoussent, il faut que le *Porte-clef* lui coupe chaque fois ses morceaux: & il se sert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection.

On ne peut pas empêcher ses ongles de croître, ni ses cheveux de pousser ; mais il ne lui est pas permis de se débarrasser de ces progrès incommodes, sans en acheter la faculté par une humiliation ; il faut qu'il prie qu'on lui prête des *ciseaux* ; le *Porte-clef* doit rester présent tant qu'il en fait usage, & les remporter sur-le-champ.

Quant à la *barbe*, le Chirurgien de la maison est chargé de la raser : c'est un office dont il s'acquitte deux fois par semaine : lui, & le *Porte-clef*, agent ou sur-intendant général de tout ce qui se passe dans les *Tours*, veillent soigneusement à ce que la main du *Captif* n'approche pas de l'étui où sont renfermés les formidables instrumens : on ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en servir : on se souvient encore à la *Bastille* du fracas qu'y occasionna la témérité de M. *De Lally*, quoique dans un tems où il ne prévoyoit guère sa destinée : il s'empara un jour d'un *rasoir* ; il refusa, en riant, de le rendre. Cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde étoit déjà mandée : vingt bayonnettes marchaient ; on préparoit peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui.

C'est une dérision que de prétendre, comme on le fait, que cette vigilance a autant pour objet la sûreté des gardiens que celle du captif lui-même. Quel attentat redoute-t-on d'un

homme chargé de chaines appesanties avec tant d'art, pressé par tant de murs, entouré de tant de gardes, isolé avec tant de scrupule ? Mais quel que soit le motif qui fait craindre de laisser de si foibles ressources à sa portée, il est évident que c'est son désespoir que l'on redoute : or on fait que ce désespoir n'est le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable ; & ce n'est que parce qu'on veut déchirer impunément son cœur, qu'on veut aussi que sa main soit impuissante.

J'ai beaucoup parlé jusqu'ici des *Porte-clefs*, sans en indiquer l'emploi. Ce sont des subalternes chargés de ce qu'on appelle le service des *Tours*, c'est-à-dire des prisonniers ; & il est bref : il se réduit à distribuer les alimens dans chacune des mues dont le district leur est confié. Ils y entrent trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze, & à six du soir. Ce sont là les heures du *déjeuner*, du *dîner*, & du *souper*. On les veille pour s'assurer qu'ils ne restent que le tems à-peu-près de déposer leur fardeau : ainsi sur les 24 siècles qui composent une journée, ou plutôt une nuit à la *Bastille*, un prisonnier n'a que ces trois courtes distractions.

Les *Porte-clefs* sont dispensés même de *faire les lits*, de *balayer les chambres*. On prend encore pour prétexte que quand ils y seroient occupés, on pourroit les maltraiter, les assassiner, &c. on appréciera la justesse du motif : mais la dispense est constante. Ainsi le vieillard, l'infirme, la femme délicate, l'homme de lettres étranger

à ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connoît pas mieux, font tous soumis à la même étiquette.

A la vérité les *Porte-clefs* ne s'y assujettissent pas toujours : ils font des exceptions, & rendent quelquefois des services qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux : mais il faut qu'ils s'en cachent comme d'une correspondance illicite : la furie déguisée en Gouverneur qui prend l'alarme dès qu'en passant devant un de ces cachots, il n'y entend pas gémir, les puniroit bien vite des consolations qu'ils y auroient portées.

C'est dans ce silence absolu, dans ce dénuement général, il faut le répéter ; dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puisqu'il n'exclut point la douleur, ou plutôt qu'il engendre toutes les espèces de douleurs ; c'est dans cette abstraction universelle, il faut ne point se lasser de le redire, que ce qu'on appelle un *Prisonnier d'Etat* à la *Bastille*, c'est-à-dire un homme qui a déplu à un Ministre, à un Commis, à un de leurs Valets, est livré sans ressource d'aucun genre, sans autre distraction que ses pensées, & ses alarmes, au sentiment le plus amer qui puisse affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence accablée, qui se voit périr sans pouvoir se manifester ; c'est de-là qu'il s'épuise à réclamer sans fruit le secours des loix, la communication de ce qu'on lui impute, & l'assistance de ses amis : non-seulement ses prières, ses gémissemens, son désespoir ne servent à rien ; mais il fait, on lui répète qu'ils

sont inutiles ; c'est la seule connoissance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du désœuvrement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il sent journellement son existence s'éteindre, & il sent en même tems qu'on ne la lui conserve que pour prolonger son supplice. La dérision & l'insulte se joignent à la cruauté, pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit.

Par exemple, au bout de huit mois, l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappelant mon ancienne géométrie : je demandai un *étui de mathématiques* : j'avois eu soin d'en fixer la grandeur à *Trois pouces*, afin de prévenir même le prétexte d'un refus. Il fallut solliciter cette grace pendant deux mois ; il fallut peut-être tenir un *Conseil d'Etat*. Enfin elle est accordée : l'étui arrive, *sans compas*. Je me recrie : on me répond froidement que les *armes* sont défendues à la *Bastille*.

Il fallut solliciter de nouveau, supplier, envoyer de longs mémoires ; discuter sérieusement s'il y a quelque différence entre un étui de mathématiques, & un canon. Après un autre mois, grace à la charité, à l'imagination du Commissaire du château, les compas sont venus : mais comment ? garnis en *os*. On avoit fait faire, à mes dépens, de cette matière, tout ce qui dans un étui de mathématiques doit être d'acier.

Je conserve précieusement cette garniture géomé-

géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon cabinet, j'aurai soin en mourant qu'elle soit consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs : elle y figurera avec honneur au milieu des monumens de l'industrie des peuples barbares, dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous *la main du Roi*, ou plutôt du Ministère, doit devenir invisible, sans exception ; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce, on a voulu que l'existence des prisonniers dépendit exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le Gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, & cette gargotte royale est lucrative.

Le Ministère a fondé à la *Bastille* quinze places qui sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de *France*, ou à-peu-près cinq florins de *Brabant*, ou huit *shillings* d'*Angleterre*, par jour, ce qui fait au Gouverneur un revenu de près de 2500 Louis-d'or par an.

Ce n'est pas tout : en fabricant une *Lettre-de-cachet* qui lui donne un commensal, on ajoute à la fondation primitive une somme par tête, proportionnée à sa qualité. Ainsi un *Colporteur*, un homme du bas étage, apporte à la marmite

commune, outre la pistole fondée, un écu (*) d'extraordinaire par jour; un *Bourgeois*, un *Legislateur* de la classe inférieure, cent sols (**); un *Prêtre*, un *Financier*, un *Juge* ordinaire, 10 liv. T. (†); un *Conseiller au Parlement*, 15 liv. T. (††); un *Lieutenant Général* des armées, 24 liv. T. (§); un *Maréchal de France*, 36 liv. T. (§§). J'ignore quel est dans ce cadastre ministériel le taux d'un *Prince du Sang*.

Enfin de plus on a accordé au Gouverneur le privilège de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de vin, franchises de tous droits; ce qui fait encore un objet considérable, qui devroit sans doute faciliter & assurer le service de ses tables.

Que fait-il? Il vend son droit d'entrée à un cabaretier de *Paris*, nommé *Joli*, qui lui en rend deux mille écus: il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'usage des prisonniers; & ce vin, comme on s'en doute bien, n'est que du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des dix francs par jour, comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, & qui n'a rien de commun avec ses écots; il n'y emploie que cet excédent, cet extraordinaire que la libéralité du Prince n'a destiné qu'à les augmenter; & cet excédent même il se garde

(*) Une demi-couronne.

(**) Quatre shellings.

(†) Huit shellings.

(††) Douze shellings.

(§) Un louis-d'or.

(§§) Un louis & demi.

bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles ; mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la *Bastille*, à qui l'on ne sert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont été pesées plus d'une fois : c'est un fait connu de tous les subalternes, qui en gémissent. (26) Rien de plus facile à vérifier, dès qu'on voudra garantir du ressentiment du Chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa sordide avarice.

Il y a des tables moins dénuées ; je l'avoue : la mienne étoit du nombre. Est-ce un mal, est-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde ? Je n'ose le décider : si elle a quelque chose de moins humiliant, elle peut aussi cacher des pièges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur séjour à la *Bastille* n'ont vécu que de lait : d'autres, tels que M. de la Bourdonnaie, ont sollicité, & obtenu la permission de se faire apporter des alimens de chez eux. Elle m'a été constamment refusée, & même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce soit, sans exception, comme je l'ai dit, quoique j'eusse de l'argent déposé dans les mains des officiers du Château.

J'y suppléois par une attention scrupuleuse à ne manger jamais que très-peu de chaque plat ; à laver dans plusieurs eaux ce qui me paroissoit suspect ; & je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutois avec trop de

raison. Le 8^e. jour depuis mon entrée, j'ai eu des coliques & des vomissemens de sang qui ne m'ont presque plus quitté, & dont les accès redoublés de tems en tems déceloient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris, ni tû sur ces causes. J'ai écrit cent fois au *Lieutenant Général de Police*, que l'on m'empoisonnoit : Je l'ai dit verbalement à son substitut : je l'ai dit au *Médecin*, au *Chirurgien*, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

Si l'on avoit voulu vous empoisonner, existeriez-vous, m'ont déjà dit plusieurs personnes, à qui j'ai parlé de cette étrange anecdote : & la même objection sera peut-être répétée par d'autres qui la liront ici : mais ce n'est que faute de réflexion qu'elle peut paroître spécieuse. Non, sans doute, je n'aurois pas échappé à cette volonté meurtrière, si elle avoit été celle du Gouvernement : mais mon existence, l'opiniâtreté vivace de ma constitution ne justifient que lui. Les mains qui ne lui refuseroient pas une lâcheté de cette nature, s'il étoit capable de l'exiger, le font-elles de résister à des sollicitations lucratives qui peuvent venir d'ailleurs ?

Par l'inconcevable régime dont il est question ici, rien de ce qui serviroit à distraire, ou à consoler un prisonnier, ne peut arriver jusqu'à lui : mais tout ce qui est propre à porter à son

ame, ou à sa fanté, des atteintes irréparables n'éprouve aucune difficulté. L'*Etat Major* supérieur est composé de quatre *Officiers* ; l'inférieur de quatre *Porte-clefs* ; la cuisine de quatre *Marmitons*. Ces douze hommes savent tous qui ils servent, malgré les ridicules minauderies avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret : tous sortent, se répandent journellement dans *Paris* : ils y ont leurs maisons, leurs femmes, leurs amis, leurs connaissances. Est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe, dont l'état même n'est qu'une suite de fonctions criminelles ? L'est-il davantage pour celui qu'on aura une fois gagné de distinguer la portion qu'il doit rendre mortelle, & dont rien ne lui défend l'accès ? On ne peut pas présumer de pareilles horreurs ! mais toutes celles dont il s'agit ici les présumerait-on ?

Le danger est si peu imaginaire qu'autrefois il y avoit toujours dans la cuisine, auprès de la marmite & des fourneaux, un sentinelle, chargé de tenir un compte exact de tous ceux qui en approchoient. Cette précaution salutaire encore plus qu'injurieuse a été supprimée il y a quelques années : les attentats dont elle indiquoit évidemment la possibilité en font-ils devenus plus difficiles à commettre ?

Celui dont j'étois l'objet n'a pas été consommé ! mais l'éclat de mes plaintes a pu déconcerter la main qui l'avoit promis, & mes

soins rendre en partie ses efforts inutiles. Je ne prétens pas que tous ceux qui ont reçu mes tristes confidences à ce sujet fussent complices du crime qui les occasionnoit : le vrai coupable a pu craindre en vérifiant avec trop de rapidité mes pressentimens , qu'il n'en résultât des recherches. La langueur habituelle où j'étois ; mon péril imminent à la fin de 1781, ma mort regardée alors comme inévitable, ont pu faire croire que d'autres tentatives étoient inutiles.

Et quand j'aurois pu me tromper sur des accidens aussi marqués, qui ne sont pas encore cessés à beaucoup près ; quand ces appréhensions & ces symptomes n'auroient été le fruit que d'une imagination trop vivement frappée, n'est-ce pas déjà un véritable crime pour la *Bastille*, que d'occasionner de semblables craintes, & de produire une impuissance absolue de se soustraire aux manipulations secrètes qui pourroient les justifier ?

De plus, n'est-ce pas dans tous les cas une vraie dispute de mots ? Je veux bien supposer que dans un lieu où l'*Italien Exili* tenoit, il y a un siècle, école de poison, (27) l'on n'ait pas conservé quelques-unes de ses recettes, & qu'un crime de plus puisse répugner à des hommes dont, encore une fois, la mission spéciale est d'en commettre ; mais un séjour de vingt mois, avec tous ses accessoires dans un lieu où la vie n'est qu'une succession de morts, n'en attaque-t-il pas essentiellement la source ? Près de

deux ans passés dans ces cachots, sans air, sans exercice, dans les angoisses de l'ennui, dans les convulsions de l'attente, ou plutôt du désespoir, font-ils moins d'impression sur les organes que le venin le plus actif? Elle peut être plus lente: est-elle moins sûre? Entre ces deux expédiens destructeurs, y a-t-il d'autre différence que le tems?

Mais est-on absolument privé d'air & d'exercice, diront ceux qui ont lu les anciennes relations de la *Bastille*, & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité; car on y admet les curieux: le Gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend souvent pour recevoir ses visites: tous ses collègues depuis le *Lieutenant de Roi*, jusqu'au dernier *Marmiton*, y reçoivent les leurs: dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

Dans ces occasions elles n'offrent que l'image du calme & de la paix: tous ces spéculateurs étrangers ignorent ce qui se passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors: tel d'entr'eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son père, qui le croit à deux cents lieues de lui, bien tranquille, occupé de ses affaires, ou livré à ses plaisirs.

Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette

inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très-élevées, où par conséquent l'air est pur & la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela est, dans les jours ordinaires, à l'usage des prisonniers, forment persuadés que si la vie n'est pas douce à la *Bastille*, ces adoucissements peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

Le Gouverneur actuel, nommé *De Launay*, est un homme ingénieux, qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant ; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits, & lui en paie une somme fixe par an : mais pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers : en conséquence il est venu une Lettre signée *Amelot*, qui défend le jardin aux prisonniers.

Quant aux plates-formes des tours, quoiqu'à l'élévation où elles sont, il soit à peu près impossible d'y être reconnu, ou de reconnoître : cependant comme elles donnent sur la rue *St. Antoine*, dont on n'a pas encore chassé le public, on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geoliers de la maison, soit *Porte-clef*, soit *Officier*. Ils ont trouvé dans ces derniers tems, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient ; d'ailleurs il en résulloit des conversations avec le factionnaire : la vigilance de

M. De Launay en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une Lettre signée *Amelot*, qui interdit les plates-formes, comme le jardin.

Reste donc pour la promenade *la cour* du château: c'est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, sans aucune fenêtre: de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre; l'été, le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est-là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, se dégorger pendant quelques momens de la journée de l'air infect de leur habitation.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser qui les rend si douloureuses se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut; où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, & l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

C'est une remarque curieuse. L'horloge du

château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme ; & pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un *homme* & une *femme* : voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés : une grande inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir, lui apprend qu'il en est redevable à M. *Raymond Gualbert de SARTINES, &c.* (28)

Et ne pensez pas qu'il en jouisse autant qu'il le voudroit. On mesure avec économie le tems où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel, qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté ; & que, grace aux lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun est le seul qui reste à leur partager ; si la *Bastille* est fort peuplée, les portions sont plus petites. Je m'apercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisoit fournir à ses plaisirs.

Mais gardez vous d'imaginer encore que la

jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complète. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine, des visites que reçoivent les officiers du château; c'est par-là que passent les pourvoyeurs de toute espèce, les *ouvriers*, &c. Or comme il faut sur-tout qu'un prisonnier soit invisible, & qu'il ne voie rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *Cabinet*: c'est un boyau de douze pieds de long, sur deux de large, pratiqué dans une ancienne voûte; c'est-là le *Cabinet*, où à l'approche d'une botte d'herbes il faut se recéler au plus vite, avec le soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition feroit une clôture absolue; & ces alternatives sont fréquentes: j'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *Cabinet*.

J'ignore si cette police est justifiée par une Lettre signée *Amelot*; mais il est sûr qu'elle est nouvelle. Jusqu'à ces derniers tems, passé neuf heures du matin aucun étranger n'étoit admis dans la cour sans la plus pressante nécessité: les provisions étoient faites; les visites se recevoient au dehors; & le manège du *Cabinet* n'avoit lieu que pour des occasions sérieuses qui sembloient l'excuser.

Enfin ce n'est pas tout: cette promenade même si insuffisante, si cruellement modifiée,

devenue, comme le reste, un supplément de souffrance, plutôt qu'une consolation, elle est suspendue journellement, & arbitrairement. Si un curieux demande à voir la *Bastille*; s'il y a quelques réparations qui exigent le passage d'un ouvrier; si M. le Gouverneur a un grand dîner, ce qui nécessite l'entrée & la sortie de ses laquais, attendu que sa maison est dehors, & sa cuisine au dedans; pour tous ces cas il n'y a *point de promenade*.

En 1781, dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année, accablé de la faison, & d'un vomissement de sang, d'une foiblesse d'estomac qu'elle n'avoit pas causée, mais qu'elle entretenoit, j'ai passé les mois de *Juillet* & d'*Août* entiers sans sortir de ma chambre; le prétexte étoit un travail qui se faisoit sur les plates-formes: les ouvriers auroient pu y monter par dehors, & ils y montoient: on n'avoit besoin de faire traverser la cour qu'aux pierres qu'il falloit leur fournir: cette opération auroit pu se faire, comme autrefois, tous les jours le matin avant neuf heures: M. de *Launay* avoit trouvé que cela feroit gênant; il lui paroissoit plus court de dire, *Point de promenade!* & il n'y a pas eu de *promenade*.

Pour apprécier cette privation, il faut songer qu'elle vient à la suite de toutes celles par lesquelles il est possible de bourreler des hommes, sans exception; il faut songer que par-là, non-seulement on expose un prisonnier à des périls phy-

physiques, on nécessite l'altération de sa santé; mais que le mouvement du corps étant sa seule ressource pour endormir un peu les convulsions de son ame, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que quand il n'a pas une minute dans la journée pour changer au moins d'angoisse, son cœur toujours grossi par les soupirs semble heurter plus douloureusement les murs qui le pressent de toutes parts.

Aussi dans les prisons de la justice ordinaire, cette rigueur est regardée comme la plus fâcheuse de toutes celles qu'il lui soit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le *Secret*, c'est-à-dire, une réclusion absolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portaient jusqu'à l'accusé des lumières favorables au crime: il est motivé par la situation des lieux, & plus encore par les égards pour l'humanité, qui laissant à tous les prisonniers une libre communication entr'eux, ne permet de la suspendre envers un seul, qu'en l'isolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres, tant que dure le motif de la suspension; il faut bien interdire la promenade à celui-là seul, si l'on ne veut pas l'enlever à tous.

Et encore cette inaction passagère est bien adoucie pour lui, sur-tout s'il est innocent, par les progrès de l'instruction; il voit ses juges, ses accusateurs, ses témoins: il fait ce qu'on lui objecte. Tant qu'on l'interroge,

tant qu'on le confronte , il n'est pas seul : & quand il sort d'un de ces combats , la solitude qui les sépare lui devient précieuse , nécessaire même , pour se disposer à en soutenir un second.

Mais à la *Bastille* aucun de ces motifs , ou de ces soulagemens ne peut avoir lieu. Le *Secret* y est perpétuel : toutes les promenades sont solitaires , comme la demeure : elles ne peuvent donc apporter aucun obstacle aux succès de l'instruction , quand il y en a une , à sa facilité , à son impénétrabilité. Dans ce cas même , les prohiber arbitrairement ; priver un prisonnier de la seule minute du jour où il puisse lever ses yeux noyés de larmes vers le soleil qui semble le fuir , ce seroit l'excès de l'injustice , comme de la cruauté.

Qu'est-ce donc quand il n'y a pas d'instruction encore une fois ; quand cette prohibition tombe sur des hommes contre qui la haine & la vengeance ne peuvent même trouver le prétexte d'une procédure ; quand elle est soutenue des mois entiers ; quand elle dépend des caprices d'un satellite aussi lâche que barbare , qui , tout fier de pouvoir impunément outrager dans son fort des hommes honnêtes , ne se croit honoré que quand il insulte à leurs misères , & puissant que quand il les déchire ?

On dira que ces dernières particularités tiennent au caractère des Chefs actuels plutôt qu'à la constitution fondamentale de la maison. Cela

est vrai : elle auroit bien assez de croix par elle-même , quand un caprice passager n'y ajouteroit pas celles-là ; mais il les y ajoute : aussi ai-je annoncé d'avance que depuis peu d'années les barbaries de la *Bastille* s'étoient accrues. Autrefois on s'occupoit des prisonniers : aujourd'hui l'on s'en joue.

Et , ce qui paroîtra peut-être bien étrange , les additions , ou inhumaines ou honteuses , dont on enrichit ce régime déjà si honteux , si inhumain par lui-même , s'étendent jusqu'aux mercenaires qu'il emploie : autrefois , comme je l'ai observé , les officiers de l'*Etat major* jouissoient du droit de voir chacun , seuls , & quand ils le jugeoient à-propos , les prisonniers confiés à leur vigilance commune. Etant réputés tous également fidèles , leurs visites particulières n'inspiroient ni soupçons ni alarmes ; & comme ils sont quatre , il s'en trouvoit de tems en tems quelqu'un moins impitoyable , qui consacroit quelques momens de sa journée à des conversations toujours précieuses pour ceux qui les partageoient.

Cette condescendance a déplu au Ministère présent : il est venu une Lettre toujours signée *Amelot* , qui a défendu aux officiers d'entrer jamais seuls dans les tours : il faut qu'ils y aillent au moins deux , non compris le *Porte-clef* : les visites du Médecin sont sujettes à la même formalité : il n'est plus permis à ces dogues de marcher qu'accouplés.

Ce régime monacal a produit l'effet qu'on en attendoit , c'est-à-dire la cessation absolue de ces visites. Dans une meute de cette espèce deux âmes également compatissantes sont difficiles à trouver. D'ailleurs il faudroit se concerter, se tenir prêts pour la même minute : de plus ils ne s'aiment pas entr'eux : ils sont jaloux les uns des autres : ils se défient les uns des autres : flétris, même à leurs propres yeux, par leur abominable métier, ils tremblent des interprétations que pourroit donner aux choses les plus simples l'adjoint, ou plutôt l'espion qui doit les suivre : enfin cette innovation étant un indice d'augmentation de dureté dans le Ministère, elle est devenue pour eux un motif d'augmentation d'insensibilité. Ainsi ce léger adoucissement est encore banni de la *Bastille*, & il ne l'est que depuis trois ans.

Voilà ce qu'y est la santé. Peut-être voudra-t-on savoir ce qu'y devient une maladie. Le Lieutenant de Police d'*Argenson*, écrivant au commencement de ce siècle à Madame de *Main-tenon*, au sujet des prisons d'état, lui disoit :
 „ Je puis & je dois vous assurer que les pri-
 „ sonniers n'y ont rien à désirer pour la *nourri-*
 „ *ture & le vêtement.* (29). J'ajouterai que les
 „ Commandans de la *Bastille*, & de *Vincennes*,
 „ ont pour les leurs des attentions CHARI-
 „ TABLES qui vont fort au-delà de ce qu'on
 „ pourroit leur proposer ou leur prescrire : à
 „ la moindre maladie, on leur donne tous les
 „ secours spirituels ou temporels qui con-
 „ viennent à leur état ; mais la privation

„ de la *Liberté* les rend insensibles à tout autre
 „ bien ”.....

Quoiqu'il soit permis de trouver un peu étrange le rapprochement de ces deux mots, la *Charité*, & la *Bastille*; quoiqu'on puisse soupçonner par le sang-froid de la dernière phrase que le Lieutenant de Police d'*Argenson* en parlant ainsi, tenoit le langage d'un *Lieutenant de Police*, c'est-à-dire d'un homme voué par état à ces barbaries, & obligé de donner raison à ceux que leur profession rend ses complices nécessaires; rien n'empêche cependant de supposer qu'il y avoit dans ses assertions quelque chose de vrai: mais en ce cas tout est bien changé: ce ne seroit qu'une preuve de plus de la dépravation introduite depuis peu dans ces lieux où dès le commencement on auroit pu la croire à son comble.

D'abord, pour les incommodités passagères, ou les attaques subites qui se guérissent avec du soin, & des secours prompts, il ne faut plus en avoir, ou il faut y succomber, si elles sont sérieuses: il n'y a point de secours à attendre, du moins dans la nuit. Chaque chambre est fermée de deux portes épaisses, ferrées par dehors & par dedans; & chaque tour en a une plus épaisse, mieux renforcée encore. Les *Porte-clefs* couchent dans une pièce éloignée, absolument isolée: il n'y a point de voix qui put pénétrer jusqu'à eux.

On a la ressource de frapper à la porte: mais

une apoplexie , un coup de sang , en laisseroient-ils la force ? il est douteux même qu'en frappant on fût entendu , ou que ces gens une fois couché voulussent entendre.

Il y a cependant pour ceux à qui le mal auroit laissé l'usage de la voix & des jambes un moyen d'appeller du secours. Le fossé qui enveloppe le château n'a qu'environ cent cinquante pieds de large : le revêtement du côté opposé est couronné d'une galerie qu'on appelle le *chemin des rondes* , où sont établies des sentinelles. Les fenêtres donnent sur ce fossé ; il n'est pas impossible au malade de crier à l'aide ; & si la grille intérieure qui bouche son soubirail , comme on l'a vu , n'est pas trop avancée en dedans ; s'il a la voix forte ; s'il ne fait pas de vent ; si le sentinelle ne dort pas , il n'est pas impossible qu'il soit entendu.

Alors le foldat crie à son voisin , qui crie plus loin. L'alarme en circulant arrive au corps-de-garde : le caporal de service vient voir ce qu'il y a ; instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement , il retourne passer par la porte , ce qui consume du tems : il entre dans l'intérieur ; il va réveiller un *Porte-clef* , qui va réveiller le laquais du *Lieutenant de Roi* , qui va réveiller son maître , pour avoir la clef : car toutes , sans exception , sont déposées chaque soir chez cet officier. Il n'y a point de place de guerre où le service soit plus régulier que la *Bastille* ; & à qui fait-on la guerre ?

On cherche la clef: on la trouve. Il faut encore aller éveiller le *Chirurgien*: il faut éveiller le *Frère Chapeau* qui doit compléter l'escorte. Il faut que tous ces gens-là s'nabillent: au bout de deux heures la troupe se rend à grand bruit chez le malade.

On le trouve, ou baigné dans son sang, s'il en vomit, & sans connoissance, comme il m'est arrivé; ou suffoqué par son apoplexie, comme cela est arrivé à d'autres. J'ignore quel parti l'on prend quand il est mort sans ressource: s'il lui reste un peu de respiration, ou s'il en reprend, on lui tâte le pouls; on lui dit d'avoir patience, qu'on écrira le lendemain au médecin, & on lui souhaite le bon soir.

Or ce Médecin, sans l'aveu duquel le Chirurgien-Apothicaire de la maison n'oseroit pas donner une pillule, demeure aux *Thuilleries*; c'est-à-dire à trois milles de la *Bastille*. Il a des pratiques: il a une charge chez le *Roi*, une autre chez *Monsieur*. Il est souvent à *Versailles* pour son service: il faut l'attendre. Il vient enfin: mais il est payé à l'année, & payé également pour ne rien faire, comme pour agir: quelque honnête qu'il soit, il doit être porté naturellement à trouver la maladie légère, afin que les visites soient moins exigibles. On est d'autant plus porté à le croire qu'on l'est aussi à soupçonner de l'exagération dans les plaintes du prisonnier; que la négligence de sa parure, l'abattement habituel de sa personne, le serrement non moins habituel de son cœur ne

permettent pas de remarquer d'altération sur son visage, ni dans son poulx; l'un & l'autre sont toujours ceux d'un malade; ainsi il a la triple douleur, 1°. de son mal; 2°. de se voir soupçonné d'imposture, & l'objet des railleries, ou des duretés des officiers, car les monstres dans ces cas-là s'en permettent; 3°. d'être privé de tout soulagement jusqu'à ce que la maladie devienne assez violente pour le mettre en danger.

Alors même si on lui donne quelques remèdes, ce n'est pour lui qu'un tourment de plus: il faut songer à la police de la maison: chaque prisonnier enfermé à part, seul jour & nuit, malade ou en santé, ne voit, comme je l'ai déjà dit, son *Porte-clef* que trois fois par jour. Lui donne-t-on un médicament? On le pose sur sa table, & l'on s'en va. C'est à lui à le faire chauffer, à le préparer, à se gouverner quand il opère, heureux si le Cuisinier dérogeant à la règle a la générosité de lui réserver un bouillon, le *Porte-clef* celle de le lui porter, & le Gouverneur celle de le permettre. Voilà comme sont traités les malades ordinaires, ceux qui conservent assez de forces pour se trainer du lit à la cheminée.

Mais quand ils sont à l'extrémité, accablés au point de ne pouvoir quitter la couche vermoulue où ils gisent, on leur donne une *garde*. Et qu'est-ce que cette garde? Un soldat invalide, lourd, grossier, brutal, incapable d'attentions, de soins, de rien de ce qui est nécessaire

à un malade : mais il y a bien pis , c'est que ce soldat une fois attaché à vous ne peut plus vous quitter ; il devient prisonnier lui-même : ainsi il faut d'abord acheter son consentement , & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; & si vous en revenez , il faut vous résoudre à supporter l'humeur , le mécontentement , les reproches , l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé des services apparens* qu'il a prêtés à votre maladie. Appéciez maintenant la sincérité du Lieutenant de Police d'*Argenson* , quand il parloit des secours temporels de la *Bastille* , & de la *Charité* des Gouverneurs.

Quant au *Spirituel* , si ces hommes de fer , incapables de pudeur , ou de pitié , l'étoient au moins de remords , oseroient-ils même prononcer ce mot ? Peut-il rappeler autre chose que leurs outrages à la religion ? Ils ne la respectent pas plus que l'humanité.

D'abord ne va point qui veut à la *Messe* , à la *Bastille* ; c'est une grace spéciale , une faveur exquise , qui n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus. J'avoue qu'elle m'a été offerte : le premier jour on m'invita , on me conduisit aux *Tribunes* où il faut être caché pour en jouir : je n'y restai pas long-tems. Ce que la servitude & les fers ont de plus horrible vous suit , vous accable jusqu'au pied de l'autel.

On traite la Divinité à la *Bastille* , aussi lestement que ses images. La *Chapelle* est le des-

sous d'un colombier garni de pigeons que nourrit le *Lieutenant de Roi* : elle peut avoir sept à huit pieds en quarré. Sur une des faces on a construit quatre petites cages, ou niches, qui ne peuvent contenir juste qu'une personne; elles n'ont ni jour, ni air, que quand la porte est ouverte, ce qui n'arrive qu'au moment où l'on y entre, & où l'on en sort. C'est là qu'on serre le malheureux dévot : au moment du sacrifice on tire un petit rideau qui couvre une lucarne grillée, par laquelle il peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant. Cette manière de participer aux cérémonies de l'*Eglise* m'a paru si honteuse, & si affligeante, que je n'ai pas succombé deux fois à la tentation d'en avoir le spectacle.

Pour les *Confessions*, &c. j'ignore comment on s'arrange; & je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de captifs, même dévots, qui cèdent à l'envie d'user de cette ressource. Le Confesseur fait partie de l'*Etat Major* : il est officier de la maison. On peut apprécier quelle sûreté il y auroit à être sincère avec lui, si l'on avoit des reproches sérieux à se faire. Son office n'est donc qu'un piège, ou une dérision. Je ne conçois pas comment on a l'audace de proposer aux prisonniers de la *Bastille* d'ouvrir leur ame à un lâche prévaricateur qui prostitue ainsi la dignité de son caractère; ni comment lui-même soudoyé par le pouvoir terrestre qui les opprime, oseroit leur parler au nom du Ciel qui le défavoue.

Je ne puis pas parler de ce qui arrive quand on meurt, confessé ou non ; j'ignore dans ce cas comment on se venge sur le corps de la fuite de l'ame, & dans quel dépôt on jette ces cendres immobiles, quand on est bien sûr de ne pouvoir plus les tourmenter. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne les rend pas à leurs familles. Certainement depuis que la *Bastille* existe, elle a vu des funérailles : connoît-on un extrait mortuaire qui en soit daté, hors celui du *Maréchal de Biron* ? Ces familles sont donc impitoyablement livrées à la confusion qui résulte de l'absence de leur chef : après en avoir souffert tant qu'il existe, on leur envie jusqu'au triste remède que produiroit la certitude de son sort.

Lecteurs dont cette description n'a que trop souvent ferré le cœur, vous croyez être au bout. L'imagination ne vous paroît pas pouvoir aller dans l'art de créer des supplices au-delà des raffinemens multipliés que je viens de vous dépeindre. Un aréopage de bourreaux s'indigneroit en songeant au sang-froid avec lequel ces dispositions ont été réfléchies, combinées ; au calme avec lequel on les exécute. Eh bien, voici quelque chose de plus fort : voici un trait qui m'est personnel, & qui passe tout ce que vous venez de voir.

Depuis le 27 Septembre 1780, jusqu'en Octobre 1781, c'est-à-dire pendant DOUZE MOIS, j'étois resté non-seulement dans une privation absolue de toute espèce de correspondance au

dehors , ou avec une correspondance pire encore que la privation , comme on le verra plus bas ; mais dans une ignorance non moins absolue de ce qui s'y passoit en général , ou relativement à moi : on ne m'avoit laissé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon désespoir , à m'enlever jusqu'à l'attente d'un avenir moins affreux. Plusieurs même , par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète , étoient fausses , fabriquées uniquement pour m'induire en erreur , & pour rendre cette erreur plus amère , ou plus funeste. (*Voyez la note 7.*)

Ainsi on me disoit à moi-même , journellement , *Et en riant* , que je ne devois plus m'inquiéter de ce qui se passoit dans le monde , parce qu'on m'y croyoit mort ; on pouffoit le badinage jusqu'à me détailler les circonstances qu'une rage forcenée , ou une horrible légèreté ajoutoit à ma prétendue fin. On m'assuroit que je n'avois rien à attendre de l'empressement & de la fidélité de mes amis , moins encore parce qu'ils étoient trompés comme les autres sur mon existence , que parce qu'ils m'avoient trahi : cette double imposture avoit pour objet , non-seulement de me tourmenter , mais tout à la fois de me donner une confiance sans réserve pour le seul traître que j'eusse en effet à redouter , & qu'on me présentoit sans cesse comme le seul fidèle ; & de pénétrer par la manière dont je recevois ces insinuations , si j'avois en effet quelques secrets qui m'exposassent à des trahisons.

En Octobre 1781, l'accouchement de la *Reine* m'avoit donné quelques lueurs d'espérance. On n'avoit pas pu me cacher cette nouvelle : j'avois sur ma tête le canon chargé de la publier, & sous les yeux les réjouissances qu'elle produisoit. Ces évènements étant toujours en *France* l'époque de la remission même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourroit être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le C. de *Maurepas* : connoissant son caractère, j'eus la force de la faire gaie, & presque plaisante. Il en avoit paru touché : il s'étoit montré disposé à seconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ses dispositions ne me fut pas caché ; mais de peur qu'il n'en résultât des illusions trop consolantes, on eut soin de m'apprendre en même tems *qu'il étoit mort*, & mort sans avoir rien fait pour moi.

Enfin, en Décembre 1781, ma constitution cédant à tant de maux, & d'épreuves ; les manipulations physiques & chymiques qui depuis quinze mois se joignoient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet ; me trouvant attaqué de manière à ne pouvoir plus me flatter même de disputer ma vie davantage ; sentant à chaque minute approcher celle où j'allois perdre, non pas la lumière que je ne voyois point, mais la sensibilité qui faisoit de mon existence le plus cruel des supplices, j'ai désiré de faire un TESTAMENT. Il falloit pour cela une permission expresse : je l'ai demandée :

j'ai supplié les Ministres de me permettre de voir l'officier public qui seul pouvoit constater mes dernières volontés , & le dépositaire de qui feut je pouvois tenir les connoissances indispensables pour ne pas faire des dispositions illusoires.

J'ai réitéré journellement pendant deux mois qu'a duré mon danger , les instances les plus vives , les plus attendrissantes , j'ose le dire , à ce sujet. Le Médecin de la *Bastille* a eu la complaisance de porter lui-même au *Lieutenant de Police* , organe immédiat du Ministère en ce genre , une attestation de mon état , & du péril imminent que je courois : un refus impitoyable a été l'unique réponse : de forte que , traité comme mort depuis quinze mois ; privé de toutes les facultés des vivans sans exception , hors celle de souffrir , je perdois jusqu'à l'espoir de jouir , quand j'aurois en effet cessé de vivre , des derniers droits qu'en aucun pays on ne refuse aux morts , du moins à ceux que des arrêts solennels n'ont point dégradé.

C'est ainsi que j'ai passé les mois de Décembre 1781 , & de Janvier 1782 entiers , dans la persuasion chaque soir , que je ne verrois pas le lendemain ; & chaque matin que je n'entendrois pas annoncer la fin du jour , par l'horloge lugubre qui dans cette nuit éternelle marque seule la division des tems ; & , qu'on y songe , cette attente toujours trompée , devenoit sans cesse de plus en plus douloureuse , par le sentiment du caprice qui m'envioit jusqu'à la

satisfaction de laisser après moi des traces de bienfaisance , & des marques de souvenir aux amis qui pourroient encore chérir le mien.

Voilà un fait : pourra-t-on donner un motif ?

On ne peut pas m'objecter le régime de la maison , les prétendues loix de cet écueil de toutes les loix : non - seulement le délire oppressif n'y est pas porté jusqu'à l'excès de faire du refus des actes civils une règle dont on ne puisse s'écarter : mais il fait quelquefois à ses victimes une nécessité de ces actes : la *Bastille* a un notaire breveté : il peut donc en général y exercer ses fonctions : moi-même on m'avoit dans les premiers tems , non pas permis , mais forcé de l'employer.

L'*Exempt* de la Cour de France , quoique fécondé par le Ministre Plénipotentiaire de la *Police de Paris* , ayant échoué dans la poursuite de mes papiers , &c. à *Bruxelles* ; un troisième adjoint envoyé à leur secours n'ayant pas d'abord mieux réussi , parce qu'il y a des loix dans ce pays , & qu'elles y sont respectées , on m'a arraché une *procuration* notariée qui a enfin produit une partie de ce que l'on desiroit : si pour pénétrer dans mes secrets , & me chercher des crimes , ou s'emparer de mes dépouilles , on avoit pu sans blesser le Code de la *Bastille* , emprunter le ministère d'un officier public , il n'y avoit pas plus d'impossibilité sans doute , ou de danger , à me le permettre pour régler la disposition de ce qu'on m'avoit laissé : un

Testament n'étoit pas plus illicite qu'une *Procuration*.

Quand il y auroit eu contre moi une accusation, des indices, une procédure commencée, n'y ayant pas de jugement, le refus du pouvoir de *tester*, & par conséquent une confiscation anticipée, auroit paru une atrocité scandaleuse autant que criminelle : comment faut-il donc le regarder, ou le qualifier, dans la position où j'étois ; car on ne doit pas l'oublier, n'ayant ni juges, ni procès, ni délits, ni accusateurs ? N'est-ce pas là le dernier abus du pouvoir, & une des plus fortes preuves de la barbarie avec laquelle on se joue à la *Bastille* de l'existence des citoyens ?

Et qu'on ne dise pas, je le répète, que la *Bastille* étant exclusivement destinée à renfermer des *Criminels d'Etat*, le régime n'en peut être trop sévère, ni trop mystérieux ; qu'ainsi l'accroissement de rigueur que je lui reproche, seroit dans son genre une espèce de perfection, puisqu'on ne peut prendre trop de mesures pour convaincre, pour déconcerter des personnages dangereux, dont la liberté pourroit entraîner la subversion de la Patrie.

Non ; cela n'est pas vrai : ce n'est pas, dans ces derniers tems sur-tout, aux *Criminels d'Etat* que la *Bastille* est réservée ; la légèreté avec laquelle on l'ouvre, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle
semble

semble être le préliminaire des *affaires civiles* les plus communes, les moins susceptibles par leur objet & leur issue, de cet étrange & terrible début. Elle est devenue, en quelque sorte, l'Anti-chambre de la *Conciergerie*.

Une femme de qualité est soupçonnée d'avoir fabriqué ou commercé de *faux billets* : on la met à la *Bastille*.

Un fou revêtu d'une robe de Magistrat à *Paris*, accuse une marchande de fayence de *Lyon*, d'avoir été la confidente pécuniaire d'une société disparue depuis long-tems : on la met à la *Bastille*. Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille, pour des discussions domestiques, avec un premier commis, qui a intérêt personnellement de la perdre : on la remet à la *Bastille*.

Un subalterne est accusé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maison; mais des faux d'une espèce qui assurément n'intéressoient pas la monarchie : on le met à la *Bastille*.

Voilà le sort qu'ont eu M^{de}. *de St. Vincent*, la *De. Roger*, le *Sr. Le Bel*. Étoient-ce-là des *Prisonniers d'Etat* ? Quel étoit donc l'objet du régime funéraire auquel on les soumettoit ?

Tous ont été renvoyés devant les juges ordinaires : mais à l'instant du renvoi on n'avoit pas la preuve de leur innocence ; bien loin de-

là, on doit croire qu'elle paroïssoit plus problématique, puisqu'on les livroit aux lenteurs dispendieuses de la justice régulière, & à une accusation réfléchie, intentée, approfondie dans les formes. Il falloit donc que les éclaircissements antérieurs à leur renvoi leur fussent plus contraires que favorables : ils étoient donc, en sortant de ce gouffre funeste, plus suspects qu'en y entrant : & cependant c'est à leur entrée qu'on les accable du régime de la maison ! ce n'est que quand on a plus de droit de les présumer coupables, qu'on les en affranchit ! On leur rend une demi-liberté, quand on les abandonne à une instruction qui semble former un indice contr'eux ; on la leur avoit ôtée entière, en joignant à cette perte tous les accessoires de la *Bastille*, avant que de procéder même aux préliminaires de l'instruction.

Il y a plus : les vrais *Prisonniers d'Etat*, ceux qui arrivent à la *Bastille* chargés de fers que le prétexte du bien public peut justifier, & poursuivis par une clameur que des fautes précédentes peuvent excuser, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres.

J'ignore, par exemple, quel étoit le grief qui y a conduit quelque tems avant moi un homme associé clandestinement aux expéditions de la marine *Françoise*. Je suis fort éloigné d'affirmer qu'il méritât ce sort : mais il n'est pas possible que le titre d'accusation au moins, sur lequel la *Lettre-de-cachet* a été expédiée contre lui, ne fut grave. Il avoit eu part à des opérations délicates, & dont le succès n'a-

voit pas répondu aux espérances , peut-être à ses promesses. Le Ministre qui l'employoit , accoutumé par son ancien métier à regarder l'espionnage comme le plus beau champ du génie ministériel , & l'arme la plus sûre d'un gouvernement ; croyant mener la *Marine* comme la *Police* , & se flattant de maîtriser les flottes *Angloises* comme les jeux de *Paris* , l'avoit-il créé son substitut dans ces flétrissantes fonctions ? Avoit-il , comme on l'a cru , commis pour doubler ses profits une double trahison , toujours à craindre de la part de ces fortes d'agens ? Chargé de commission par la *France* pour acheter les secrets de l'*Angleterre* , avoit-il vendu à l'*Angleterre* ceux de la *France* ? Ou bien son protecteur ayant mal-entendu ses avis ; ou , comme on l'a dit aussi , ayant eu des motifs personnels pour les négliger , avoit-il cru à la vue des suites de son ineptie , ou de sa prévarication , devoir en rejeter la cause sur le subalterne , & feindre de soupçonner l'intégrité de celui-ci , pour couvrir sa propre incapacité , ou pis encore ? Je n'en fais rien.

Ce qui est sûr , c'est que son ancien protégé n'a connu des supplices de la *Bastille* , que la perte de la liberté : c'est que dès le premier moment il y a eu des livres , des correspondances : c'est que tous les jours , dans le tems où un silence imposteur , autant qu'effrayant , donnoit à mes amis de trop justes alarmes , il y recevoit des visites ; c'est qu'en ayant eu le soupçon , & m'étant permis , pour m'en assurer , d'en hazarder le reproche dans une des rares &

courtes entrevues que m'a accordées le *Lieutenant de Police*, ami, comme on fait, & créature de M. de *Sartines*; il m'a répondu, en convenant du fait, & rejetant les ménagemens dont on usoit envers le prisonnier que je lui nommois, sur ce que le Ministre auteur de sa détention étoit *BON*; & sur mon observation toute naturelle que la différence des traitemens auroit dû dépendre de la gravité des accusations, & non de la bonté personnelle de chaque Ministre, il m'a ajouté ces mots remarquables: *Qu'il ne pouvoit qu'y faire; parce que personne ne s'intéressoit à moi.*

De sorte que les horreurs de ma captivité, la redondance avec laquelle on m'a noyé de toutes les horreurs de la *Bastille*, ne sont venues que de n'avoir pas eu le bonheur d'être mêlé dans quelque intrigue obscure & honteuse, vraiment relative aux intérêts de l'*Etat*; de n'avoir pas été sacrifié à un manège adroit, qui cachât l'indulgence sous les symptômes apparens de la sévérité; de n'avoir eu parmi les Ministres que des ennemis directs, personnels, & implacables, au lieu d'y avoir des complices; elles sont venues du malheur de n'avoir eu pour protecteurs que des hommes honnêtes; pour sollicitateurs que des amis délicats; enfin, d'avoir eu affaire à une *Lettre-de-cachet* signée *Amelot*, & non pas *Sartines*.

Qui auroit jamais cru que de ces deux Ministres M. de *Sartines* fût le *Bon-homme*?

Le régime de la *Bastille* n'est donc ni inflexible , ni uniforme : même avec cette rigidité commune, il n'en seroit guère moins horrible , puisqu'il exerceroit une rigueur égale sur des délits différens ; & , ce qui est encore plus affreux , sur l'innocence & sur le crime. Mais il n'a pas même cette abominable stabilité : & il n'y déroge que dans le sens contraire à celui qu'indiqueroit la justice.

L'exemple seul que je viens de citer , & le mien , prouvent qu'il est susceptible de modification ; qu'il est subordonné uniquement à la vengeance , au desir qu'ont les cœurs infernaux qui le dirigent de servir le ressentiment ou les nécessités de leurs patrons ; ils prouvent que de même que le Ministère de *France* a des magasins de *Lettres-de-cachet* , signées d'avance , qu'il attend sans bruit le moment d'appliquer , il a aussi des réserves de douleurs qu'il ne déploie que quand l'ordre fatal a eu son exécution ; ils prouvent qu'il y a à la *Bastille* un tarif de tortures pour chaque commensal , comme il y en a un pour leur pension ; & qu'en fixant au lâche Cantinier qu'on charge de leur subsistance le prix des alimens destinés à prolonger leur vie , on détermine aussi la mesure de fiel dont il doit l'empoisonner.

Le régime de la *Bastille* est donc institué uniquement pour tourmenter ? & qui ? Des innocens reconnus , puisque des soupçons fondés motivent des égards , ou un renvoi. Au nom

de qui ? Au nom du *Roi*, du magistrat suprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la foiblesse ; c'est son intervention plus directe qui produit des effets plus cruels : c'est par ses ordres immédiats qu'on se prétend autorisé à soumettre un infortuné qui n'a offensé, ni lui, ni les loix, ni rien de ce qu'elles obligent de respecter, à des supplices inconnus dans les prisons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accusés de quelques-uns de ces attentats : c'est de *par le Roi* qu'on lui presse la gorge de manière à ne pas intercepter tout-à-fait sa respiration, mais à ne lui en laisser précisément que ce qu'il faut pour perpétuer son angoisse ; qu'on rit de ses convulsions ; qu'on s'applaudit de ses gémissemens ; qu'on compte comme autant de victoires les soupirs prolongés que la douleur lui arrache : c'est le *Roi* qu'on ne frémit de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances ministérielles que son cœur défavoue.

Oui, vous les ignorez, ô Vous que la Nature m'avoit donné pour maître, & que vos vertus m'auroient donné pour protecteur, si l'innocence avoit autant d'accès auprès du trône que la calomnie ; Vous dont l'estime étoit la plus flatteuse récompense, & le plus puissant encouragement de mon travail ; Vous dont l'âme honnête & franche n'avoit été ni effrayée de ma promesse de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir !

Vous ne les connoissez pas, ces cachots qui

ependant ne s'ouvrent, & ne se ferment qu'à votre nom; où l'on ne sent que l'on existe, que parce que l'on souffre; & dont l'espérance même est souvent exclue: ils engloutissent journellement des citoyens irréprochables, des sujets fidèles, qui réclament en vain du fonds de ces abymes les vertus, & le nom de leur Prince: ce nom sacré, qui est par-tout ailleurs le garant de l'exécution des Loix, n'est là que le titre en vertu duquel on les enfrent.

En signant un ordre pour *enfermer*, vous croyez ne faire qu'un usage légitime de votre autorité; un usage consacré par une possession de plusieurs siècles; un usage nécessaire au repos public, & dont il ne résulte aucun abus: vous supposez que l'exécution de cet ordre n'entraîne que les effets d'une précaution de ce genre.

Bienfaisant jusques dans les rigueurs que votre rang vous oblige d'autoriser, vous avez donné mille preuves de votre penchant à soulager les maux que le maintien de la société nécessite. Par vos ordres les prisons destinées à assurer la conviction & le châtiment du crime sont devenues plus douces, moins meurtrières: elles ont cessé d'être une punition préliminaire plus cruelle souvent que le dernier supplice. Vous avez détruit la pratique barbare qui autorisoit les tribunaux à torturer des accusés simplement suspects, pour essayer si par-là on ne réussiroit pas à les rendre criminels.

Vous êtes donc bien loin de soupçonner que dans votre royaume, dans votre capitale, sous vos yeux, il existe une place dévouée spécialement à perpétuer sur l'innocence une question mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous; puisqu'enfin elles ne brisoient que les corps, au lieu que celle de la *Bastille* ne déchire le corps, que pour pénétrer plus fructueusement jusqu'à l'ame. Vous êtes loin de soupçonner que l'on ajoute encore arbitrairement à ce régime infernal; que les agens subalternes, choisis pour le maintenir, trouvent de la satisfaction & du profit à l'outrager; que pareils à ces chiens acharnés qui secouent & mordent le gibier en le rapportant, ils se fassent un plaisir d'être barbares, quand on n'exige d'eux que d'être soumis & fidèles.

Mais vous ne l'ignorerez plus; le voile est déchiré: portez les yeux sur ces souterrains funéraires, où n'est jamais descendu le jour: pour lui en procurer l'accès, il falloit deux événemens aussi singuliers l'un que l'autre, que j'y entraffe & que j'en fortisse. Le second, que je ne dois qu'à vous, m'assure que les connoissances dont je suis redevable au premier ne feront pas inutiles.

Il m'en coûtera ma Patrie. La nécessité de chercher un tombeau dans des contrées étrangères, hélas! & ennemies, fera le seul prix de tous les sacrifices que je lui ai faits. Celui-ci

est le dernier : je serai payé de tous les autres
s'il n'est pas infructueux.

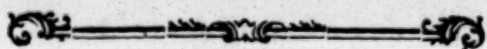
Mais non , il ne le fera pas : votre cœur pur
& sensible s'émeut : vous frémissez : vous rou-
gissez : ce ne fera pas en vain. Dieu quand
vous protégez les hommes , tout puissant pour
opérer leur salut ; donnez à l'*Europe* , au monde
le spectacle d'un prodige que vous êtes digne
d'opérer. Parlez : A votre voix on verra s'é-
crouler les murailles de cette moderne *Jéricho* ,
plus digne mille fois que l'ancienne des fou-
dres du ciel , & de l'anathème des hommes. Le
prix de ce noble effort fera la gloire de votre
règne ; un redoublement d'amour des peuples
pour votre personne & votre maison ; & la
bénédiction universelle des siècles les plus re-
culés , comme du siècle présent.





N O T E S.

NB. *Les Lecteurs sont priés de ne passer aux Notes qu'après avoir bien lu, & un peu médité le Texte, s'il est possible.*



(1) **P**AGE 3. *Sur les avenues de ces gouffres.]*
En général en France toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de Bastilles : il n'y a pas un de ces remparts, élevés en apparence contre les ennemis de l'état, dont un caprice ministériel ne puisse à chaque instant faire le tombeau de ses enfans : mais il n'y a guère qu'une vingtaine de châteaux qui aient cette destination spéciale & constante, tels que la Bastille & Vincennes, aux portes de Paris ; Pierre en Cise, à Lyon ; les Isles Ste. Marguerite, en Provence ; le Mont St. Michel, en Normandie ; le Château du Taureau, en Bretagne ; celui de Saurmur, en Anjou ; celui de Ham, en Picardie ; &c. &c. Et tout cela est rempli de Prisonniers d'Etat ! & dans tous on fuit le régime de la Bastille ! & dans tous il y a des Gouverneurs Continiers, des Etats-Majors Porte-clefs, des Garnisons, des Ingénieurs, &c.

La considération de cette énorme dépense, a

donné à quelques Ministres, & entr'autres à M. Necker, dit-on, la velléité d'une réforme; si elle s'opéroit jamais, il feroit bien honteux qu'elle n'eût point d'autre motif. *Supprimer la Bastille par ÉCONOMIE!* disoit, il y a quelques jours, avec indignation, à ce sujet, un des plus jeunes & des plus éloquens orateurs de l'Angleterre!

(2) Page 3. *Un Condé.*] A - propos de ce nom, je ne puis me refuser de placer ici une anecdote tirée des Mémoires de Sully, à laquelle peut-être peu de lecteurs font attention.

Henri IV, malgré sa vieillesse & ses vertus, avoit dans ses derniers tems cédé à une passion aussi scandaleuse que ridicule: il aimoit la Princesse de Condé, femme de son neveu. Il la lui avoit fait épouser dans l'espérance qu'étant jeune, dissipé & avare, on pourroit avec des plaisirs ou de l'argent l'aveugler sur la conduite de sa femme. Il n'en fut rien: le jeune Prince ne vouloit ni se distraire, ni s'enrichir: il emmena sa femme à Bruxelles, sans en avertir personne.

Cette évasion ne pouvoit être qu'approuvée des honnêtes gens; elle fut traitée dans le Conseil du Roi, comme une *Affaire d'Etat*. Tous les Ministres opinèrent gravement tour-à-tour sur les moyens de remettre au plus vite dans les bras du Roi une Maîtresse que l'incommode époux avoit osé lui enlever. Il y avoit des opinions pour la guerre: quand le tour du Duc de Sully fut venu, il commença son avis par ces mots: *Si vous m'aviez laissé faire, il y*

à trois mois, j'aurois mis votre homme à la Bastille, ou je vous en aurois bien répondu. (*)

C'étoit en *plein Conseil* que se tenoit ce langage ! celui qui le tenoit étoit un des plus vertueux Ministres que la France ait eu ; celui contre qui il le tenoit, étoit un *Prince du Sang* ; & le crime jugé dans ce *Prince du Sang* digne de la Bastille, étoit d'avoir une jolie femme, & de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtresse de son oncle.

Lecteurs, réfléchissez.

(3) Page 4. *Sa description avec la mienne.*] Je ne mets pas au rang des mémoires que l'on peut consulter sur les détails de cet antre de *Trophonius* une histoire de l'*Inquisition Francoise*, par *Constantin de Renneville*. Ce livre devenu rare, & cher parce qu'il est rare, n'a d'intéressant & même de vrai que le titre. C'est un tissu de grossièretés dégoûtantes, & de fables absurdes.

On y lit, par exemple, qu'un prisonnier ayant été renfermé dans les souterrains d'une des tours, il arracha avec ses mains tant de pierres des fondemens qu'il les ébranla, & que le Gouverneur effrayé fut forcé de loger ce nouveau *Samson* dans le plus bel appartement du château pour en prévenir la chute.

(*) Je cite de mémoire : je puis me tromper sur un ou deux mots : je suis sûr de ne me tromper, ni sur la chose, ni même sur la phrase.

L'auteur de ce conte ne savoit donc pas que les murs de la *Bastille* ont, aux endroits où ils sont le plus minces, au moins *douze pieds* d'épaisseur, & trente, quarante, cinquante dans les autres; qu'ils sont de la plus superbe pierre de taille, & par conséquent aussi solides que les cœurs des gardiens sont impitoyables.

D'ailleurs *Renneville* ne parle que de mauvais traitemens physiques: il est vrai qu'on ne les épargne pas dans ce lieu où toutes les manières de rendre l'existence insupportable sont employées; mais, comme on l'a vu ci-devant, ce n'est pas sur cette ressource que comptent le plus les questionnaires à *croix de St. Louis* qui se chargent d'y administrer les douleurs: ce sont les âmes qu'ils torturent; & cela est bien plus ingénieux.

(4) Page 6. *Consacré en apparence à la justice.*] C'est le *Lieutenant Général de Police*: il est le véritable administrateur de la *Bastille*, le Gouverneur en chef de ce château: c'est par lui que passent tous les ordres; il n'a de supérieur dans ce district que le Ministre immédiat du département de *Paris*.

C'est une inconséquence dont on ne peut trouver d'exemple qu'en *France* que cette association de la *Robe* avec l'*Epée*, d'un magistrat avec des stipendiaires armés, pour consommer une oppression que les Loix proscrivent, & que la *Robe*, la *Magistrature* font profession de détester. Et ce n'est pas pour l'adoucir que la régie en a été ainsi confiée à un *Maître des Re-*

quêtes : c'est pour la légitimer , en quelque sorte , ou du moins la légaliser , s'il étoit possible.

Les troupes de la *Ferme générale* , les soldats de la finance ont en *France* le droit de rédiger des actes civils & juridiques , de dresser des Procès verbaux , de faire subir de vrais interrogatoires à ceux qu'ils arrêtent , & qu'ils fouillent : les troupes du Roi , les militaires nationaux n'ont pas ce droit. Comme ce sont eux qui gardent la *Bastille* , il a fallu leur adjoindre un homme qui en fut doué , pour procéder à ce qu'on y appelle des *Procès verbaux* , des *Interrogatoires* , quand on daigne s'amuser à ces formalités : c'est-là l'emploi du *Lieutenant de Police* , & l'occasion du pouvoir dont on l'a investi.

Ce qui est plaisant , si quelque chose relatif à la *Bastille* peut l'être , ce qui prouve toujours la conséquence des idées *Françoises* , c'est que sa robe qui devient ici pour lui un titre de supériorité , en est , pour tout autre magistrat , un d'exclusion. Le *Chancelier* lui-même ne seroit pas admis à la *Bastille* , à moins qu'il n'y fût envoyé comme prisonnier. Quand le *Parlement* , comme il arrive quelquefois , par une autre suite de cette même justesse d'esprit , accepte des *Commissions* , pour juger des prisonniers déposés à la *Bastille* , il n'est pas permis aux Juges d'entrer dans le château : c'est à la porte qu'ils tiennent leurs assises , & qu'on leur amène l'accusé , ou plutôt la victime ; témoin M. de *Lally* , &c. de sorte que ces magistrats supérieurs , si fiers , si despotiques , n'ont pas même le droit

d'inspection sur ces lieux où un subalterne exerce un empire illimité.

Et ce qui achève de réunir toutes les espèces de contradictions, comme de confondre toutes les idées, les actes passés par ce magistrat appelé exprès, institué exprès, pour leur donner une apparence de *légalité*, sont formellement désavoués, pros crits par les tribunaux dont il continue d'être membre, toutes les fois qu'ils leur sont présentés. Ils déclarent au *nom du Roi*, de *la part du Roi*, en faisant *parler le Roi*, illégales, & tyranniques; les procédures instruites, au *nom du Roi*, de *la part du Roi*, en faisant *parler le Roi*, par leur confrère dans les *Bastilles*; & enfin le même homme siégeant au *Châtelet*, comme *Lieutenant de Police*, au *Parlement*, comme *Mre. des Requêtes*, rejettera le lendemain avec horreur, déclarera criminelles, les mêmes pièces qu'il aura extorquées la veille au *faux-bourg St. Antoine*, à *Vincennes*, &c. en qualité de *Commissaire du Roi*, & munies de sa signature.

Ces absurdités rendent la *Législation Française* ridicule aux yeux des étrangers : mais malheureusement elles la rendent encore plus accablante pour les nationaux.

(5) Page 6. *Du gage apparent d'un service pur.*] Tous les officiers de l'*Etat Major* à la *Bastille* ont la *Croix de St. Louis* : ceux même qui n'ont jamais servi, tels que le *Gouverneur actuel*, ou qui ont servi avec un titre qui n'y donne pas de droit, tels que le *Major actuel*, on la leur accorde par grace, & afin de leur donner apparemment un extérieur plus imposant.

Cela

Cela
donne
temps
Police.
honter
le des
la just
certain
mune
car en
certain
nimen
ils de
nion p
Ils
indisp
cessair
quelqu
ils ob
Ils for
eu, o
sûrs o
équita
gouren
à pen
des co
ment
Ma
sont
qu'ils
spécia
les inf
arbitra
victim

Cela n'a rien d'étonnant après tout. On la donne bien aujourd'hui , cette croix , si longtemps respectable & respectée , à des *Exempts de Police*. C'est à M. de *Sartines* qu'est due cette honteuse illustration du plus lâche service que le despotisme ait jamais exigé. Si l'on prétend la justifier par l'utilité de ces emplois dans certains cas , il faudroit donc la rendre commune aux *Geoliers* ordinaires , & aux *Bourreaux* ; car enfin ce sont aussi des hommes utiles ; & certainement aux yeux de la raison , ils sont infiniment au-dessus de leurs camarades *Bastilleurs* ; ils devroient être bien moins flétris dans l'opinion publique.

Ils ne sont que les ministres d'une sévérité indispensable : ils sont officiers , & officiers nécessaires d'un pouvoir légitime : ils peuvent quelquefois exécuter des ordres injustes : mais ils obéissent toujours à la justice & aux loix. Ils sont sûrs que l'infortuné qui leur est livré , a eu , ou aura le moyen de se défendre : ils sont sûrs ou du moins doivent croire qu'un examen équitable , impartial , a précédé les décisions rigoureuses qui les décident. Ils sont autorisés à penser qu'elles n'ont jamais pour objet que des coupables , ou au moins des hommes justement suspects.

Mais un *Exempt de Police* , un officier de *Bastille* sont sûrs précisément du contraire : ils savent qu'ils violent les loix , & que leur destination spéciale est de les violer : ils savent qu'ils sont les instrumens passifs , criminels , d'une violence arbitraire : ils savent que les trois quarts des victimes qu'on leur donne à crucifier sont in-

nocentes ; que si l'on avoit eu quelque prétexte fondé pour les charger de fers juridiquement, on n'auroit pas eu recours à la voie abrégée d'une *Lettre-de-cachet* ; ils savent enfin que, sans les bayonnettes qui les entourent, leur procès est tout fait dans les rituels des tribunaux, comme dans le cœur de tous les citoyens ; & qu'un supplice honteux seroit le juste prix de leur infame condescendance.

Ils le savent ! & ces violences, ces *Lettres-de-cachet*, ils s'en rendent les instrumens ! L'exempt captureur compte sur ses doigts de combien de *Louis-d'or* chaque nouvelle proie lui fournira le prétexte de grossir ses mémoires ; le Gouverneur geolier suppute combien d'*Ecus* il en résultera pour sa cuisine ; tous deux trouvent la capture d'autant *meilleure* qu'elle leur devient plus lucrative.

Affurément l'exécuteur des *hautes œuvres*, ni ses valets ne poussent point jusques-là la dégradation de l'avarice, & l'oubli de toute espèce de pudeur comme de remords.

Si donc l'opinion étoit raisonnable ; si c'étoit la réflexion qui déterminât le préjugé, lequel de ces deux hommes, je le demande, devroit être le plus flétri aux yeux de la société ? A qui des deux est dû plus de mépris & d'opprobre ?

(6) Page 7. *Entre M. le Comte de Vergennes, & moi.*] Voyez ma lettre à ce Ministre, imprimée en 1777. Je n'ai point mis cet écrit, ni l'éclat qu'il a fait, au nombre des causes de ma détention, parce que ce seroit accuser nettement M. le *C. de Vergennes* d'une fourberie, d'une hypocrisie,

trop contraire à la vertu, à la franchise dont il fait profession : mais il est très-vrai, cependant que depuis que j'ai eu, moi, la bon-hommie de repasser la mer *sur sa parole*, des amis éclairés n'ont cessé de me prédire ce qui m'est arrivé le 27 Septembre 1780 : ils n'ont cessé de me répéter que tôt ou tard M. le C. de Vergennes se ménageroit le moyen de concilier le plaisir de se venger, avec la gloire d'avoir paru pardonner. Ce rapport entre leurs prophéties & l'évènement doit-il l'emporter sur la confiance qu'inspirent les VERTUS de M. le Comte de Vergennes ?

(7) Page 8. *Plus noble encore que celui de mon séjour.*] Révéler ici l'objet de ce sacrifice, ce feroit en perdre le mérite ; il me seroit permis, peut-être, il seroit intéressant pour ma gloire, & ma vengeance, de révoquer ma parole, comme les Ministres de France ont violé la leur : mais je n'ai pas l'honneur d'être Ministre. Un serment tyrannique, & injuste, ne lie jamais : une parole donnée librement lie toujours.

(8) Page 9. *Avec un opprobre réfléchi & combiné.*] C'est en plein jour, à midi, dans la rue de Paris, la plus passante, & la plus peuplée, que j'ai été arrêté, aux yeux de dix mille hommes rassemblés en un instant, on pourroit dire convoqués. Mon cocher, mon laquais, ou plutôt ceux du S. Le *Quesne*, & par conséquent de la *Police*, ne cachotent mon nom à personne. On sentira tout ce que cette affectation avoit de malignité, si l'on songe que dans les affaires les plus sérieuses, & même les plus pressantes, c'est toujours la

nuit, & le secret que l'on choisit pour ces opérations violentes : mais le ministère qui se vengeoit dans celle-ci, qui savoit bien qu'il n'en tireroit d'autre profit que l'opprobre, & les cruautés dont ma détention pourroit être accompagnée, a voulu m'en faire boire l'amertume jusqu'à la lie.

Ajoutons que le Lieutenant *de Police*, à qui suivant mon usage de circonspection, & de franchise, chaque fois que j'allois à *Paris*, depuis 1777, j'avois rendu ma première visite, m'avoit donné rendez-vous pour ce jour-là, à neuf heures du soir, chez lui : nous devions parler du N^o. LXXI. des *Annales*, qui n'étoit pas encore distribué ; & c'est le même jour qu'il me fait arrêter à midi, avec le scandale que l'on vient de voir ! & après cela, on me tient vingt mois dans un secret impénétrable : on met autant de mystère dans les suites de ma détention, qu'on a mis de publicité dans la détention même ! Quel en étoit l'objet ? Faut-il le demander ? La publicité autorisoit à tout dire à ma charge, & le mystère à tout croire.

(9) Page 10. *Le Chargé-d'affaires de FRANCE.*] Il ne s'agit pas ici de M. le C. d'*Adhemar*, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de *France*, à *Bruxelles* : je puis supposer qu'un homme de condition qui n'avoit jamais eu qu'à se louer de moi auroit en cette occasion soutenu la dignité de son caractère, & senti qu'il ne lui convenoit pas de s'affocier à des *familiers* de la *Police de PARIS* pour consommer une spoliation aussi odieuse qu'injuste.

Mais il étoit absent : les affaires se trouvoient

entre les mains d'un homme qui est tantôt son intendant, tantôt son secrétaire, &c. & tantôt son représentant, nommé LA GREZE, homme dont une naissance équivoque est le moindre défaut, & que ses premiers emplois ne devoient pas naturellement conduire à figurer dans le corps *Diplomatique*.

Cet étrange Ministre a trouvé dans l'*Exempt de Police de Paris*, & dans son substitut, de dignes collègues. Il les a secondés de tout son pouvoir, & avec d'autant plus de facilité qu'il pouvoit au moins dans les premiers momens couvrir ses trahisons sous les symptômes de l'empressement & de l'amitié : il avoit, je l'avoue, surpris ma confiance : je n'avois la refuser à un homme que le gouvernement de mon pays sembloit honorer de la sienne. Il étoit chez moi tous les jours, & tout le jour.

A l'instant du désastre, il fut le conseil préféré de la Personne qui, en le partageant, avoit encore la douleur d'être obligée de travailler à prendre des précautions pour le diminuer. On ne sera pas fâché de trouver ici à ce sujet une anecdote assez plaisante aujourd'hui, mais qui ne l'étoit pas alors.

Il s'agissoit sur-tout de sauver mes papiers : non pas qu'ils continssent rien de criminel ; mais c'étoit ma fortune, & plus que ma fortune : d'ailleurs ils renfermoient des secrets importans qui ne m'appartenoient pas ; la confiance de beaucoup d'honnêtes gens m'ayant suivi dans ma retraite, malgré mon abjuration absolue du barreau, le repos & l'honneur de plusieurs familles dépendoient de la soustraction de mon cabinet.

La Grèze consulté ne trouva rien de mieux que de jeter les papiers les plus précieux dans la vache de ma voiture, de les conduire à une maison de campagne que j'avois à trois lieues de *Bruxelles*, & d'y ensevelir le tout dans le foin dont les greniers étoient remplis : il assista déguisé, à minuit, à l'exécution de son avis, répétant sans cesse qu'il risquoit sa place, & sa fortune, pour me rendre ce service : il travailla lui-même : il vit charger la vache : il s'assura que la voiture partiroit à l'ouverture des portes : jurant toujours d'un ton pénétré que puisqu'il étoit seul confident de ce dépôt, il seroit impénétrable.

La voiture étoit arrivée en effet à la campagne à sept heures du matin. A huit, l'Exempt de la Police *Parisienne* étoit dans mon grenier : il crochetoit la vache : il en brisoit les cadenas : il y trouvoit quoi ! De la paille !

L'onction que *La Grèze* tâchoit de mettre dans ses sermens l'avoit trahi : on avoit profité du moment où il étoit allé souper, ou plutôt instruire l'Exempt, pour faire l'échange.

L'histoire est plaisante : mais la perfidie étoit affreuse. En voici une encore plus atroce, s'il est possible.

En sauvant mes papiers jugés les plus importants, on en avoit laissé dans la maison une quantité assez grande pour autoriser à nier qu'il en eut d'autres. La Police de *Bruxelles* s'étoit faisie de cette proie, tandis que l'Agent *Parisien*, mieux instruit, en poursuivoit une plus précieuse. Lui, & *La Grèze* son complice, déconcertés par la précaution que l'on vient de voir, crurent se dédommager en s'emparant de celle qui étoit

restée à *Bruxelles* : ils trouverent de la résistance dans les loix du pays : on vouloit un pouvoir de moi : *Le Quesne* appelé à leur aide en avoit bien un , mais il étoit ancien : il n'étoit pas relatif à l'événement du moment , ni à ses suites : les Magistrats de *Bruxelles* refusoient de le reconnoître ; mes amis encore davantage.

Il fallut bien m'en demander un nouveau : car la démangeaison de connoître mes papiers étoit pressante ; & l'on se flattoit avec ce titre de faire revenir même ceux qui s'étoient échappés du filet de *La Grèze*. On me le demanda. Je le refusai nettement : on devine quelle étoit ma raison. Que fit-on ?

Le Sr. *La Grèze* écrivit au *Lieutenant de Police de Paris* que la justice de *Bruxelles* avoit saisi tous mes effets ; qu'une partie étoit déjà vendue , & CONFISQUÉE , en vertu de la *Joyeuse entrée* ; (1) que le reste alloit avoir le même sort ; que le seul moyen de le sauver , étoit un pouvoir de moi , pour s'opposer à ces opérations dévorantes. Dans ce lieu où l'on ne montre rien , on me montra la lettre : on me laissa bien m'abreuver du fiel qu'elle devoit porter dans mon ame : & l'on me présenta le Notaire pour consolateur.

Il fallut bien obéir à ce que je croyois nécessaire : je voulois restreindre au moins la pro-

(1) Ce n'étoit pas la mienne à la *Bastille* , dont il parloit , comme on le sent bien : la *Joyeuse entrée* est un droit particulier des Souverains de *Brabant*.

curation que l'on m'arrachoit ainsi : on employa la violence pour m'obliger à la signer générale.

En arrivant à *Bruxelles*, j'ai trouvé que la lettre du S. *La Grèze* étoit fautive dans toutes ses parties. On n'avoit rien confisqué ; au contraire : le pillage n'étoit venu que de ses complices , & de leurs représentans. On avoit gémi à *Bruxelles* en voyant ma procuration ; & quoiqu'on ignorât de quels artifices elle étoit le fruit , on n'y avoit heureusement déferé que sur les articles les moins essentiels pour moi , l'argent , & les papiers dont l'abandon n'avoit rien d'inquiétant.

(10) Page 10. *D'un Exempt de la Police de Paris.*] Pour ajouter à ce tableau de trahisons & de lâchetés , il est bon d'observer que cet Exempt est un de ceux que j'avois , dans ma courte & orageuse carrière du barreau , arraché à une persécution injuste , mais acharnée : c'est le trop fameux *Des Bruguieres*. On l'avoit choisi , ou bien il s'étoit offert , non pas pour me servir ; mais parce que les obligations qu'il m'avoit étant connues , & lui s'étant toujours paré des dehors de la reconnaissance , il étoit plus propre qu'un autre à surprendre la crédulité des personnes dont on redoutoit les lumières , & l'attachement pour moi.

(11) Page 10. *D'un substitut que je nommerai ailleurs.*] Ce substitut n'étoit autre que le Sr. *Le Quesne*. Voyez les détails de cette inconcevable trahison dans l'*Avis aux Souscripteurs* , qui précède le N^o. LXXII. de ces *Annales*.

(12) Page 10. *Du Sous-Ministre.*] Le Sr. *La Grèze* s'est fait payer par *Le Quesne*, près de 500 liv. T. à ma charge, pour ses démarches. Ce dernier, en me portant la somme en compte, m'a dit qu'il avoit payé par des ordres supérieurs.

(13) Page 11. *Elle a réussi.*] On se rappellera peut-être que l'objet en étoit de transmettre aux distances les plus éloignées, des nouvelles, de quelque espece qu'elles fussent, de quelque longueur que fussent les avis, avec une rapidité presque égale à celle de l'imagination.

La seule objection fondée que l'on m'ait faite, c'est que les *Brouillards* & la *Neige* interromproient cette poste aérienne. Je l'avoue : mais la *Neige* ne dure que quelques heures dans l'année : les *Brouillards* que quelques jours, au moins dans le Continent : des rivières débordées, des ponts rompus, une chute de cheval, peuvent également retarder, intercepter pendant quelques momens les communications ordinaires.

Je consignerai un jour ici mes idées à ce sujet. L'invention est certainement susceptible encore d'être perfectionnée, & je ne doute pas qu'elle ne le soit. Je suis persuadé qu'elle deviendra avec le tems le plus utile instrument du commerce, & de toutes les relations de ce genre ; comme l'électricité fera l'agent le plus efficace de la médecine ; comme la pompe-à feu fera le principe de tous les mécanismes qui exigent, ou doivent donner de grandes forces.

(14) Page 11. *Les droits ordinaires de citoyen.*] Pourvu ! Je suis obligé d'insister sur

cette restriction. On s'est déjà permis de publier que j'avois indistinctement promis *de ne plus écrire* ; que cette condition avoit été le prix de ma liberté. Cela n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est que de moi-même, épuisé de cette lutte perpétuelle, de ce combat inégal où il falloit choquer sans cesse, sans autres armes que la raison & la justice, des ennemis armés du pouvoir, & de l'intrigue, je n'aspirois plus qu'à une paisible obscurité. Encore une fois, quoique je fusse bien éloigné de m'attendre à voir deux ans de *Bastille*, remplacés par un exil sans terme, j'aurois été attendre patiemment à *Rethel* la fin de ce nouveau caprice : j'aurois travaillé de bonne foi à me taire, ou du moins à me *Laisser oublier*, si cette indifférence pour mon existence littéraire, on n'avoit pas prétendu m'obliger de la pousser jusqu'à mon existence civile. C'est bien à regret, mais assurément bien sans remords, que je suis rentré dans mon orageuse carrière.

(15) Page 15. *Qui n'en auront jamais peut-être, même à la Bastille.*] J'en ai supprimé plusieurs dont le récit ne seroit pas aujourd'hui aussi frappant qu'ils ont dû me paroître douloureux dans le temps : les conjonctures font quelque chose, même dans les souffrances ; un coup qui n'est rien pour un homme en santé, devient insupportable, il peut causer la mort, s'il porte sur un membre déjà cassé. Mais je ne puis m'empêcher d'insister sur le refus soutenu jusqu'au bout, de me permettre de

faire un testament , par le ministère d'un officier public.

S'il n'a pas eu pour motif le caprice le plus barbare dont jamais Ministre ait pu se donner la licence , il a donc eu pour objet une prévarication encore plus lâche : on vouloit donc , en me mettant dans l'impuissance de disposer du reste de mon bien , favoriser le Sr. *Le Quesne* qui avoit tout en sa possession ; on vouloit donc , si j'étois mort , lui ménager le moyen de ne faire à ma famille que la part qu'il auroit voulu , & payer ainsi ses trahisons non-seulement à mes dépens , mais à ceux de mes héritiers. Ne m'ayant rendu aucun compte ; ayant en main tous mes titres , & tous mes effets sans exception ; étant assuré par ses relations avec la *Police* , &c. qu'un testament *Olographe* de moi ne sortiroit de mon tombeau que de son aveu , il devoit s'opposer à tout acte notarié , dont il auroit été plus difficile de maîtriser les dispositions , ou de supprimer la trace.

Laquelle de ces deux causes a motivé le refus du testament ? Je l'ignore : toutes deux peut-être ont concouru ; mais quand il n'y en auroit qu'une , n'ai-je pas eu raison de dire que ce refus seroit un exemple unique , même dans l'histoire des crimes de la *Bastille* ?

(16) Page 26. *De me préparer une retraite.*] Il ne falloit peut-être pas moins que cette dernière infortune , pour me guérir de ce patriotisme extravagant : le topique a été cuisant ; mais aussi la cure est radicale.

A présent que je ris, j'ai trouvé assez plaisante une naïveté échappée à ce sujet, à un homme qui joue aujourd'hui un rôle important dans le Ministère. On lui parloit de ma retraite à *Londres*, & de mon intention de publier ces Mémoires-ci. *Mais il veut donc*, dit-il, *se fermer pour toujours les portes de la France!* Mais ces Messieurs auroient-ils donc encore quelques *Lettres-de-cachet* à placer, & songeroient-ils à m'honorer de la préférence?

(17) Page 28. *Et désarmer la vengeance.*]
Le hazard m'a fait conserver une copie de cette réponse; je ne puis me défendre d'en consigner ici au moins la fin. Après avoir détaillé d'une manière attendrissante les raisons qui m'avoient arraché cette lettre, j'ajoutois :
„ Il espère que le Roi voudra bien considérer
„ que c'est une affaire particulière, une affaire
„ secrète, ignorée, que cette lettre ne
„ doit être réputée que la suite d'un premier
„ mouvement que les loix ne punissent nulle
„ part, & que la simple humanité excuse ;
„ qu'enfin de quelque manière qu'on l'en-
„ visage, elle ne doit pas effacer le souvenir
„ des services que le répondant s'est efforcé de
„ rendre toute sa vie aux particuliers nombreux
„ qu'il a défendus, & sauvés dans les tribunaux ;
„ au public qu'il s'est efforcé d'éclairer par ses
„ écrits; à la religion, aux loix, aux mœurs
„ qu'il a toujours scrupuleusement respectées ;
„ ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier à la
„ seule apparence de la rupture, un établisse-

„ ment tout formé en *Angleterre*, pour se rap-
 „ procher de la *France*; ni de la fermeté avec
 „ laquelle il a publié par-tout les louanges, &
 „ soutenu les intérêts de son Prince & de sa
 „ Patrie, même au milieu de leurs ennemis
 „ comme le prouvent sur-tout ses *Annales*; ni
 „ du dessein qu'il a toujours eu, & annoncé de
 „ rentrer en *France*, de s'y fixer, d'y rapporter
 „ sa fortune, & d'y vivre sous les loix du
 „ Souverain à qui la Providence l'a soumis;
 „ dessein qui étoit un des principaux objets du
 „ présent voyage, & sans lequel il ne feroit pas
 „ tombé dans l'infortune où il se trouve.

„ Il n'ajoutera plus qu'un mot; c'est qu'en
 „ développant ainsi les considérations qui peu-
 „ vent rendre sa faute plus légère, il ne pense
 „ pas néanmoins à l'excuser entièrement: il
 „ ne se propose que de fournir des motifs à
 „ la clémence du Roi pour en abrégier la peine;
 „ & à la générosité de M. le Maréchal de *Duras*
 „ pour en solliciter le pardon”.

Depuis cette réponse je n'ai plus entendu
 parler de rien: j'ai seulement appris depuis ma
 sortie, qu'elle avoit été un sujet de plaisanterie
 pour les bureaux de M. le Comte de *Vergennes*.
 Le Sieur *Moreau*, entr'autres, un de ses Secrè-
 taires favoris, s'est permis, en la lisant à ses
 amis, de dire à cette fin, *Ab, ab, à présent il*
fait le capon.

Oh! *Louis XVI*, ô Roi juste & bienfaisant,
 est-ce donc ainsi que les agens mercenaires
 des Ministres qui vous trompent, insultent aux
 douleurs de vos sujets qu'ils oppriment! Est-

ce ainsi qu'ils osent travestir des retours respectueux de confiance & de soumission envers vous ! Est-ce d'une inculpation ainsi reconnue, & discutée, que vingt mois de barbaries ont été le fruit ?

(18) Page 23. *Que la satisfaction de l'avoir rendu.*] On m'a assuré depuis ma sortie qu'on avoit fait courir de prétendues copies de cette lettre. Je déclare ici, qu'il n'est pas possible qu'il en existe : on ne peut pas supposer que le *Lieutenant de Police* l'ait livrée à la curiosité publique. Assurément M. le Maréchal de *Duras* ne la montrera pas plus à l'avenir que par le passé : les mains qui ont soustrait mes papiers aux recherches ardentes de ses vengeurs ont eu la même discrétion : ainsi ce petit secret est un de ceux sur lesquels la malignité publique ne fera jamais satisfait.

(19) Page 32. *Du très-ridicule neveu de M. de Leyrit.*] Pour apprendre quel est ce personnage, voyez les *Tomes VIII & IX des Annales*, mais sur-tout le *IX*, page 217 & suivantes. Peu d'affaires ont été plus atroces, & aucune, même en *France*, n'a jamais eu des détails & des suites plus inconcevables que tout ce procès de M. de *Lally*. Le *Parlement de Paris* après avoir eu la bassesse inconséquente d'accepter une commission pour le juger ; & la cruauté horrible de punir par un arrêt de mort, des fougues excusables peut-être en tout sens, des écarts auxquels l'arrêt même n'a pas osé adapter le nom de crime, a eu la bassesse & la cruauté tout à la fois, de traverser sourdement un fils qui de-

mandoit la réhabilitation de la mémoire de son père.

Le *Parlement* de *Rouen*, constitué reviseur d'un jugement déjà reconnu irrégulier dans la forme, déjà anéanti en conséquence, & démontré au moins aussi inique dans la forme, n'a pas, à la vérité, prévariqué au point d'oser le consacrer de nouveau ; mais pour éluder la nécessité de se décider entre la justice, & un corps de son ordre, il a mieux aimé violer une des règles les plus solennelles de la procédure *Françoise*, & admettre une *intervention* aussi folle par ses accessoires, aussi absurde en elle-même, qu'insoutenable en jurisprudence. D'où résultent de nouveaux combats, de nouvelles questions, un nouveau renvoi à un autre *Parlement*, celui de *Dijon*, où M. de *Lally* aura à essuyer les mêmes préjugés, les mêmes déférences pour l'esprit de Corps, les mêmes fureurs.

Il ne faut point se lasser de le redire : le reste de l'univers n'offre point de pareils exemples : ils n'ont lieu ; ils ne peuvent avoir lieu qu'en *France*.

Sic vivitur illic.

Mais aussi on y a l'*Opera Comique*, le Grand *Opera*, les *Boulevards*, les *Champs Elisées*, le *Mercure*, &c. &c. &c.

(20) Page 33. *Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai essuyé aucune tracasserie.*] Cette remarque est aussi vraie que singulière ; & elle tient à une anecdote plus singulière encore, s'il est possible, que tout ce qui a précédé : mais que je supprime par deux raisons ; 1°. par

respect pour un nom auguste, qui s'y trouve mêlé ; 2°. parce qu'elle est plus curieuse, plus piquante qu'utile. Tout ce qu'elle prouveroit, c'est la supériorité que donne même aux simples particuliers l'influence d'un atmosphère épuré par la Liberté, tel que celui de la *Grande Bretagne*, sur la fange du despotisme, qui souille, énerve presque également, & ses agens, & ses victimes : or cela a-t-il besoin de preuves ?

(21) Page 40. *Un si long sacrifice.*] Je suis bien fâché pour M. le Maréchal de *Duras*, de le tenir si long-tems sur une scène où il ne fait pas une bien honorable figure : mais encore une fois ce n'est pas ma faute. Pour me réduire à un silence éternel, il n'auroit eu besoin d'être généreux qu'un moment.

(22) Page 51. *Les privilèges du peuple.*] En citant la *Tour de Londres* à l'occasion de la *Bastille*, je commettrai une réticence injuste, & même criminelle, si je n'observois que ces deux séjours ont entr'eux bien plus de différences réelles que de ressemblances apparentes. Les Commandans de la Tour, la garnison qui exécute leurs ordres, sont soumis à l'inspection du *Parlement*, comme les autres sujets de l'Etat. Un prisonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ses plaintes aux supérieurs qui peuvent y faire droit, & aux amis, aux parens intéressés à les faire valoir. Ce prisonnier est sûr qu'on lui fera son procès, & publiquement. Il a des conseils, des Avocats ; tout ce qu'il doit éclaircir, ou détruire, lui est communiqué dans
le

le plus grand détail. L'accusation de *Crime d'Etat* n'influe que sur le dépôt auquel est confié l'accusé ; elle ne change absolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de son sort. Enfin, dans les délais même, & la sévérité qu'elle comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-seulement sur son existence ; mais même sur l'état de sa santé, ni sur le lieu où il est détenu : est-ce là la *Bastille* ?

(23) Page 52. *Où se pratique aujourd'hui dans le monde.*] Peut-être quelques censeurs pointilleux, ou quelques membres de l'administration m'accuseroient-ils ici d'user d'hyperbole ; peut-être prétendroient-ils qu'il y a peu de pays où l'on ne trouvât, quant au fonds, l'équivalent de la *Bastille*, & , quant à la forme, des usages, ou des abus encore plus horribles : ils essayeroient par ce parallèle de justifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les âmes honnêtes, & que les plus déterminés partisans du despotisme n'oseroient songer à excuser que par de semblables subterfuges.

Otons-leur encore cette ressource. Je suis convenu que dans presque tous les pays, le *Bien Public* paroît quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires ; mais il n'est pas vrai que nulle part les loix, ou même un usage constant aient rien consacré d'approchant du régime de la *Bastille*. Quelque répugnance que m'inspire ce triste & honteux sujet, quelque dégoût que j'éprouve à la

seule idée de prolonger la nécessité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie : parcourons le globe, & cherchons dans l'histoire des crimes du pouvoir arbitraire, s'il y en a aucun que l'on puisse comparer à l'institution du Château qui écrase la Rue St. Antoine à Paris.

Ce court résumé des misères passées, ou étrangères, fera peut-être plus d'impression que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous les tems les fruits des *Lettres-de-cachet*; en les comparant à ceux qu'elles produisent encore de nos jours, les *Titus* modernes décideront plus aisément si c'est à eux qu'il convient de continuer de se servir d'une semblable ressource, & de se piquer d'une semblable rivalité avec les *Phalaris*, & les *Nérons*.

Je le répète donc, & je vais le prouver par les faits : dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui ressemble au *Régime* de la *Bastille*. On ne connoît point de nation flétrie par l'opprobre & l'atrocité d'une *Bastille* toujours existante; d'un gouffre sans cesse ouvert, pour recevoir des hommes, non pas à PUNIR, qu'on y prenne bien garde, mais à TOURMENTER; d'un Purgatoire politique, où les fautes les plus légères, souvent l'innocence, soient arbitrairement soumises aux supplices de l'Enfer.

Dans toute l'antiquité vous ne trouvez de prisons d'état que chez les plus abominables tyrans, & même pendant leur règne. C'étoient, comme le fer & le poison, des fléaux passagers dont ces oppresseurs exécrés faisoient usage tant

que duroit leur usurpation, & qui dispafoissoient avec eux ; elles n'étoient pas liées à la constitution du pays : ce n'étoit pas un des ressorts favoris du gouvernement, ni la ressource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connoît de leur police ne permet, en aucun sens, de les comparer à la *Bastille*.

On lit, par exemple, que le premier *Denys* en avoit une dans son palais à *Syracuse* : il y avoit même, dit l'histoire, pratiqué un raffinement dont il est peut-être étonnant qu'aucun des *Denys* subalternes qui ont marché sur ses traces avec tant de succès pour la perfection du régime de la *Bastille* ne se soit avisé. Les voûtes des cachots y étoient ondulées avec un tel art que tout ce qui s'y disoit, retentissoit, & s'entendoit distinctement dans un cabinet qui servoit de réceptacle à ces sons ramassés. C'étoit-là l'observatoire, ou si l'on veut le confessional où le tyran se plaçoit pour intercepter les conversations & les secrets des prisonniers : on appelloit ce cabinet ingénieux l'*Oreille*.

Cependant il falloit que l'*Oreille* ne rendit pas tout : car on ajoute qu'un philosophe y ayant été enfermé par *Lettre-de-cachet*, & en étant sorti, le tyran fut curieux de savoir de lui à quoi on s'y occupoit : *A souhaiter ta mort*, répondit le captif sincère. L'*Oreille* n'avoit donc pas révélé ce secret-là, dont le fruit fut, s'il faut toujours en croire l'histoire, une autre *Lettre-de-cachet*, portant ordre d'égorger tous les prisonniers.

Quoiqu'il en soit de ce dernier trait, puisque l'*Oreille* avoit été construite pour épier les conversations des prisonniers, ils conversoient donc entr'eux ; ils se voyoient donc : ils n'étoient

donc pas abandonnés à une solitude absolue : ce n'étoit donc pas la *Bastille*.

Chez les *Romains* il n'y avoit ni *Oreille* ni *Bastille*. Du tems de la république , les citoyens , même coupables , ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation , la prévenioient ordinairement par un exil volontaire : à plus forte raison l'innocence n'avoit-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les Empereurs , elle ne fut pas à l'abri des assassinats ordonnés au nom du Prince : mais alors c'étoit dans la maison même des victimes que se consommoient les sacrifices. La *Lettre-de-cachet* contre-signée *Sejan* , *Narcisse* , *Tigellinus* , &c. qui ordonnoit de mourir , étoit notifiée par un *Tribun* , un *Centurion* , à la tête d'une escouade de soldats : car par-tout ce sont les militaires qui se chargent de ces fonctions , comme ce sont les chiens qui lancent & déchirent le gibier.

A la vue de l'ordre ministériel , les uns prenoient du poison : les autres se perçoient d'un poignard : d'autres se faisoient ouvrir les veines : la troupe environnoit la maison jusqu'à ce que l'affaire fut faite , & puis elle s'en retournoit froidement aux casernes , comme si elle venoit de monter la garde.

On ne manquera pas de se récrier que cela est encore plus dur que la *Bastille* : je n'en fais rien : il n'y a guère que ceux qui y sont qui pourroient décider cet étrange problème. Si je m'en rapportois à moi-même , à ce que j'ai éprouvé dans le tems , la méthode expéditive du despotisme *Romain* me paroîtroit infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement , &

par écrit, une *Procédure*, ou la *Mort* : & alors le bain de *Senèque*, ou le poignard de *Trasea*, m'auroit paru une faveur.

Mais sans prononcer sur cette question, au moins est-il sûr que les *Narcisses* n'envioient pas à ceux dont la vie les importunoit, la consolation de faire leur testament avant de la quitter. Au contraire ils récompensent par cette tolérance leur promptitude à obéir; la faculté de rédiger ses dernières dispositions, & la certitude qu'elles seroient exécutées, étoient, suivant *Tacite*, *pretium festinandi*. Or on a vu qu'à la Bastille, la même résignation, la proximité d'une mort que je hatois par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque chose de plus d'un côté que de l'autre : à *Rome*, dans ces sortes de cas, la mort étoit plus infaillible; en *France* on fait en rendre les approches plus douloureuses.

Ce n'est pas tout : cette précipitation meurtrière n'étoit à craindre que pour les grands. Les monstres qui l'avoient exigée échappoient rarement à la vengeance publique. *Sejan* fut déchiré par le peuple : *Néron* pros crit par des arrêts, auroit péri d'un supplice ignominieux, s'il ne se fut lui-même arraché la vie : d'ailleurs les *Traians*, les *Antonins* venoient de tems en tems délivrer *Rome* de cet opprobre, & empêcher la prescription qui en auroit fait avec le tems une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais Princes même, on voit que les *Criminels d'Etat*, ou plutôt les *Accusés d'Etat* ordinaires, n'étoient assujettis qu'à une gêne incommode, & non à une captivité horrible. On leur attachoit une main à celle d'un soldat

qui ne pouvoit ainsi les quitter. C'étoit un désagrément sans doute que cette société ; mais elle n'empêchoit ni *Agrippa* de dormir paisiblement chez lui sous *Tibère* , ni *St. Paul* de prêcher publiquement sous *Néron*. Étoit-ce là la *Bastille* ?

La seule espèce de *Prison d'Etat* rigoureuse que l'on trouve constamment maintenue dans l'ancienne *Rome* , c'étoit ce que l'on appelloit la *Transportation*. On avoit de petites îles inhabitées , où l'on dépoisoit les personnages devenus suspects à la cour. On les y abandonnoit avec défense de *désenparer* , sous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure justifiât ordinairement ces *Lettres-de-cachet* : mais les infortunés ainsi dégradés conservoient cependant la vue du jour , & la faculté de respirer l'air : ils jouissoient d'une partie de leurs revenus : ils pouvoient se faire accompagner de quelques-uns de leurs domestiques : ils recevoient , ils écrivoient des lettres : enfin , si l'ennui devenoit trop fort , s'ils préféroient l'expatriation à cette honteuse résignation , ils pouvoient s'échapper , & ils s'échappoient. On voit bien que ce n'étoit pas encore là la *Bastille*.

L'histoire du *Bas-Empire* n'étant rien moins qu'exacte , il est impossible d'y suivre bien en détail la jurisprudence des *Lettres-de-cachet* : les prétendus Empereurs étant souvent faits & défaits avec aussi peu de cérémonie que les *DEYS* d'*Alger* , leurs Ministres n'auroient guère eu le tems de faire servir les *Prisons d'Etat* à leurs vengeances : au lieu de mettre les sujets en mue , ils leur coupoient la gorge sur-le-champ , & cette

politique fut souvent adoptée par ceux mêmes qui jouissoient quelquefois d'un règne brillant & heureux.

Constantin avoit une méthode à lui : il faisoit étouffer dans des bains chauds les personnes dont il vouloit se défaire sans bruit , & sans scandale , telles que sa *Femme* , son *Fils* , &c. Pour son *Beau-père* il le faisoit étrangler , & décapiter son *Beau-frère* : il ne ménageoit guère que les *Evêques* ; il se contentoit de les exiler : mais il paroît qu'il n'enfermoit personne.

On pourroit soupçonner que sous son fils *Constantius*, on commençoit à jeter les fondemens d'une *Bastille* : car y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ses ordres ; les Pères s'y étant divisés , & les choses ayant été jusqu'à la violence , des *Commandans de Province* , porteurs de *Lettres-de-cachet* , en firent enfermer quelques-uns : un d'entr'eux , nommé *Lucifer* , écrivit à l'Empereur lui-même en ces termes :

„ Parce que nous nous sommes séparés de votre
 „ concile d'iniquité , nous languissons en prison ,
 „ privés de la vue du soleil ; gardés avec soin
 „ dans les ténèbres ; & on ne laisse entrer per-
 „ sonne pour nous voir “ Voilà bien la peinture d'une *Bastille*.

Cependant d'un côté on voit que le Prélat avoit la permission de s'adresser directement au Prince , & de se plaindre à lui des rigueurs de sa détention , ce qui est précisément un des points le plus formellement interdits par le Code des *Bastilles* ; de l'autre , il est probable que si une invention aussi admirable s'étoit une fois introduite dans l'Empire , elle s'y feroit perpétuée :

il n'auroit pas fallu attendre jusqu'à *Louis XI.* pour la ressusciter : or on n'en revoit plus de traces à *Constantinople*. Quand on voulut se débarrasser de *St. Jean Chrysostôme* on l'envoya à *Cucuse* ; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot , on le fit périr par des courses violentes : mais on n'eut pas même l'idée de l'ensevelir dans une citadelle , où il fut censé mort de son vivant.

Dans l'empire *Grec* , les Secrétaires d'Etat & leurs commis sentirent de bonne heure combien il leur étoit important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeoient dignes de leur attention & de leur ressentiment : mais ils n'imaginèrent pas des caveaux pratiqués dans des murailles de vingt , de trente pieds d'épaisseur : ils attaquèrent les yeux même , au lieu d'en enlever l'usage : on les arrachoit , on les rôtissoit avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes ; on les étuvoit quelquefois avec du vinaigre bouillant , le tout en vertu d'une *Lettre-de-cachet*.

Ces *Criminels d'Etat* devenoient aveugles , je l'avoue : mais enfin le despotisme qui les martyrisoit ainsi n'étoit pas une *Loi de l'Etat* : il n'y avoit pas à la cour de Ministre qui eut le district particulier des *aveuglemens*. Le *Lieutenant de Police de Constantinople* n'étoit pas créé par un brevet exprès Commissaire Impérial à l'application du vinaigre enflammé , ou des estampilles brûlantes.

Dans la *Constantinople* moderne , ce scandale de notre prétendue philosophie , & en apparence de l'humanité , il y a une forteresse qui semble avoir quelque affinité avec la *Bastille* : ce sont les

Sept Tours : nos voyageurs l'appellent une *prison d'Etat* : mais d'après leurs relations même on voit que c'est un dépôt plutôt qu'une prison. On n'y consigne guere que les Ambassadeurs Chrétiens des Puissances qui rompent avec la Porte ; & ils continuent non-seulement d'y voir qui ils veulent , mais d'être servis par leurs propres domestiques.

Les esclaves dont la rançon est stipulée , mais non payée , sont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché : alors c'est un asyle pour eux , autant qu'une sûreté pour leurs maîtres. Oisifs , bien nourris , souvent visités , c'est une anticipation de la liberté qu'ils goûtent , & non pas des fers qu'ils supportent.

Mais jamais on ne s'est avisé d'enfermer aux *Sept Tours* uniquement pour y languir , pour y être séquestrés plus rigoureusement que les plus abominables scélérats , des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni *Sultan* , ni *Visir* , ni *Cadi* , ni *Janissaire* n'a pensé à donner , ou à solliciter , ou à exécuter une *Lettre-de-cachet* contre un Bourgeois de *Constantinople* , d'*Erzerum* , ou de *Salonique* , pour avoir trouvé l'aigrette du *Grand Visir* moins brillante qu'à l'ordinaire , ou la pabouche du *Selictar* mal-brodée.

Si un blasphémateur a outragé le Prophète , on le circoncit , ou on l'empale : la loi étoit précise , & au moins il a le choix. Si un *Visir* a abusé de son pouvoir , on l'exile , on le dépouille ; quelquefois on l'étrangle : pourquoi se faisoit-il *Visir* ? pourquoi étoit-il avide ? Si un boulanger vend à faux poids , & vole ainsi le public , il est puni comme un voleur : la punition est prompte ,

& quelquefois terrible : mais le délit & la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitants de ce vaste empire, *Grecs, Arméniens, Francs, Asiatiques, Européens, Tartares, Catholiques, Schismatiques, Cophes, Juifs, Musulmans, &c.* passent leurs jours dans la plus paisible, la plus heureuse sécurité, s'ils observent les loix, s'ils ont sur-tout le bonheur d'être inconnus au Serrail : ils n'ont pas même d'idée d'une *Bastille*, & d'une *Lettre-de-cachet*.

En *Perse*, dans ses tems de gloire & de calme, c'est-à-dire, jusqu'aux guerres civiles qui la dévastent depuis un demi-siècle, non-seulement ces ressources de la vengeance ministérielle étoient également inconnues ; mais la justice ordinaire même, avoit trouvé moyen d'épargner aux accusés vraiment suspects l'humiliation & l'horreur des cachots. Les prisons y étoient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeoit que l'on s'assurât ne perdoit de sa liberté que ce qu'il falloit lui en ôter, pour qu'il ne pût ni se soustraire au châtiment, ni se rendre plus criminel. Une industrie plus compatissante que sévère y avoit imaginé la *Cangue*, espece de triangle de bois portatif, qui étant fixé au col, & prenant une des mains de l'accusé, ne pouvoit ni se cacher, ni se détacher, sans cependant lui ôter aucune de ses facultés. Portant ainsi avec lui une garde peu dispendieuse, il conservoit la jouissance du jour, celle de la vie, l'administration de ses affaires, toutes les facilités nécessaires pour éclaircir son innocence, sans cesser d'être soumis à la puissance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions sanglantes or-

données par des monarques yvres : mais ces horreurs étoient renfermées dans les harems ; & l'institution seule de la *Cangue* prouve que l'esprit général de la nation , sans excepter le gouvernement , avoit autant de douceur que d'équité.

C'est la même chose au *Mogol* , dans toutes les *Indes* , à la *Chine* , au *Japon*. Dans ce dernier pays , d'où notre inquiétude nous a justement fait bannir , les relations qui nous en viennent assurent que les mœurs sont cruelles , & les supplices aussi prompts qu'affreux. Cela se peut ; mais au moins d'un côté la rapidité compense la barbarie : on ne connoît point ces longues détentions qui éternisent le plus horrible des supplices , le désespoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre , qu'on précipite sur des crocs , qu'on hache en dix mille morceaux , qu'on pile vivant dans un mortier , s'il est vrai que ces peines raffinées soient communes , cet homme a été jugé ; il a pu se défendre , se justifier : c'est le magistrat ; c'est la loi , & non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos missionnaires ont quelquefois habité des prisons dans l'*Inde*. Etrangers , inconnus , prêchant des nouveautés qui devoient paroître bizarres , même aux appréciateurs les plus indifférens , & dangereuses , criminelles aux magistrats , & sur-tout aux prêtres dont ils se déclaroient les ennemis , il n'y avoit point d'hommes contre qui la sévérité fût plus légitime , & les *Lettres-de-cachet* plus excusables : cependant ils sont obligés de rendre justice à

l'humanité des juges qui les détenoient , des geoliers qui les gardoient , des naturels du pays qui les visitoient , les consoloient , les nourrissoient.

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux & des ordres qui les peuplent , que dans l'aventure des princes du sang baptisés par les *Jésuites* , exilés d'abord , & ensuite renfermés sous l'Empereur *Jontching*. Les missionnaires qui nous ont instruits de cette catastrophe ne nous en ont point révélé la cause : mais quelle qu'elle soit , leur récit constate bien qu'il n'y a point de *Bastille* à la *Chine* , puisqu'on fut obligé d'en construire une exprès pour chacun des princes destinés à en subir le séjour.

Et alors même ce ne fut pas une soustraction clandestine , opérée sourdement par des *Exempts de Police* , qui laissât une égale incertitude sur la vie des prisonniers , & leur crime , ou leur innocence. Ces prisons momentanées furent construites avec appareil ; on eut soin de les rendre visibles , comme l'exemple d'un grand châtiment , & sans doute dans le pays personne n'en ignoroit le sujet.

Mais au milieu de cette rigueur effrayante , les patients recevoient encore des adoucissements : ils voyoient quelquefois leurs domestiques : ils faisoient demander les secours spirituels des guides auteurs de leur infortune : on leur portoit de chez eux des habillemens , de la nourriture , des nouvelles , enfin tout ce qui est scrupuleusement exclus de la *Bastille*.

Dans l'*Asie* entière , il est impossible de dé-

couvrir une *Prison d'Etat* constante, admise au nombre des principes du gouvernement, ailleurs qu'à *Ceylan*. " Le Roi y a, dit un voyageur, „ quantité de prisonniers, qui sont enchaînés, „ les uns dans les prisons ordinaires, les autres „ sous la garde des grands. On n'oseroit s'in- „ former pourquoi, ni depuis quel tems ils y „ sont; on les tient ainsi durant cinq ou six „ années : quand on les emprisonne, c'est par „ l'ordre du Roi „

Voilà bien quelque chose de la *Bastille* : les *Mystères d'Etat* de *Ceylan* se rapprochent un peu de ceux de la *Rue St. Antoine* : mais observez cependant qu'il n'y est pas question de ces cachots spécialement destinés à ensevelir les infortunés sur le crime, ou la catastrophe desquels le silence est si impérieusement prescrit. Ils sont déposés dans les *Prisons ordinaires*, ou confiés à la *Garde des Grands*.

Dans le premier cas, ils n'essuient donc qu'un malheur commun à tous les accusés : dans le second, ils doivent trouver dans ces *Chartres privées*, quoique *Royales*, des soulagemens de toute espèce. On ne peut pas supposer que toute la noblesse de *Columbo*, ou de *Candi*, prenne le cœur d'un Gouverneur de la *Bastille*, parce qu'un despote en exige d'elle passagèrement les fonctions. Il est évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentils hommes basanés, ne peut avoir chez lui, ni ces fenêtres, & ces cheminées à dentelle de fer, ni ces murs de trente pieds d'épaisseur, ni ces *Cabinets* qui sont une prison dans une prison, & qui varient à chaque instant les douleurs, comme l'ignominie.

L'*Asie* entière est donc évidemment exempte de cette peste qui consume chez nous tant de citoyens.

En *Amérique* il y a bien d'autres sortes d'oppressions, & en *Afrique* aussi; mais on n'y connoît pas celle-là. Les *Indiens* dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, qui sont eux-mêmes avilis par la superstition; une partie des côtes de l'*Afrique* est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus, & les dangers de celui qui règne en *Asie*. Le reste n'est guère dévasté que par notre commerce : ce sont des marchans d'*Europe* qui portent des chaînes aux habitans de *Congo*, ou de *Juida*, & non leurs Princes qui les en accablent : on les vend, on les dévoue à une vie active : mais aucun Ministre n'a le droit de les condamner pour son *bon plaisir* à une inaction meurtrière : certainement ils sont très-malheureux dans les cases des *Antilles* : mais c'est d'un autre malheur, & d'un malheur qui admet des adoucissmens, des consolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfans : l'exactitude à remplir leurs devoirs, peut les sauver du fouet des *Commandeurs* : mais elle ne sauve personne d'une *Lettre-de-cachet*, & du régime qui s'ensuit.

C'est donc dans l'*Europe* seule qu'on peut redouter ces terribles fléaux, & encore dans quelles parties de l'*Europe* sont-ils à craindre? Ce n'est pas, comme on le fait, dans toute la *Grande-Bretagne*. Une détention arbitraire y feroit un crime de *Lèse Peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un de *Lèse Majesté* : & j'ai rendu ci-dessus hommage à la vérité

non moins connue , que dans les détentions même que des intérêts supérieurs , & des ordres relatifs au service public , autorisoient , l'accusé , le prisonnier , même coupable , ne perdoient aucun des droits de l'innocence , ni aucune de ses ressources.

En *Allemagne* les Princes sont en général assez despotiques , dans le sens que l'usage ordinaire attache à ce mot ; c'est-à-dire , qu'aucune barrière effective ne gêne ni l'emploi , ni l'abus de leur pouvoir : cependant ils n'ont ni *Bastille* , ni équivalent. Rien ne les empêcheroit de se donner cet amusement : mais soit que l'idée n'en vienne qu'aux Ministres des grands états ; soit que le recours à l'*Empereur* , ou aux *Tribunaux* existans , & la crainte de donner trop d'influence à ces épouvantails qui ne manqueroient pas l'occasion de se signaler , s'ils la trouvoient , contiennent les propriétaires de ces grands fiefs ; soit que le peuple encore docile , patient , & en général peu instruit , comme peu passionné , obéisse assez sans qu'on l'affujettisse à ce joug , il me semble qu'il n'existe de *Bastille* depuis le *Rhin* , jusqu'à l'*Oder* , que *Spandaw*.

Mais , 1°. *Spandaw* existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse né de nos jours , & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide , doit conserver dans sa constitution , quelque chose de son origine ; 2°. c'est même aux *Militaires* que la *Bastille Brandebourgeoise* est spécialement destinée. Il est très-rare que les *Citadins* en partagent le funeste honneur : & des soldats , qui ne

reconnoissent d'autres truchemens que la bayonnette & le canon , pourroient - ils se plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des *Lettres-de-cachet* ?

En *Danemarck* depuis l'abominable *Christiern* , je ne vois pas que les Rois , ni leurs Ministres , aient eu la tentation d'en décocher , ni que le *Jutland* , ou la *Fionie* , gémissent sous des masses aussi peu utiles , aussi meurtrières que la *Bastille*. En *Suède* aucun Roi n'a fouillé son règne par l'ordre d'en construire , ou d'en faire usage.

Enfin en *Russie* , celui de tous les pays du monde , où les anciennes mœurs auroient été les plus compatibles avec la *Bastillerie* & ses dépendances , elles ont consacré précisément des usages contraires : les *Lettres - de - cachet* y sont dans toute leur vigueur : mais les suites en sont toutes différentes : c'est une province entière qui est devenue une prison d'Etat. En *France* un des tourmens des captifs , c'est la petitesse de leur cachot : en *Sibérie* , ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensevelis dans de vrais tombeaux : les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient ceux-ci , ils est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Ils ont des distractions & des dédommagemens. Leurs familles les suivent , les accompagnent : si leurs cœurs sont déchirés souvent , en se rappelant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu , ils peuvent se consoler , en s'occupant de ce qui leur reste : au moins ils pleurent ensemble , & les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

D'ailleurs

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils sont forcés de mener les préserve de l'ennui, du tourment de se reporter sans cesse sur le passé; de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils sont bien malheureux sans doute: mais ils ne croiroient pas l'être, s'ils connoissoient la *Sibérie Française*.

En *Espagne* il y a, je crois, deux ou trois tours mises aussi par le Ministère au nombre des ressorts du Gouvernement & des besoins de l'Etat: mais elles sont peu remplies, parce qu'elles ont eu jusqu'ici pour rivales les prisons de l'*Inquisition*: un peuple qui porte ce dernier joug, & le porte paisiblement, ne peut entrer comme terme de comparaison dans aucun calcul de politique, relativement au premier.

En *Italie*, comme en *Allemagne*, ce dernier est très-peu connu. A *Rome* & à *Venise* il existe cependant des indices d'un pouvoir redoutable, & d'un *Bastillage* très-caractérisé. Il existe dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal, qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent, que l'appareil n'en est terrible. Quand un *Anglois*, un *Hambourgeois* s'embarquent pour aller à *Rome*, entendre des *Oratorio* & admirer *St. Pierre*, ou danser en masque à *Venise*, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder de l'ancien château d'*Adrien*, ou de l'*Inquisition d'Etat*; & il n'y a point d'étranger annonçant qu'il va

en *France*, à qui l'on ne dise de se défier de la *Bastille*.

D'après les faits & l'opinion, la *Bastille* est donc un monument *Incomparable*, C. Q. F. D.

(24) Page 62. *Que sont donc ceux qui les ont détruites ?*] Je n'apprécie pas ici les manipulations de M. *Neker* : j'ai eu beaucoup à me plaindre de lui, & plus encore de sa femme, qui étoit plus ministérielle que lui : mais ces foiblesses privées ne doivent point influencer sur le jugement qu'un écrivain impartial peut porter des opérations des hommes en place. M. *Neker* conserve encore de nombreux partisans : il a fait entrevoir en *France*, ce qui n'est pas un petit mérite, l'espoir d'une ombre de restauration. S'il n'avoit pas été contrarié par une guerre ruineuse, ou plutôt par l'ineptie dépensière qui dirigeoit malheureusement de son tems les forces *Navales* du Royaume, on peut croire qu'il auroit vraiment fait le bien.

Ce qu'on peut lui reprocher seulement, d'après les faits, c'est de s'être donné trop d'éloges par la bouche du Prince, dans les préambules des édits qu'il dictoit ; c'est d'y avoir trop adopté la méthode verbeuse & emphatique de son prédécesseur : c'est sur-tout d'avoir, comme son prédécesseur encore, préféré les petits moyens aux grands ; c'est de ne s'être occupé dans ses réformes que des abus particuliers, qui se feroient dissipés d'eux-mêmes après la régénération générale, s'il avoit eu le cou-

rage de l'entreprendre ; c'est de n'avoir fait que des tentatives molles , imparfaites , comme M. de St. Germain ; de n'avoir osé , par exemple , proposer des *Etats* pour toutes les provinces , & d'en avoir inutilement établi l'ombre dans les *Assemblées Provinciales* , & d'avoir ainsi essayé de concilier les principes du despotisme avec ceux de la liberté ; enfin , c'est de s'être amusé à panser des abcès , tandis qu'il avoit à traiter une gangrène universelle , de les avoir traités en manipulateur obscur plutôt qu'en physicien élevé , d'avoir fait dans toutes ses opérations des viremens de banque , & non des dispositions politiques , &c.

(25) Page 51^{bis}. *Des Princes de la Famille Royale.*] J'ai eu assez promptement la permission d'écrire : il semble que ce soit une grande marque de bienveillance , & un soulagement inappréciable : qui pourroit deviner , ce qui n'est cependant que trop vrai , que c'étoit pour moi une torture de plus ?

1°. Le papier , on ne me le donnoit que par compte , sur un *reçu* en règle , avec l'assujettissement , pour en obtenir de nouveau , d'indiquer l'emploi de l'ancien ; espèce de servitude qu'il faut avoir éprouvée pour apprécier tout ce qu'elle a de poignant.

2°. On se doute bien que je ne pouvois être tenté d'employer ce papier qu'à des lettres , à des mémoires relatifs à ma liberté. Or à qui les adresser ? Aux Ministres ! Ils ne répondoient point : & ma situation seule prouvoit assez que ce n'étoit pas d'eux que je pouvois

attendre des secours ! A mes amis , à mes protecteurs ! J'étois prévenu que rien ne passoit , que rien ne passeroit jusqu'à eux. Je l'étois qu'ils *me croyoient mort* ; que ceux à qui l'on ne pouvoit pas en imposer sur cet article ne montroient que de l'indifférence ? Au bout de huit mois , on m'accorda la correspondance du S. *Le Quesne* dont on ne cessoit de me vanter le zèle , & la probité. Or , pour savoir ce que c'étoit que le S. *Le Quesne* , consultez , Lecteur , l'Avis qui précède le N°. LXXII de ces *Annales*.

(26) Page 71. *Qui en gémissent.*] Ils en ont une double raison : d'abord , comme ils sont les seuls intermédiaires qui approchent des reclus , ils en sont nécessairement aussi les confidens ; ils en reçoivent les plaintes , & quelquefois les humeurs. Mal-payés , traités avec dédain par les supérieurs , attendant quelques gratifications des prisonniers que le despotisme n'a pas dévoués à une captivité éternelle , ne sachant jamais si elle aboutira à l'échaffaud , ou au *ministère* ; si leur commensal finira par être assassiné juridiquement comme *Lally* , ou *Mal. de France* comme *Belle-isle* , & tant d'autres , ils ne sont pas fâchés de trouver quelquefois l'occasion de montrer un peu de zèle.

L'humanité peut quelquefois aussi agir sur ces cœurs rustiques , que l'opulence n'a point endurcis. Je dois même cette justice à ceux de la *Bastille* , de publier qu'ils en sont les seuls agens sur qui ce sentiment paroisse avoir quel-

que prise. Les simples soldats y sont, comme ailleurs, une meute stupide que le fouet dirige, & qui ne connoissent dans, ou hors leur chenil, que la soupe, & l'ordre des piqueurs. L'*Etat-major* supérieur joint à cette bassesse obéissante l'insolence, & la dureté que donne l'habitude du commandement : L'*Etat-major* des *Porte-clefs*, se trouvant entre les deux, est par cela même le seul auprès duquel la commiseration puisse avoir accès.

Mais ils ont de plus une forte raison de s'opposer aux retranchemens qu'opère sur la table des prisonniers, la lésine du Gouverneur, ou du moins de souhaiter qu'elle soit reprimée : c'est que la desserte leur en appartient : & l'on ne peut pas imaginer combien l'honnête M. De Launay en est jaloux. Pour peu que lui & son Ministre conservent leurs places, je ne doute pas qu'il ne vienne bientôt quelque lettre signée *Amelot*, qui mette ordre à cet horrible désordre.

Au reste, si ces grands dépositaires des *Secrets de l'Etat* n'avoient pas aussi leurs petits secrets particuliers ; si le silence qui couvre leurs barbaries envers les prisonniers n'étoit également nécessaire pour dérober la honte, & l'iniquité de leurs conventions privées entr'eux, il seroit facile au Gouverneur actuel de motiver l'avarice qui préside aux approvisionnemens de sa taverne.

Il regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, les *soixante mille livres de rente* attachées à son emploi ; & il en a quelque raison, car il les a *achetées*, & même assez chèrement.

1°. Il en a obtenu la *survivance* du tems du Comte de *Jumilhac* ; mais celui-ci, pour se déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés ; & de plus le mariage de son fils avec la fille de M. de *Launay*, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2°. M. de *Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui, ni nom, ni services, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu es-suyer un refus : heureusement il avoit un frère au service de M. le *Prince de Conti* : le frère a obtenu l'intervention du Prince, qui a obtenu le consentement du Ministre, dont les Commis ont expédié les patentes, signées *Amelot* ; & pour payer la recommandation de son cadet, l'heureux aîné lui a assuré une pension de dix mille francs par an, sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la *Bastille* : il n'y a pas un des *Marmitons* qui n'en soit instruit : & pourquoi s'en scandaliseroit-on ? Tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de *Lieutenant de Roi* vaut environ 8000 liv. T. par an ; le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant dont j'ignore la quotité ; & il lui fait une pension annuelle de mille écus, dont je suis très-certain.

Ceux de *Porte-clefs* valent à-peu-près 900 liv. T. par an : ils sont ordinairement remplis par d'anciens *Laquais* du Gouverneur ; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux : mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce prix honteux de leurs fatigues passées. Il n'y

en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant, ou un présent, ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchissage* même est l'objet d'un tripotage de cette espèce : la *blanchisseuse* en titre reçoit du Roi environ trois sols par *chemise* : elle afferme son brevet à un *soultraitant* qui lui en laisse le tiers, & gratte le linge des réclus à deux sols par pièce.

Voilà comme se fait le *service du Roi*, & celui des *prisonniers* : voilà comment se maquignonnent ces emplois de *confiance*. Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans.

(27) Page 74. *Ecole de Poison.*] On fait que les crimes de la fameuse *Brinvilliers*, au siècle dernier, vinrent de l'éducation que son amant avoit reçue en ce genre à la *Bastille*. Un *Italien*, nommé *Exili*, qu'on lui avoit donné pour compagnon de chambre, fut son précepteur : ce qui prouve, pour l'observer en passant, aussi bien que les mémoires que j'ai cités ailleurs, que dans ce tems-là on ne connoissoit à la *Bastille*, ni la solitude, ni les privations de toute espèce qui en forment aujourd'hui la constitution caractéristique ; mais ce n'est pas sans doute le danger de cette éducation criminelle qui a amené la réforme d'aujourd'hui.

Au reste, il ne s'agit pas ici de la funeste théorie d'*Exili* ; je ne parle que de la facilité d'en imiter la pratique. Or il est sûr qu'elle est entière à la *Bastille*, ainsi que l'impuissance abso-

lue pour un prisonnier de s'y soustraire, si c'étoit le Gouvernement qui voulut attaquer sa vie par cette voie, & l'impuissance non moins absolue, Je ne dis pas d'acquérir la preuve de ce crime, s'il étoit commis par d'autres insinuations, & qu'on put y échapper, mais même d'en recueillir le moindre indice. Si, dans ce second cas, ce n'est pas directement à l'administration qu'on peut le reprocher, elle en est toujours complice par la facilité qu'elle donne à le commettre : un passant est assassiné par deux brigands dans un bois ; celui qui se seroit contenté de lui tenir les bras, tandis que son camarade l'égorgeoit, feroit-il reçu à soutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre ?

Princes vertueux & bienfaisans, cette seule idée ne vous fera-t-elle pas horreur ? Par le régime de la *Bastille*, votre nom peut devenir journellement tout à la fois l'instrument du plus lâche de tous les crimes, & un voile impénétrable pour le couvrir. Vous enverriez au supplice quiconque oseroit vous proposer de servir de votre main sacrée, aux victimes de la tyrannie de vos Ministres, un breuvage mortel, & par ce régime infernal la *Lettre-de-cachet* qu'ils vous surprennent, leur assure le moyen de le verser impunément eux-mêmes !

Les geoliers qu'ils emploient se recrieront que ce soupçon seul est une insulte à leur délicatesse ! Mais encore une fois les loix qui interdisent les *Chartres privées*, celles qui ordonnent de respecter la liberté des hommes, sont-elles moins authentiques, moins sacrées que celles qui protègent leur vie ? Celui qu'un sordide intérêt engage à violer les premières, non-seule-

ment sans scrupule, mais avec joie, hésitera-t-il à enfreindre les secondes, quand il sera sollicité par un intérêt plus vif, par une amorce plus séduisante? Et qu'est-ce qu'une vertu qui dépend du prix qu'on en voudra donner? Quand les chefs seroient susceptibles de ce scrupule, les subalternes le feront-ils? & s'ils succombent, le *Secret* de la *Bastille* n'assure-t-il pas leur impunité comme leur succès? Tous achètent leurs places; je l'ai fait voir ci-dessus. Or des hommes capables de donner de l'argent pour acquérir le droit de se fouiller de cet infâme service, parce qu'il est lucratif, résisteront-ils bien courageusement à la tentation de le rendre plus lucratif encore, par des complaisances bien payées?

J'insiste sur cette idée, parce qu'elle m'a bien long-temps, bien cruellement occupé, ou plutôt déchiré; parce que dans le nombre innombrable des raisons qui prescrivent l'abolition de la *Bastille*, ou du moins de son régime, c'est la plus frappante. On peut tromper un Souverain même bien-intentionné, au point de lui persuader que les *Prisons d'Etat* en général, & les ordres arbitraires qui les peuplent, sont un accessoire inséparable du Gouvernement, & nécessaires au maintien de l'ordre public, comme à celui de la Couronne: mais il n'y en a point à qui l'on put persuader qu'il lui importe de donner aux plus méprisables satellites sur la vie de tous ses sujets, sans distinction, un droit qu'il frémiroit de s'arroger à lui-même: & il est démontré cependant que c'est-là le fruit nécessaire du Régime de la *Bastille*.

(28) Page 78. *A M. Raymond Gualbert de Sartines.*] Ce n'est pas, à la vérité, l'horloge seul que *M. Raymond Gualbert de Sartines, &c.* a si ingénieusement reconstruit. L'inscription apprend qu'il a été aussi l'ordonnateur du bâtiment où cette machine est placée; bâtiment qui comprend la *Cuisine*, les *Bains* de *M^{de}* la *Gouvernante*, le *Chenil* des *Porte-clefs*, & du reste de la *Harde* qu'on appelle l'*Etat major*, excepté le *Gouverneur*, qui, comme je l'ai observé, loge au dehors, quoique sa cuisine soit au dedans, & que *Madame* s'y baigne; & ces bains ont des particularités au moins aussi remarquables que l'horloge.

Qu'une femme de *Gouverneur* se lave dans un lieu, ou dans un autre, rien ne semble plus indifférent, & rien en effet ne devoit l'être davantage: mais à la *Bastille* tout a des conséquences, & elles sont toujours douloureuses.

La *baignoire* de *Madame* étant placée dans l'intérieur du *Château*, pour y parvenir il faut traverser la cour, & par conséquent le seul espace qu'aient les prisonniers, comme je l'ai dit, pour se promener. Mais ce sont ses *Laquais* qui portent l'eau: il faut qu'ils entrent, & qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur, comme on l'a vu, un ordre de *cabinet*. (*Voyez page 79.*)

Ensuite viennent les *Femmes de Chambre*: il faut porter les *chemises*, les *serviettes*, les *pan-toufles* de *Madame*: tout seroit perdu, si le reclus appercevoit le moindre de ces *Secrets de l'Etat*; chaque importation produit donc encore un *cabinet*.

Enfin arrive *Madame* elle-même : elle n'est pas légère : sa marche est un peu lente : l'espace à parcourir est assez long : le Sentinelle , pour faire sa cour , & prouver son exactitude , crie *Au cabinet* dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir : il faut rester *au cabinet* , jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire : & quand elle sort , sa retraite est accompagnée des mêmes formalités en sens contraire. Le reclus a de même à supporter , dans *le cabinet* , la Maîtresse , les Femmes de chambre , & les Laquais.

De mon tems , le Sentinelle dans un de ces passages ayant oublié de heurler le signal de la fuite , la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé : j'étois l'*Actæon* du jour : je n'essuyai point de métamorphose ; mais le malheureux Soldat fut mis en prison pour huit jours : je ne pûs l'ignorer , puisque j'en entendis donner l'ordre.

Ailleurs les bains donnent de la santé , ou préparent des plaisirs. Une Gouvernante de *Bastille* n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

(29) Page 84. *Pour la nourriture & le vêtement.*] On a vu dans le texte ce que c'est que la *Nourriture*. Quant au *vêtement* M. le Gouverneur m'a souvent parlé de ses largesses en ce genre : je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de ses visites sans me parler des *culottes* qu'il distribuoit libéralement à ses *prisonniers* ; car en parlant des malheureux reclus , il emploie toujours le terme possessif. Voici ce qui m'est arrivé à moi-même.

J'ai été arrêté le 27 Septembre , allant diner à la campagne ; & par conséquent avec la

garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage , dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de me procurer quoi que ce soit de plus, ni en linge, ni en habits, jusqu'à la fin de Novembre suivant ; dans ce mois qui a été rigoureux en 1780 , il falloit , ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre , ou aller nud , littéralement nud , braver dans la promenade la violence du froid : & j'avois de l'argent , comme je l'ai dit , déposé dans les mains des officiers ; & je ne demandois que la permission d'acheter ces culottes , que l'on donnoit , me disoit-on aux autres.

Il y a plus : dans les derniers jours de Novembre , on m'envoya enfin de chez le S. *Le Quesne* un convoi d'hyver ; il contenoit des bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu mettre , & le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé que je devois être prodigieusement maigri. Cela ne paroitra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances : mais voici qui ne le paroitra à personne.

J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire : je priai le Gouverneur de renvoyer cette layette , & de s'intéresser pour m'obtenir un supplément , ou de me le laisser acheter : il me répondit nettement , en présence de ses Collègues & d'un *Porte-clef* ,
QUE JE POUVOIS M'ALLER FAIRE QU'IL
SE F BIEN DE MES CULOTTES ; QU'IL FAL-
LOIT NE PAS SE METTRE DANS LE CAS D'ETRE
A LA BASTILLE , OU SAVOIR SOUFFRIR QUAND
ON Y ÉTOIT.

J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux; & que huit jours après j'eus une *Robe-de-chambre* & des *Culottes*.

Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs: si elles étoient autorisées, si elles entrent, ou dans le régime de la maison, ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé, il faut les publier encore, afin d'assurer au scrupuleux Gouverneur les récompenses que mérite son exactitude.

C O N C L U S I O N.

JE me lasse de tenir cette palette lugubre, quoique je sois loin de l'avoir épuisée. Je n'ai dit ici que ce qui m'est arrivé à moi-même, ou ce dont j'ai pu parler sans risque de compromettre les sources auxquelles j'en ai dû la connoissance. Que seroit-ce donc si je dévoilois tout ce que j'ai appris, ou par des confidences, ou par des indiscretions, ou par la sagacité que donne à l'esprit d'un reclus l'impuissance de se distraire autrement que par ses efforts pour pénétrer les secrets qui l'entourent, & qu'on veut lui cacher?

Tandis qu'on imprimoit ces *Mémoires*, on m'a envoyé un livre sur la même matière, intitulé *des Lettres-de-cachet*, &c. Je suis fâché que cet ouvrage soit anonyme, parce qu'il sem-

ble par-là en avoir moins d'autenticité. Il met au jour les mystères du Donjon de *Vincennes*, comme celui-ci dévoile ceux des Tours de la *Bastille*. On pourra les comparer : peut-être avec le tems aurons-nous ainsi des histoires des vingt & tant de *Bastilles* que la *France* renferme, ou plutôt qui renferment la *France*.

Toutes justifieront la réflexion par laquelle commence ce triste tableau, (*voyez page 55 ci-dessus*) réflexion que l'on ne peut trop souvent rappeler à un gouvernement équitable, qui n'a ni l'intérêt, ni l'intention d'être cruel. Quel est l'objet de ce secret, de cette impénétrabilité, de cette barbarie qui caractérisent ces prétendues prisons *royales*? N'est-ce pas, précisément parce que tout s'y fait au nom immédiat *du Roi*, que tout devoit y porter une empreinte plus spéciale de clémence, ou du moins de justice? Les rigueurs n'y sont assujetties à aucune formalité préliminaire; les adoucissements ne devoient donc pas y être plus restraints.

Quand elles ne contiendroient en effet que de vrais *Criminels d'Etat*, ou des hommes réellement soupçonnés d'avoir participé à des complots nuisibles, encore faudroit-il, au moins jusqu'à leur conviction, avoir pour eux les égards dûs à l'humanité. Ne perdons point de vue l'axiome précieux consigné dans la Déclaration du 30 Août 1780; n'oublions point cet hommage rendu à la vérité par la bienfaisance. Toute peine infligée dans l'obscurité, même à

des coupables, est au moins *inutile*, & dans l'idiome de la justice, qu'est-ce qu'une *peine inutile*? & quel nom donner à ces *peines inutiles*, quand il se trouve qu'elles ne tombent que sur des innocens?

Or, encore une fois, rien de plus rare dans ces *Prisons d'Etat*, dans ces *Tortures d'Etat*, dans ces *Supplices d'Etat*, que des *Criminels d'Etat*. Si les 20 ou 30 geoles qui portent en France cet horrible nom; si la pluie de *Lettres-de-cachet* qui les peuple, ne servoient en effet jamais qu'à punir des factieux, à déconcerter des rebellions, il faudroit donc que la France ne fût remplie que de *Catilinas*. Le pays de l'univers où le joug se porte avec plus de docilité, seroit donc par essence la patrie des conjurations, & un repaire de conspirateurs; ce qui est aussi absurde que honteux à supposer.

Mais si ce ne sont pas des coupables que l'on entasse dans les *Bastilles*, de qui donc regorgent-elles? Contre qui donc est dressé l'appareil qui les rend si formidables? A qui sont réservés ces cachots dont le silence n'est interrompu que par des gémissemens, où la terreur veille à écarter tout ce qui pourroit écarter le désespoir? Hélas! faut-il le dire? A des peres de famille paisibles, à des citoyens irréprochables, à des actions honnêtes, auxquelles le Gouvernement peut-être devoit des récompenses.

En veut-on un exemple entre mille? Citons celui de *S. de Bure*, déjà consigné dans ces *An-*

nales, Tome III, page 239. Le *S. de Bure* étoit un libraire distingué dans sa profession : sa famille exerce avec honneur, depuis cent ans de pere en fils, ce commerce utile & digne d'encouragement, quand le scrupule s'y joint à l'intelligence : il étoit chef de sa communauté.

Le Souverain juge à-propos d'introduire dans ce corps une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres seront *estampillés* ; c'est-à-dire marqués d'un certain signe, qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui l'*estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au *S. de Bure* d'appliquer lui-même l'*estampille* ; de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles, de la communauté dont il est le chef : il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur à s'excuser : il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne, passe sans bruit dans des mains plus dociles.

On ne reçoit point sa démission : on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillés ; ou bien* Il persiste à se défendre : on accomplit l'alternative : on le met à la *Bastille*. Et voilà un *Criminel d'Etat*.



